

Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets

2021



La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (C.I.V.I.S.) a assuré en 2021 aux **181 704** habitants (population municipale au 1^{er} Janvier 2020), répartis sur 6 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est établi conformément :

- au décret n° 2000-404 du 11 mai 2010 pris en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement et ayant pour objectif de mettre l'accent sur la transparence et l'information des usagers ;
- au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il est dressé pour l'ensemble des communes membres de la communauté pour lesquelles l'agglomération exerce sa compétence et est présenté au conseil communautaire dans les 9 mois qui suivent l'exercice concerné.

Il est ensuite mis à la disposition du public (notamment par voie électronique sur le site internet de la collectivité) et transmis aux communes membres concernées pour présentation à leur conseil municipal.

Ce rapport représente un outil d'information essentiel quant à la transparence de la gestion des déchets des ménages.

Il a pour objectif de présenter :

- Les dispositifs de prévention, de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers.
- Les indicateurs techniques et financiers liés au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Les principaux chiffres clés de ce rapport sont présentés en annexe n°2.



Rapport établi par Monsieur **Jérôme TOARD** – Directeur Environnement de la CIVIS

Signature du représentant de l'autorité territoriale :

Fait à Saint-Pierre le 04/11/2021..... 2022

Pour le Président par délégation
~~le Directeur Général~~
Adjoint des Services
Stéphane BABONNEAU



SOMMAIRE

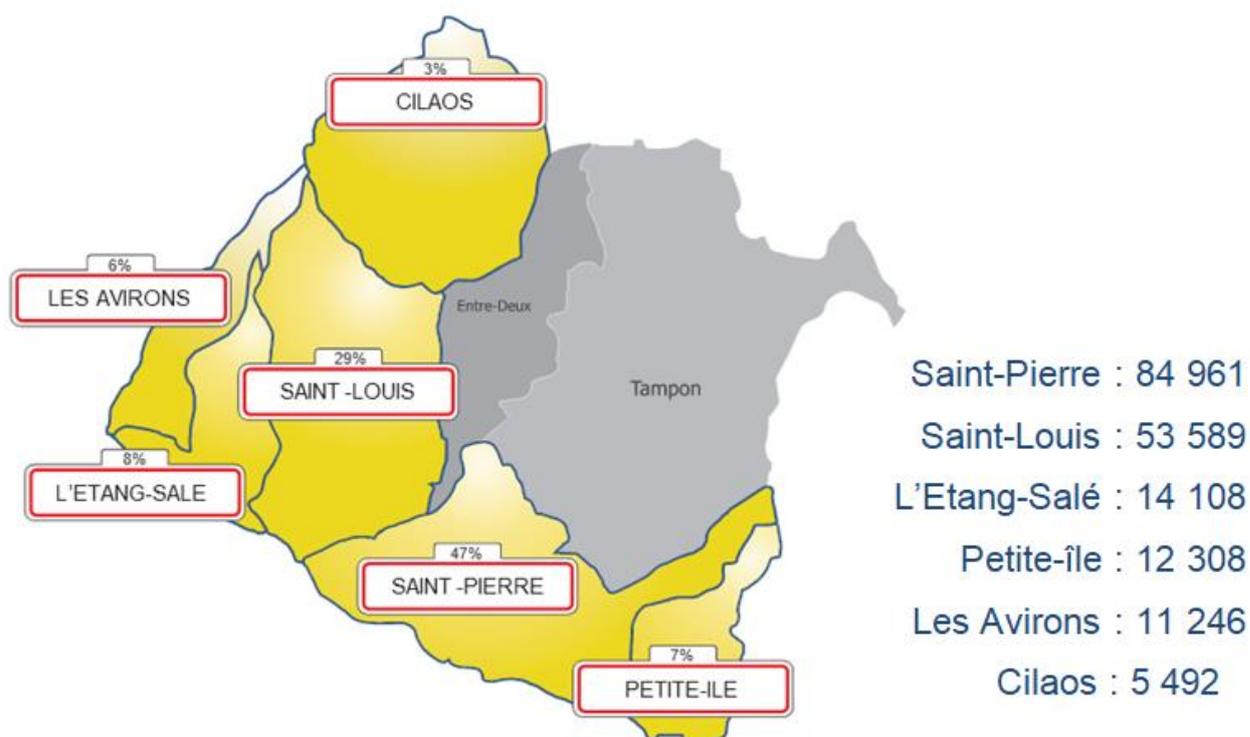
1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	4
1.1. LE TERRITOIRE	4
1.2. LA POPULATION	5
2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS	6
2.1. COMPETENCES DE LA CIVIS EN MATIERE DE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS	6
2.2. SCHEMAS D'ORGANISATION DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS	6
2.3. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION ENVIRONNEMENT – DECHETS	11
3. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE	12
4. LA PREVENTION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE	12
4.1. LA PREVENTION DES DECHETS	12
4.1.1. Les actions de prévention	13
4.1.2. Le compostage individuel	17
4.1.2.1. Prestataire	17
4.1.2.2. Bilan annuel	17
4.2. LA SENSIBILISATION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE	19
4.2.1. La sensibilisation des usagers	19
4.2.2. La brigade Intercommunale de l'environnement	21
4.2.3. La mission dépôts sauvages	24
5. LA LOGISTIQUE COLLECTE DES DECHETS	25
5.1. LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE	25
5.1.1. La précollecte – Les bacs roulants	25
5.1.1.1. Le(s) prestataire(s)	26
5.1.1.2. Bilan de l'activité de l'année	26
5.1.2. Filière des Ordures Ménagères Résiduelles	33
5.1.2.1. Le(s) prestataire(s)	33
5.1.2.2. Bilan de l'activité de l'année	33
5.1.3. Filière des Déchets Recyclables	35
5.1.3.1. Le(s) prestataire(s)	36
5.1.3.2. Bilan de l'activité de l'année	36
5.1.4. Filière des Déchets Végétaux	38
5.1.4.1. Le(s) prestataire(s)	38
5.1.4.2. Bilan de l'activité de l'année	38
5.1.5. Filière des Déchets Encombrants	39
5.1.5.1. Le(s) prestataire(s)	40

5.1.5.2. <i>Bilan de l'activité de l'année</i>	40
5.2. LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE	42
5.2.1. La collecte du verre	42
5.2.1.1. <i>La précollecte – Les Bornes d'Apport Volontaire pour le verre</i>	42
5.2.1.2. <i>La collecte des Bornes d'Apport Volontaire</i>	43
5.2.2. Les déchèteries	46
5.2.2.1. <i>Modalités de fonctionnement des déchèteries de la CIVIS :</i>	46
5.2.2.2. <i>Le réseau de déchèteries du territoire</i>	47
5.2.2.3. <i>Bilan de l'activité</i>	48
5.3. LES AUTRES SOURCES DE DECHETS	53
5.3.1. La mise à disposition de bennes	53
5.3.2. La collecte des cartons des commerçants	54
5.3.3. Les Véhicules Hors d'Usage	54
5.3.3.1. <i>Prestataires</i>	54
5.3.3.2. <i>Bilan de l'activité de l'année</i>	55
6. LE TRAITEMENT DES DECHETS PAR LE SYNDICAT MIXTE ILEVA	56
7. QUALITE DU SERVICE ET SATISFACTION DE L'USAGER	56
8. LES INDICATEURS FINANCIERS	59
8.1. POPULATION DESSERVIE ET QUANTITE DE DECHETS COLLECTES PAR LA CIVIS	59
8.2. COUT DU SERVICE PUBLIC ET FINANCEMENT	61
8.3. STRUCTURE DU COUT DU SERVICE PUBLIC	62
8.4. PART DES DEPENSES LIEES AUX SERVICES RELEVANT DE LA RESPONSABILITE DIRECTE DE LA COLLECTIVITE	63
8.5. COUTS DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS ET POIDS RELATIF DANS LE COUT DU SERVICE PUBLIC	64
8.6. POSITIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE PAR RAPPORT AUX COUTS DE GESTION DES DECHETS OBSERVES AU NIVEAU NATIONAL	68
9. PERSPECTIVES 2022	69
ANNEXES	70

L'ensemble des missions relatives à la gestion des déchets est assuré sur toutes les communes membres de la CIVIS.

1.2. LA POPULATION

Le territoire de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (C.I.V.I.S.) compte une population totale municipale de 181 704 habitants au 1^{er} janvier 2021.



Communes	Superficie	Population municipale au 1er janvier 2021	Répartition en %
Saint-Pierre	96,75 km ²	84 961	47%
Saint-Louis	99,12 km ²	53 589	29%
Etang-Salé	38,56 km ²	14 108	8%
Petite-Île	34,09 km ²	12 308	7%
Les Avrons	26,35 km ²	11 246	6%
Cilaos	84,63 km ²	5 492	3%
TOTAL	379,5 km²	181 704	100%

Population concernée par le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2.1. COMPETENCES DE LA CIVIS EN MATIÈRE DE SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La CIVIS est chargée de l'ensemble des opérations liées à la Prévention et à la Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

① *Définition Déchets Ménagers et Assimilés : Il s'agit des déchets produits par les ménages. Le terme « assimilés » s'applique aux déchets non dangereux produit par les entreprises, artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires, ... qui peuvent être pris en charge par la collectivité à condition toutefois qu'ils n'entraînent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, ni sujétions techniques particulières ni risques pour les personnes et l'environnement.*

La compétence Traitement et Valorisation des DMA est assuré :

- en partie par la CIVIS pour les déchets suivants : Verre, Véhicule Hors d'Usage (VHU).
- en partie par le syndicat mixte ILEVA (« ILE VALorisation») pour le traitement et la valorisation des déchets d'ordures ménagères résiduelles, des déchets recyclables, des déchets végétaux et des encombrants.

La communauté d'agglomération **CIVIS** exerce donc les missions suivantes :

- Mise en place d'une politique de Prévention et de réduction des déchets à la source ;
- Mise en œuvre des opérations de pré-collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Collecte en porte à porte des Déchets Ménagers et Assimilés (Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Recyclables) ;
- Collecte en apport volontaire et traitement du Verre ;
- Collecte en porte à porte des Déchets Végétaux ;
- Collecte en porte à porte des déchets Encombrants ;
- Collecte, traitement et valorisation des Véhicule Hors d'Usage (VHU) et des ferrailles ;
- Collecte, traitement et valorisation en apport volontaire de déchets ménagers et assimilés et de déchets industriels et commerciaux au sein du réseau de déchèteries de la CIVIS.

Le syndicat mixte **ILEVA** exerce donc les missions suivantes pour le territoire de la CIVIS :

- Traitement et Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles par enfouissement ;
- Traitement et Valorisation des Déchets Végétaux par broyage et/ou compostage ;
- Tri, Traitement et Valorisation des déchets Encombrants ;
- Tri et valorisation des Déchets Recyclables et de Déchets Industriels Banals (au centre de tri).

2.2. SCHEMAS D'ORGANISATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CIVIS est schématisée ci-après :

	Flux (services)	Mode de gestion	Mode de collecte	Fréquence
	Ordures Ménagères	Prestation de service	Porte à Porte	C1= 1 fois/semaine (*)
	Déchets Recyclables	Prestation de service	Porte à Porte	C0,5= 1 fois toutes les 2 semaines
	Déchets Végétaux	Prestation de service	Porte à Porte	C0,5= 1 fois toutes les 2 semaines
	Encombrants	Prestation de service	Porte à Porte	C0,5= 1 fois toutes les 2 semaines
	Verre	Prestation de service	Apport Volontaire	Fonction du taux de remplissage
	Déchets issus de déchèteries	Régie (en haut de quai) Prestation (en bas de quai)	Apport Volontaire (en haut de quai) et à la demande (en bas de quai)	Fonction du taux de remplissage
	Véhicules Hors d'Usages (VHU)	Prestation de service	Au besoin sur le territoire	Au besoin sur le territoire

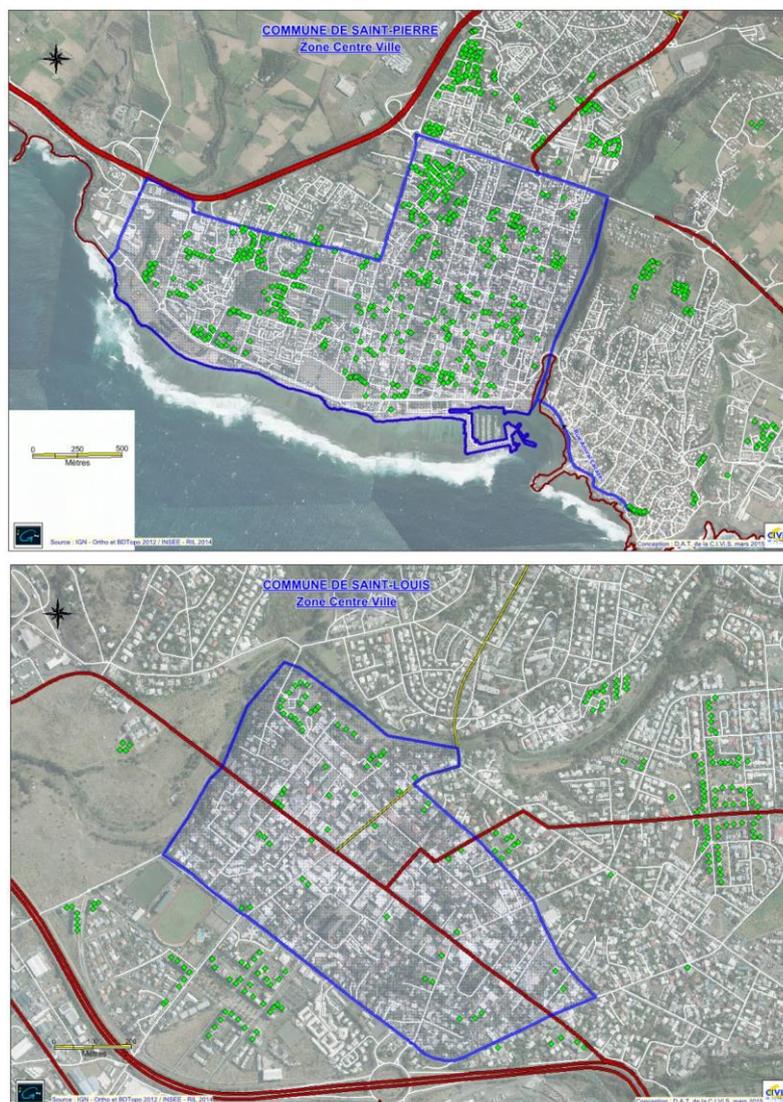
Schéma d'organisation du service public d'élimination des déchets

COLLECTE

- ① *Définition collecte en porte à porte* : La collecte en porte à porte consiste en un ramassage des déchets ménagers directement chez l'habitant, selon des circuits principalement élaborés en fonction des particularités géographiques (milieu urbain ou rural, rues étroites, rues à sens unique...) et du type d'habitat (collectif ou individuel), spécifiques à chaque commune. Les circuits de collecte sont optimisés afin de collecter le maximum de déchets tout en limitant le nombre de trajets des bennes.
- ② *Définition collecte en apport volontaire* : Mode de collecte des déchets où les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes du territoire. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population du territoire.

(*) Les producteurs suivants bénéficient d'une collecte en C2 (2 fois par semaine) pour le flux d'OMR.

- L'ensemble des établissements scolaires du territoire
- Les cuisines centrales, les crèches municipales ou privés du territoire
- Certaines zones touristiques (exemples : site grand anse à la Petite Ile, Domaine Vidot à Mont Vert les Hauts à St Pierre, etc.)
- Les Grands Logements Collectifs de plus de 19 appartements : immeubles comprenant plus de 19 appartements ou groupe d'immeuble dans un périmètre restreint comprenant au total plus de 19 appartements (exemple : groupe d'immeuble d'une même opération géré par le même bailleur social).
- Les hyper centre-ville de St Pierre et de St Louis (à l'intérieur du périmètre cartographié ci-dessous)



- Les producteurs professionnels et/ou établissements relevant des catégories suivantes :
 - Les hôtels
 - Les restaurants : type restauration traditionnelle et restauration rapide (snack, etc.)
 - Les professionnels dits de « métiers de bouche ». Il s'agit des professionnels relevant des catégories suivantes :
 - *Boucherie*
 - *Charcuterie*
 - *Chocolaterie - Confiserie*
 - *Pâtisserie - Boulangerie*
 - *Crêperie*
 - *Glacier*
 - *Poissonnerie*
 - *Détail spécialisé en fruits et légumes*

Le front de mer de St Pierre (à l'intérieur du périmètre cartographié ci-dessous) bénéficie également d'une collecte en C₃ (3 fois/ semaine avec une collecte le dimanche) pour les OMR



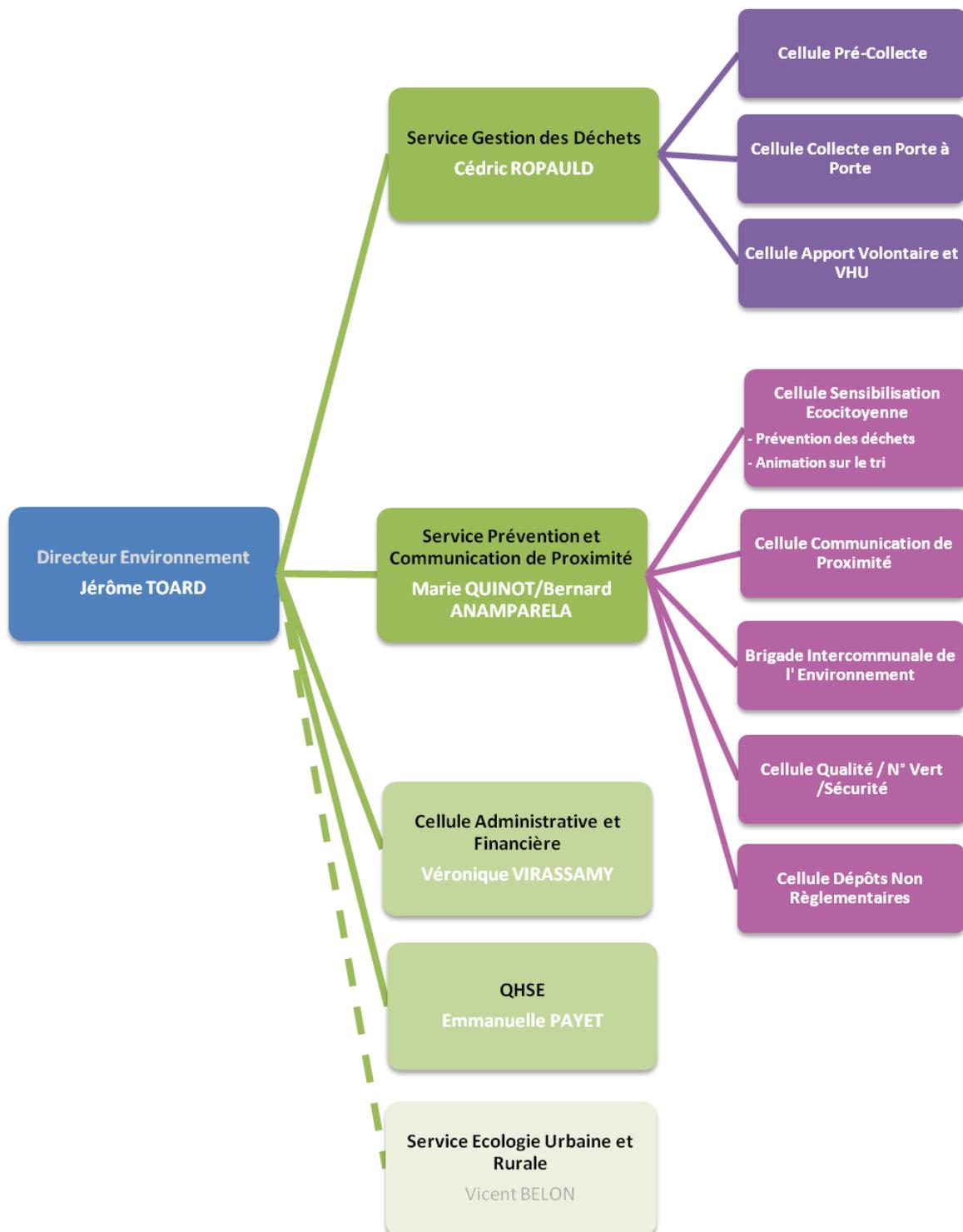
Le schéma synthétique d'organisation du traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CIVIS est le suivant :



Schéma d'organisation du service public d'élimination des déchets
TRAITEMENT

2.3. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION ENVIRONNEMENT – DECHETS

La mise en œuvre des compétences de l'agglomération en matière de service public d'élimination des déchets est assurée par les services de la Direction Environnement de la CIVIS. Cette Direction est organisée comme suit au 1^{er} janvier 2021.



Le syndicat mixte ILEVA exerce pour le compte de la CIVIS la compétence traitement sur une partie des déchets ménagers et assimilés (cf. paragraphe 2.1).

3. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

CONSTRUCTION DE NOUVELLES DECHETERIES



En 2021, la CIVIS a lancé les études de faisabilité relatives à la construction de trois (3) nouvelles déchèteries sur son territoire :

- Projet de déchèterie sur la commune des Aviron
- Projet de déchèterie à Condé Concession à Saint-Pierre
- Projet de déplacement de la déchèterie de Cilaos (destruction de la déchèterie du Brûlé Marron et construction d'une nouvelle déchèterie sur un autre site)

ARRET DE LA COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX EN DECHETERIES

INFOS DECHETERIE

A COMPTER DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021 ET JUSQU'À NOUVEL ORDRE :

Compte tenu des difficultés que connaît la filière des déchets dangereux à La Réunion, nous vous informons que les huiles minérales usagées, les batteries, les lampes et tubes néon ainsi que les piles et accumulateurs ne sont plus acceptés dans toutes les déchèteries de la CIVIS. La CIVIS recommande donc aux administrés et usagers des déchèteries de bien vouloir garder ces éléments chez eux dans l'attente d'un retour à la normale. La CIVIS remercie les usagers de leur compréhension et compte sur leur civisme.

0 800 501 501 Service & appel gratuits

Dès le 1^{er} juillet 2021, la CIVIS a été contraint d'arrêter les collectes des piles, des batteries, des huiles minérales usagées, des lampes et des néons sur l'ensemble de son réseau de déchèteries. Cette mesure a également été prise sur l'ensemble des déchèteries de l'île par toutes les Communautés d'Agglomération.

Cette situation découle des difficultés conjoncturelles (crise COVID19, etc.) rencontrées par le prestataire, en charge du traitement de ces déchets dangereux à l'échelle de la Réunion, afin d'acheminer par voie maritime vers la métropole ces déchets.

4. LA PREVENTION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE

4.1. LA PREVENTION DES DECHETS

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! »

Un déchet non produit est économe à la fois sur le plan des ressources en matières premières, mais aussi financièrement car il n'y a alors plus besoin de l'éliminer.

La CIVIS a contractualisé avec l'ADEME en octobre 2009 un Programme Local de Prévention des déchets (PLP). Ce programme s'est terminé en 2015.

La CIVIS, en collaboration avec ILEVA, a lancé, fin 2020, une étude sur la définition d'un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Dans l'attente de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce document stratégique pour les années à venir, la communauté d'agglomération poursuit sa politique en matière de prévention des déchets. Ainsi, en 2021, les actions ci-dessous, en matière de prévention des déchets ont été mises en œuvre.

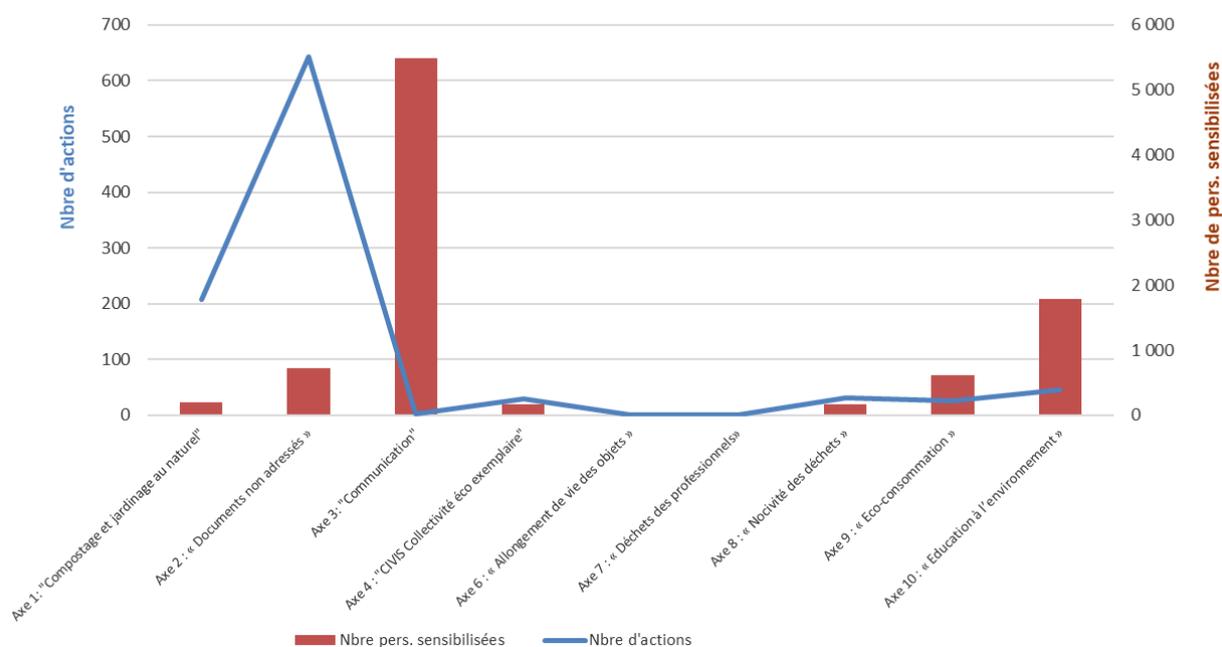
4.1.1. LES ACTIONS DE PREVENTION

Les actions mises en œuvre par la CIVIS en matière de prévention des déchets sont regroupées en 9 axes stratégiques (axe 1 à 10, l'axe 5 « tarification Incitative » a été enlevé de ce programme de prévention et repris dans le cadre d'une autre étude).

Le bilan 2021 de la prévention des déchets est le suivant :

Axes stratégiques de prévention	Nombre total d'actions	Nombre de personnes sensibilisées
Axe 1: "Compostage et jardinage au naturel"	208	202
Axe 2 : « Documents non adressés »	643	721
Axe 3: "Communication"	2	5 485
Axe 4 : "CIVIS Collectivité éco exemplaire"	30	166
Axe 6 : « Allongement de vie des objets »	0	0
Axe 7 : « Déchets des professionnels»	0	0
Axe 8 : « Nocivité des déchets »	32	161
Axe 9 : « Eco-consommation »	25	610
Axe 10 : « Education à l'environnement »	46	1 788
TOTAL	986	9 133
Nombre moyen d'actions par mois		82
Nombre moyen de personnes sensibilisées par action		9
Nombre d'autocollants "STOP PUB" distribués		1 715

Bilan des actions de prévention des déchets



Le bilan pour chaque axe est détaillé ci-dessous :



Type d'action	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées
Enquête de faisabilité compostage (pour dotation) : Saint-Pierre : 20 Saint Louis:5 Etang Salé:5 Petite Ile:2 Les Avirons:4 Cilaos:2	38	38
Suivi composteur collectif : Saint-Pierre : 60 Saint-Louis : 8 Etang Salé : 5 Petite Ile: 4 Les Avirons : 3 Cilaos : 2	82	83
Suivi composteur individuel : Saint-Pierre : 47 Saint Louis: 8 Etang Salé: 12 Petite Ile: 6 Les Avirons : 5	78	78
Remplacement composteur: St Pierre : 1 St Louis : 1 Cilaos : 1 Les Avirons 1	4	0
Demande de bioseau : Etang Salé : 1	1	0
Demande d'information sur livraison composteur :	2	0
Demande de dépliants sur le compostage: St Pierre : 2 Cilaos : 1	3	3
TOTAL	208	202

Axe 1: "Compostage et jardinage au naturel"

Type d'actions	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées	Nombre de stop pub distribués
Stops pubs distribués hors relais	624	533	1429
Stops pubs distribués lors des animations	17	186	284
Stops pubs distribués dans les relais	0	0	0
Stop pub distribués à la CIVIS	2	2	2
TOTAL	643	721	1 715

Axe 2 : « Documents non adressés »





Type d'actions	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées
Déchets des événementiels et sensibilisation à large spectre: Remise des dossards du Grand Raid 2021	2	5485
TOTAL	2	5 485

Axe 3: "Communication"

Type d'actions	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées
Préparation de produit pour agent Bat A et B : 14	15	56
Sensibilisation prévention et tri des déchets/remise Kit éco agent: 15	15	110
TOTAL	30	166

Axe 4 : « CIVIS : Collectivité éco-responsable »

Cette année, aucune action n'a été menée sur l'axe 6 « allongement de la vie des objets » et sur l'axe 7 « Déchets des professionnels ».



Type d'actions	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées
Dépôt de bornes à piles (11) : Saint-Pierre: 4 Enrobes (1) Mairie annexe ligne paradis (2) Fao (1) Saint Louis: 3 Ecole Jean Hoarau (2) Collège Ruisseau (1) Etang Salé: 1 Collège Aimé Césaire (1) Hotel Floralys (1): non abouti Petite Ile: 2 Ecole Bougainvilliers (1) Mairie Petite Ile (1)	11	11
Vidage de piles (20) : Saint-Pierre: 13 DAAF (1) Ecole Raphael Barquisseau (1) Transport Mooland (1) Ecole Edith Piaf (1) Mairie de St Pierre (centre ville) (1) CIVIS (1) Ecole Pablo Picasso (1) Ecole Lislet Geoffroy (1) Centre funéraire (1) Office du tourisme (1) Ecole Pablo Picasso (1) Collège Henri Matisse (1) Centre administratif de Pierrefonds (1) Saint-Louis: 5 Cité des métiers (2) Collège Ruisseau (1) Lycée Jean Joly (1) Mairie de St Louis (1) Etang-Salé:1 Collège Aimé Césaire (1) Cilaos : 1 Mairie annexe de Palmiste Rouge	20	0
Sensibilisation piles: Les Avirons (durant la SERP): 150	1	150
TOTAL	32	161

Axe 8 : « Nativité des déchets »

Type d'actions	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées
Sensibilisation Plage (charte éco citoyenne/cendriers de plage): 3 <i>Plage de Saint Pierre : 2</i> <i>Plage de l'Etang Salé : 1</i>	3	44
Sensibilisation Prévention (plusieurs thématiques: gaspillage alimentaire, compostage, piles, éco consommation, stop pub) : Saint-Pierre (15): Association « PRODUIT MA CARRIERE » (1) :11 Association JB4 (2) : 28 Entreprise LALAO/Carrefour(1) : 115 SEMADER Dina Margabin (2) : 31 SEMADER Gare Routière (1) :40 Foyer Marie Pothevin (2) :23 Association du côté des femmes (2) : 109 ALEFPA (2) : 43 Association maison de famille(1) : 13 Village du Rotary (1) : 34 St Louis (4) : Association ADISS (1):48 Mairie Saint Louis/ Kayamb au Gol(1) : 14 Crèche la poudrière : 14 Mairie de St Louis(1) : 8 Petite Ile (1) : Verger d'Antan (1) : 7 Cilaos (1): Crèche les GLYCINES (1) : 13 Les Avirons (1) : Association JSCT (1) : 44	22	566
TOTAL	25	610

Axe 9 : « Eco-consommation »



Animation – Ecole Floralties à la Petite Ile

Type d'actions	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées
Animations spécifique compostage: St Pierre : 14 Ecole Jean Jaurès (1) : 41 Ecole Alfred Isautier (1) : 25 Ecole Louis Aragon (2) : 81 Ecole Alice Peverelly (2) : 102 Ecole Jean Paul Sartre (2) :21 Collège Ravine des Cabris (1) : 30 Ecole Edmond Albius (1) : 4 OSTL Ecole Jacques Prévert (2) : 52 Ecole Henri Lapierre (1) : 64 Ecole Marie Curie (1) :18 St Louis : 6 Ecole Auguste Lacaussade (1) :13 Ecole Paul Hermann (1) : 17 Ecole Noé Fougeroux (2) : 133 Ecole Jean Macé (1) : 15 Ecole Plateau Goyaves (1):33 Petite Ile :1 Ecole floralies (1) : 150 Etang Salé: 1 Ecole Francis Riviere(1) :4	22	803
Animations spécifique "gaspillage alimentaire" : St Pierre : 2 Ecole Pablo Picasso (1) :22 Ecole marie curie (1) : 18 Saint-Louis:5 Collège Hegesippe Hoarau (1) :15 Ecole René Perianayagom (1) :20 Collège Plateau Goyaves (3) : 248	7	312
Sensibilisations sur différentes thématiques de la prévention (gaspillage alimentaire, compostage, piles, stop pub, éco consommation...) : 17 Saint-Pierre:15 Centre Eugène Dayot (1) : 29 Ecole Henri Lapierre (3) : 181 Ecole Jean Moulin (4) : 187 Collège Terre Sainte (1) : 73 Ecole Edith Piaf (1) :6 Ecole de la 2ème chance (1) : 10 Ecole Ambroise Vollard (2) : 24 Ecole Louis Aragon(1):29 Ecole Jean Paul Sartre(1) : 14 Saint-Louis:2 Centre Hegesippe Hoarau (1) : 55 Centre René Perianayagom (1) : 65	17	673
TOTAL	46	1 788

Axe 10 : « Education à l'environnement »

4.1.2. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Le compostage individuel des déchets fermentescibles constitue un des axes de la réduction des déchets à la source.

Ainsi, la CIVIS a mis en place depuis plusieurs années, des opérations de distribution de composteurs individuels à destination des foyers de son territoire. L'objectif étant de recycler chez soi certains déchets organiques de la cuisine et du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage.

4.1.2.1. Prestataire

La CIVIS achète puis distribue les composteurs individuels par le biais de marchés publics de fourniture et de services.

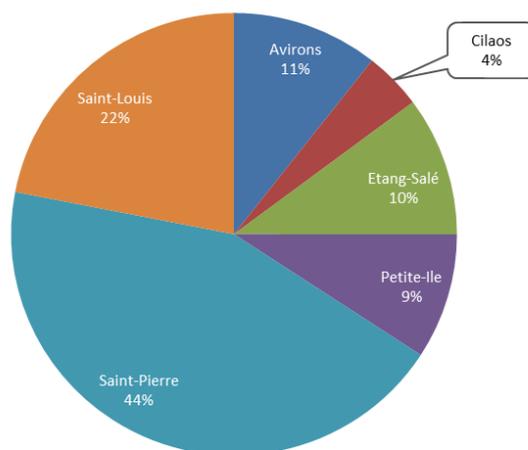
En 2021, les prestations de « Fourniture, stockage, livraison, maintenance et retrait de bio-composteurs » ont été réalisées par la société SULO. SULO propose des composteurs de 400, 600 et 900 litres.

4.1.2.2. Bilan annuel

Le tableau suivant récapitule les interventions réalisées cette année.

	400 litres	600 litres	900 litres	Bioseau	Outil	Total composteurs	Répartition en %
Avirons	75	28	21	124	124	124	10,6%
Cilaos	20	10	19	48	48	49	4,2%
Etang-Salé	67	37	15	134	120	119	10,2%
Petite-Ile	65	21	21	107	107	107	9,2%
Saint-Pierre	345	74	93	510	510	512	43,9%
Saint-Louis	169	45	42	256	256	256	21,9%
TOTAL	741	215	211	1179	1165	1167	100,0%

Nombre de composteurs distribués en 2021



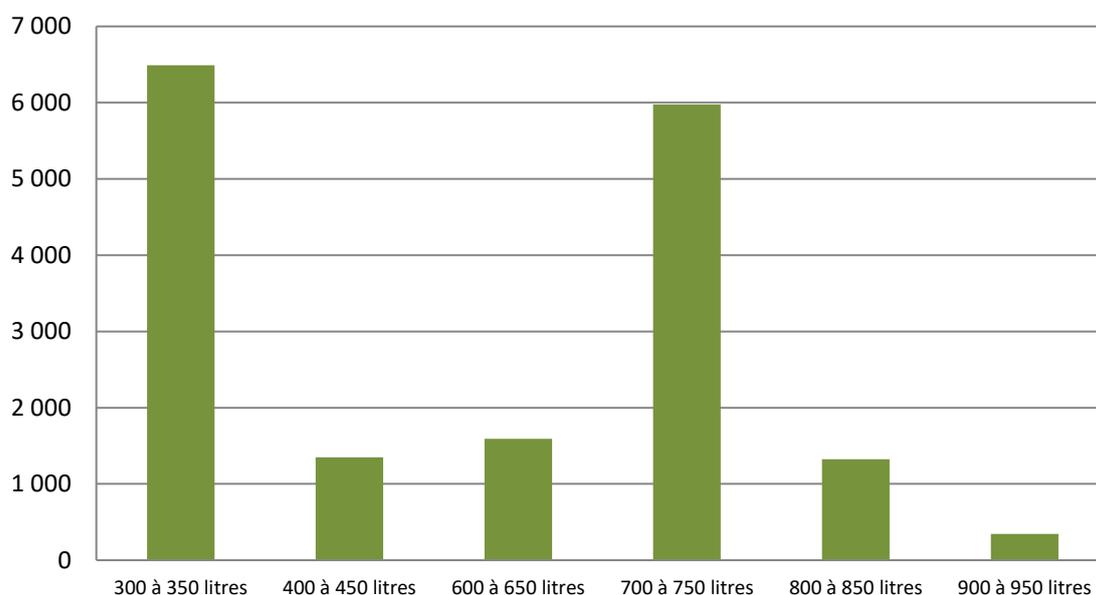
Répartition des dotations en composteurs

Au 31 décembre 2021, le parc de composteurs individuels mis à la disposition des administrés du territoire est constitué comme suit :

	Volume (litres)						TOTAL	Nombre d'outils distribués	
	300 à 350	400 à 450	600 à 650	700 à 750	800 à 850	900 à 950		Bioseau	Outil
TOTAL	6 490	1 350	1 591	5 975	1 325	343	17 074	13 873	10 319

Parc de composteurs individuels (selon volume) mis à disposition

Environ **26%** des foyers du territoire de la CIVIS ont été équipés d'un composteur individuel.



Répartition des composteurs du parc par volume

4.2. LA SENSIBILISATION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE

4.2.1. LA SENSIBILISATION DES USAGERS

La CIVIS dispose d'un service de communication de proximité, constitués d'une équipe d'éco-conseillers référents et d'éco-conseillers. Ces équipes ont pour mission d'assurer auprès de la population du territoire une communication en porte à porte principalement sur le tri des déchets mais aussi sur la bonne gestion des déchets en général. Dans le cadre de leurs missions, ils s'appuient sur différents supports de communication (calendrier de collecte, guide de l'Eco-Citoyen, etc.).

En compléments de l'équipe d'éco conseillers, la CIVIS dispose également d'une équipe spécialisée dans l'animation autour de la gestion des déchets et du tri. Ses principales missions sont de tenir des stands d'animation lors de manifestations (sportives, culturelles, marchés forains, etc.) ou de réaliser des animations en milieu scolaire, auprès d'associations, d'acteurs économiques (bailleurs sociaux, etc.), etc.

Exemples d'évènements mis en place cette année :

OPERATION « VIDE GRENIER »



CIVIS
COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE
DES VILLES SOLIDAIRES
COMMUNIKADIT & #GOSIDOMKAKATION

SAINT-PIERRE
SAINT-LOUIS
L'ETANG-SALE
PETITE-ILE
CILAOS
LES AVIRONS

OPÉRATION VID' FON' KAZ

MERCREDI 13 OCTOBRE 2021

DE 8H00 À 15H00

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DES ENCOMBRANTS

1 caisson et 1 stand d'accueil seront mis à votre disposition :
à la Palissade Saint-Louis
Rue Professeur Henri LAPIERRE

0 800 501 501 Service à appel gratuit

SHLMR®

Opération VID' FON'KAZ à Saint-Louis

CONCOURS VERRE

Afin de promouvoir la collecte du verre en apport volontaire, la CIVIS a mis en place dans un quartier de chaque commune membre un grand concours de collecte du verre (8^{ème} édition). Ce concours a été mis en place durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) en novembre 2021.

Chaque administré a été invité à rapporter le maximum de verre à l'une des bornes à verre identifiées pour le concours afin de tenter de gagner l'un des cadeaux offerts par nos différents partenaires (nuits d'hôtels, location de vélo, entrée dans des parcs, etc.).



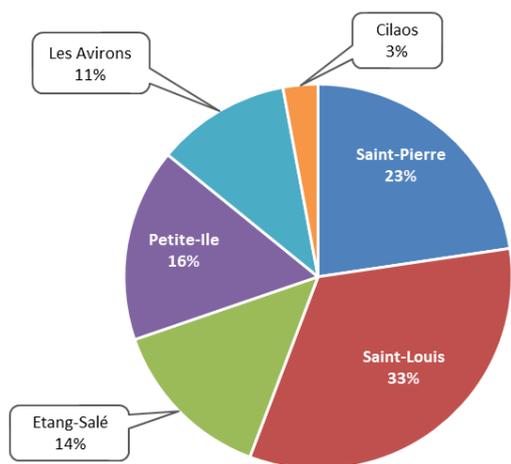
130 dépôts / 106 participants

4,7 Tonnes de verres collectées

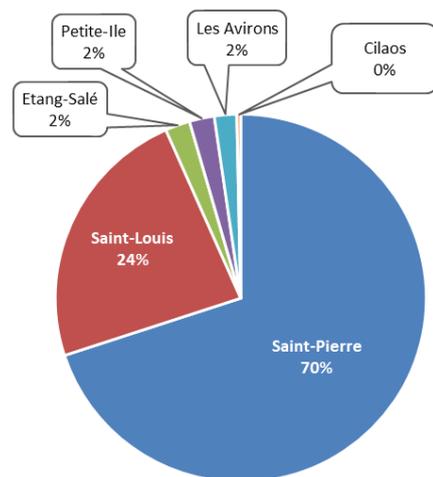
En plus de ces événements, d'autres actions plus communes et régulières ont été poursuivies cette année (animation en milieu scolaire, animation en pied d'immeubles, marchés forains, éco-exemplarité à la CIVIS, partenariat grand raid, etc.).

L'ensemble de ces interventions a permis de sensibiliser cette année environ **8 667** foyers en porte à porte et environ **12 791** personnes lors d'animations, comme indiqué dans le tableau récapitulatif suivant.

Communes	Nombre de foyers sensibilisés en porte à porte	Nombre de personnes sensibilisées lors d'animations	
		En milieu scolaire	Autres manifestations (associations sportives, bailleurs sociaux, etc.) (*)
Saint-Pierre	1 963	2109	6840
Saint-Louis	2 866	2040	955
Etang-Salé	1 213	178	98
Petite-Ile	1 404	150	128
Les Aviron	969	0	250
Cilaos	252	0	43
TOTAL	8 667	4 477	8 314
		12 791	



Répartition du nombre de foyers sensibilisés en porte à porte



Répartition du nombre de personnes sensibilisées lors d'animation

4.2.2. LA BRIGADE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT

La communauté d'agglomération est dotée d'une Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE).

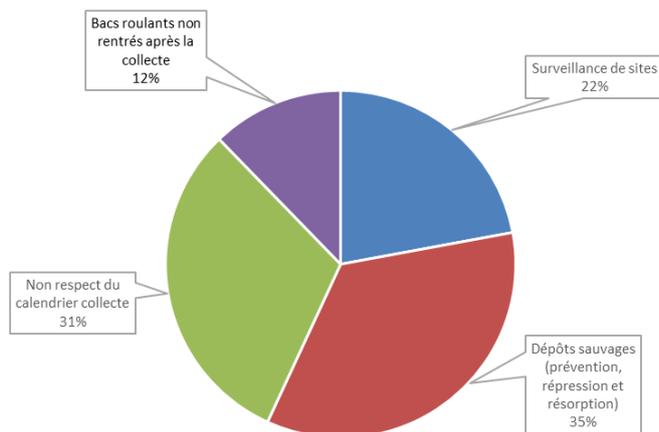
Son rôle est le suivant :

- le respect du règlement de collecte de la CIVIS.
- la répression en matière de dépôts d'ordures non autorisés,
- la mise en place de mesures de lutte face aux dépôts d'ordures non autorisés,
- la surveillance de sites sensibles,

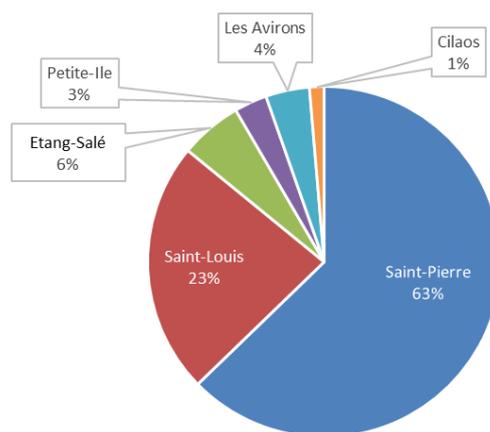


Cette année, le bilan des interventions de la BIE en fonction du type d'action est le suivant :

	Saint-Pierre	Saint-Louis	Etang-Salé	Petite-Ile	Les Avirons	Cilaos	TOTAL
Surveillance de sites	76	33	8	4	6	5	132
Dépôts sauvages (prévention, répression et résorption)	132	48	12	5	8	3	208
Non respect du calendrier collecte	121	34	12	9	9	0	185
Bacs roulants non rentrés après la collecte	46	24	2	0	1	0	73
TOTAL	375	139	34	18	24	8	598



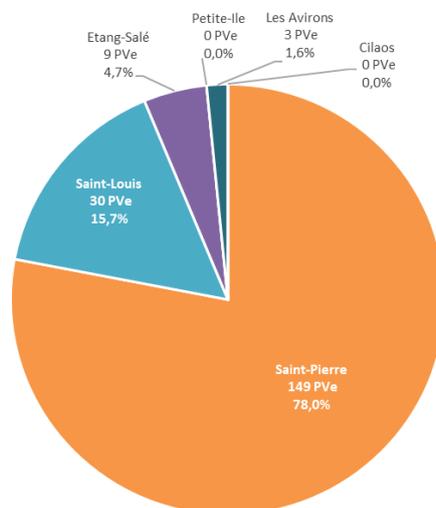
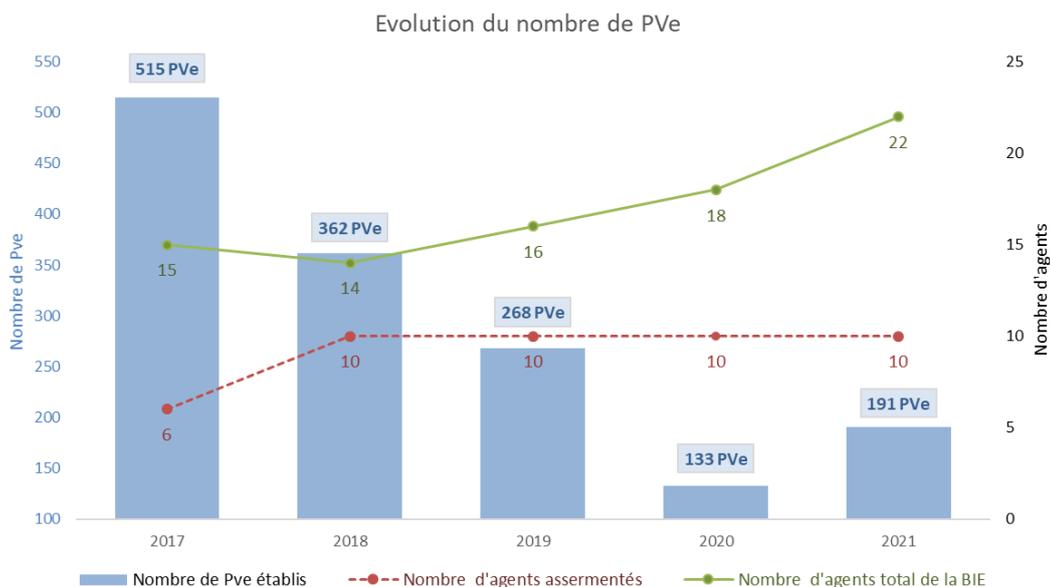
Répartition des interventions de la BIE par types d'actions



Répartition des interventions par communes

👉 Les chiffres en matière de répression

En matière de répression, **191 PVe** ont été établis cette année.



Répartition du nombre de PVe établis par communes

Entre 2017 et 2021 le nombre de PVe établis a chuté de **- 63%**.

Ces PVe se répartissent comme suit :



- **108** contraventions de **Classe 2** : « dépôt d’ordures, de déchets, de matériaux ou d’objets en vue de leur enlèvement par le service de collecte sans respecter les conditions fixées par l’autorité administrative »

- **77** contraventions de **Classe 3** : « dépôt ou abandon d’ordures, de déchets, de matériaux ou d’objet hors des emplacements autorisés »

- **6** verbalisations de **classe 4** : « embarras d’une voie publique par dépôt ou abandon sans nécessité d’objets ou matériaux entravant la libre circulation »

Les classes de verbalisation :

Classe	Code Pénal Montant	Textes	Exemples d’infractions	Moyens mis en œuvre
II	R 632-1 150 € PVe : Forf 35€ Maj 75€	est puni [...] le fait de déposer, aux emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, <u>sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures</u>	Non respect des jours et horaires de collecte Non respect des consignes de présentation des déchets à la collecte Non respect des conditions de tri et de séparation des différents flux Présence permanente de bacs/conteneurs sur la voie publique	Contravention
III	R 633-6 450 € PVe : Forf 68€ Maj 180€	hors les cas prévus par les articles R. 635-8 et R. 644-2, est puni [...] le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation	Dépôt de déchets autour des bornes d'apport volontaire Présentation de déchets en dehors des emplacements désignés par la Collectivité	
IV	R 644-2 750 € PVe : Forf 135 € Maj 375€	Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.	Dépôt de déchets sur les trottoirs, gênant la libre circulation, générant problèmes de sécurité, ...	
V	R 635-8 1 500 €	est puni [...] le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été <u>transportés avec l'aide d'un véhicule</u> , si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation		Rapport infraction transmis à l'OPJTC pour suite à donner

Toute procédure de police est accompagnée de mesures de cessation de l'infraction par le contrevenant sous le contrôle des agents de la BIE. Selon les cas, ces mesures consistent en des procédures amiables (rentrée des déchets, mise en déchèterie, etc.) ou des mesures plus coercitives telles que la prise en charge de l'enlèvement et du transport des déchets jusqu'au site de traitement adapté.

4.2.3. LA MISSION DEPOTS SAUVAGES

Une cellule a été créée afin de coordonner les actions nécessaires à la lutte préventive à la constitution de dépôts non réglementaires (dits « dépôts sauvages ») et à la résorption de ces dépôts (collecte, nettoyage, embellissement, etc.).

Cette année, **708** dépôts non réglementaires (sur 1 041 sites de dépôts signalés) ont été recensés et résorbés par l'action de cette cellule en coordination avec les autres services de la collectivité et avec les services communaux.

5. LA LOGISTIQUE COLLECTE DES DECHETS

5.1. LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE

La CIVIS collecte les quatre (4) flux de déchets suivants en porte à porte :

Les Déchets Recyclables (DR)



- ① Il s'agit des emballages ménagers et assimilés recyclables (en plastique, en papier/carton, en métal), de journaux-revues magazines et de papiers (autre qu'emballage). Ces déchets sont collectés en bac roulant.

- Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)



- ① Il s'agit des déchets ménagers et assimilés qui restent après la collecte sélective des Déchets Recyclables. Ces déchets sont collectés en bac roulant.

Les Déchets Encombrant Ménagers (DEM)



- ① Il s'agit des déchets ménagers et assimilés qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être mis dans le bac roulant et nécessitent un mode de collecte particulier. Ces déchets occasionnels sont collectés en vrac.

- Les Déchets Végétaux (DV)



- ① Il s'agit des déchets ménagers et assimilés d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. Ces déchets sont collectés en vrac.

5.1.1. LA PRECOLLECTE – LES BACS ROULANTS

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Déchets Recyclables (DR) sont collectés dans des bacs roulants (poubelles).

La CIVIS a fait le choix des codes couleurs suivants pour différencier les flux (OMR ou DR) et les producteurs (ménages, non ménages et ménages en habitat collectif).

Désignation	Cuve	Couvercle
Bac roulant pour les Ordures Ménagères Résiduelles des ménages	Verte	Vert
Bac roulant pour les Ordures Ménagères Résiduelles des non ménages	Orange	Orange
Bac roulant pour les Déchets Recyclables des ménages	Verte	Jaune
Bac roulant pour les Déchets Recyclables des ménages en habitat collectif et des non ménages	Jaune	Jaune

Codes couleurs de la CIVIS sur son parc de bac roulant

5.1.1.1. Le(s) prestataire(s)

Cette année, l'entreprise OTTO ENVIRONNEMENT a assuré pour le compte de la CIVIS, via un marché public, les prestations de fourniture, de livraison et de maintenance des conteneurs à déchets du territoire de l'agglomération. Ces prestations se décomposaient comme suit :

- La fourniture et la livraison de conteneurs roulants à déchets, en polyéthylène haute densité (PEHD), pour les ménages et les non ménages (commerçants, artisans, administrations, établissements scolaires, entreprises, ...), d'une capacité comprise entre 120 litres et 660 litres ;
- La maintenance du parc de conteneurs roulants à déchets (nouveau et existant) ;
- Le recyclage des conteneurs roulants à déchets hors service ;
- La reprise, le nettoyage, un nouvel étiquetage et la livraison des conteneurs roulants à déchets usagés ;
- Le lavage de conteneurs roulants à déchets ;
- La mise à disposition de conteneurs roulants à déchets dans le cadre de prestations occasionnelles (foires commerciales, manifestation ponctuelle...) ;
- La gestion de la base de données du parc de bacs roulants.

5.1.1.2. Bilan de l'activité de l'année

L'activité est répartie selon les trois principales prestations suivantes :

- Nouvelle dotations de bacs roulants auprès de nouveaux producteurs de déchets (nouvelles constructions, déménagements, etc.).
- Changement complet du bac dans le cas de certaines opérations de maintenance (changement de volume du bac en lien avec la baisse de fréquences des collectes en porte à porte notamment, bac brûlé, cuve cassée, bac parti avec l'ancien locataire, bac tombé dans le camion benne, bac volé).
- Changement d'une pièce détachée pour les autres opérations de maintenance (changement couvercle ou axe du couvercle, changement roue ou axe de la roue, remplacement de l'étiquette adresse, du logo ou de l'autocollant de consignes de tri, changement de la puce d'identification électronique).

Bilan de l'activité nouvelles dotations de bacs roulants

Communes	120L		140L		180L		240L		360L		500L		660L		TOTAL		TOTAL (Mén. + Prof.)
	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	
AVIRONS	19		3		4		60	5	4	3					90	8	98
CILAOS	12		1				34	2	1	2			2	48	6	54	
L'ETANG-SALE	28		2		1		69	15	2	4	12	2	5	8	119	29	148
PETITE-ILE	39			8	7		85	5	11	6			1	5	143	24	167
SAINT-LOUIS	89	1	4	9	19		242	28	12	14	5	5	11	4	382	61	443
SAINT-PIERRE	137	2	6	16	16		359	70	127	39	16	20	18	25	679	172	851
TOTAL	324	3	16	33	47	0	849	125	157	68	33	27	35	44	1 461	300	1 761
TOTAL (Mén. + Prof.)	327		49		47		974		225		60		79		1 761		

Mén. = Ménages - Prof.= Professionnels/Administration

Nouvelles Dotations de bacs roulants OMR en 2021

Communes	120L		140L		180L		240L		360L		500L		660L		TOTAL		TOTAL (Mén. + Prof./GP)
	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	
AVIRONS	19	0	2		4		61	3	3	5		0	1	0	90	8	98
CILAOS	13	0	1		1		32	3	1	1		2		1	48	7	55
L'ETANG-SALE	27	0	2		1		73	13	7	4	7	1	3	9	120	27	147
PETITE-ILE	41	1			8		85	6	7	21	1	0	2	1	144	29	173
SAINT-LOUIS	95	1	4		21		257	31	16	18	1	7	7	10	401	67	468
SAINT-PIERRE	146	1	8	1	18		370	82	86	33	12	10	26	25	666	152	818
TOTAL	341	3	17	1	53	0	878	138	120	82	21	20	39	46	1469	290	1 759
TOTAL (Mén. + Prof./GP)	344		18		53		1 016		202		41		85		1 759		

Mén. = Ménages - Prof./GP= Professionnels/Administration et Gros Producteurs en habitat collectif

Nouvelles Dotations de bacs roulants DR en 2021

TOTAL	120L		140L		180L		240L		360L		500L		660L		TOTAL		TOTAL (Mén. + Prof./GP)
	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	
	665	6	33	34	100	0	1727	263	277	150	54	47	74	90	2930	590	3 520
TOTAL (Mén. + Prof./GP)	671		67		100		1 990		427		101		164		3 520		

Mén. = Ménages - Prof./GP= Professionnels/Administration et Gros Producteurs en habitat collectif

Nouvelles Dotations de bacs roulants OMR + DR en 2021

Bilan de l'activité maintenance du parc de bacs roulants

Communes		Avirons	Cilaos	Etang-Salé	Petite Ile	St-Louis	St-Pierre	Total	Total changement complet du bac dans le cadre de la maintenance du parc OMR
Changement complet du bac	Changement de capacité	58	41	123	84	370	513	1 189	
	Brûlé	1	0	0	0	53	123	177	
	Cuve Cassée	176	120	273	264	1 081	1 217	3 131	
	Bac parti avec l'ancien locataire	8	4	9	13	40	77	151	
	Tombé dans le camion benne	21	11	37	23	162	255	509	
	Volé	29	11	32	25	185	224	506	
5 663									
Changement d'une pièce	Changement Couvercle	3	1	22	26	54	109	215	Total changement de pièces de rechange dans le cadre de la maintenance du parc OMR
	Changement axe couvercle	0	0	0	0	0	2	2	
	Remplacement étiquette adresse	1	0	2	2	1	5	11	
	Remplacement logo CIVIS	0	0	0	0	0	0	0	
	Remplacement étiquette consigne	0	0	0	0	0	0	0	
	changement de la puce	0	0	0	0	0	0	0	
	Changement axe roue	0	0	0	0	0	1	1	
Changement roue	2	0	7	7	18	48	82		
311									
Total		299	188	505	444	1 964	2 574	5 974	

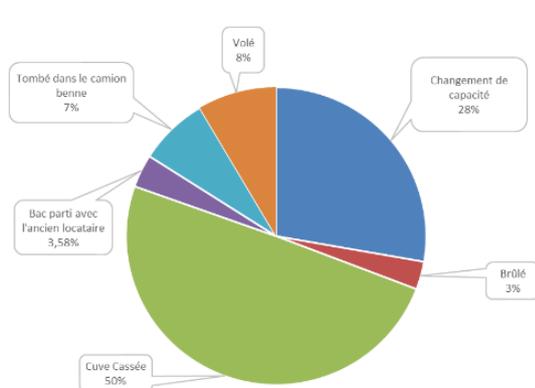
Opérations de maintenance des bacs OMR en 2021

		Communes	Avirons	Cilaos	Etang-Salé	Petite Ile	St-Louis	St-Pierre	Total	
Changement complet du bac	Changement de capacité		65	32	121	106	363	526	1 213	Total changement complet du bac dans le cadre de la maintenance du parc DR
	Brûlé		2	0	0	0	29	55	86	
	Cuve Cassée		58	34	105	145	344	478	1 164	
	Bac parti avec l'ancien locataire		6	5	9	18	40	81	159	
	Tombé dans le camion benne		3	5	11	11	43	67	140	
	Volé		9	8	22	13	80	96	228	
Changement d'une pièce	Changement Couvercle		0	1	5	19	25	65	115	Total changement de pièces de rechange dans le cadre de la maintenance du parc DR
	Changement axe couvercle		0	0	0	0	0	0	0	
	Remplacement étiquette adresse		1	0	2	1	2	9	15	
	Remplacement logo CIVIS		0	0	0	0	0	0	0	
	Remplacement étiquette consigne		0	0	0	0	0	0	0	
	changement de la puce		0	0	0	0	0	0	0	
	Changement axe roue		1	0	0	0	0	5	6	
	Changement roue		9	3	6	38	40	107	203	
Total		154	88	281	351	966	1 489	3 329	339	

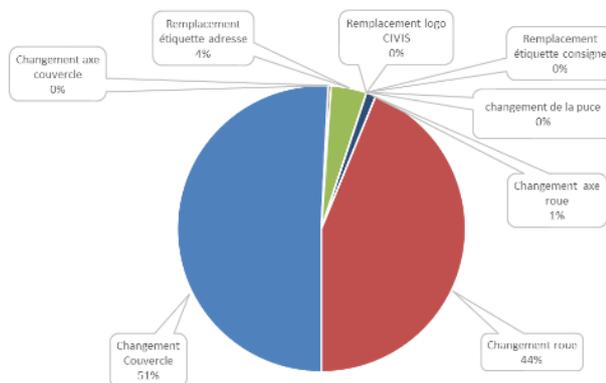
Opérations de maintenance des bacs DR en 2021

		Communes	Avirons	Cilaos	Etang-Salé	Petite Ile	St-Louis	St-Pierre	Total	
Changement complet du bac	Changement de capacité		123	73	244	190	733	1 039	2 402	Total changement complet du bac dans le cadre de la maintenance du parc
	Brûlé		3	0	0	0	82	178	263	
	Cuve Cassée		234	154	378	409	1 425	1 695	4 295	
	Bac parti avec l'ancien locataire		14	9	18	31	80	158	310	
	Tombé dans le camion benne		24	16	48	34	205	322	649	
	Volé		38	19	54	38	265	320	734	
Changement d'une pièce	Changement Couvercle		3	2	27	45	79	174	330	Total changement de pièces de rechange dans le cadre de la maintenance du parc
	Changement axe couvercle		0	0	0	0	0	2	2	
	Remplacement étiquette adresse		2	0	4	3	3	14	26	
	Remplacement logo CIVIS		0	0	0	0	0	0	0	
	Remplacement étiquette consigne		0	0	0	0	0	0	0	
	changement de la puce		0	0	0	0	0	0	0	
	Changement axe roue		1	0	0	0	0	6	7	
	Changement roue		11	3	13	45	58	155	285	
Total		330	203	542	605	2 197	3 024	9 303	650	

Opérations de maintenance des bacs OMR + DR en 2021



Les principales raisons d'un changement complet du bac
(selon la déclaration faite par l'utilisateur)



Les principales pièces détachées changées sur un bac roulant

Synthèse du bilan des opérations de dotation et de maintenance

	Nouvelle dotation	Dans le cadre de la maintenance	TOTAL
Total de bacs OMR livrés en 2021	1 761	5 663	7 424
Total de bacs DR livrés en 2021	1 759	2 990	4 749
Total de bacs roulants livrés en 2021	3 520	8 653	12 173
Total de bacs roulants livrés en moyenne par mois en 2021	293	721	1 014
Total de bacs roulants livrés en moyenne par semaine en 2021	68	166	234
Total de bacs roulants livrés en moyenne par jour (de fonctionnement du service du lundi au vendredi) en 2021	14	33	47
Nombre total d'intervention de maintenance			650
Total d'opérations de maintenance en moyenne par mois en 2021			54
Total d'opérations de maintenance en moyenne par semaine en 2021			13
Total d'opérations de maintenance en moyenne par jour en 2021			2

Le nombre de bacs livrés en 2021 (12 173) est **12,60 %** plus élevé que le nombre de bacs livrés en 2020 (10 812).

Etat du parc au 31/12/2021

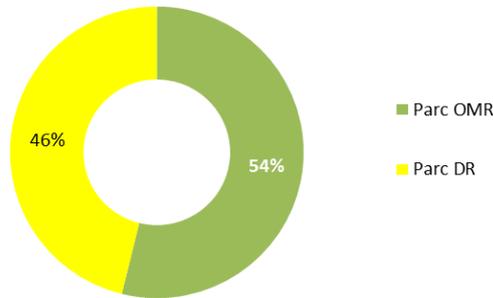
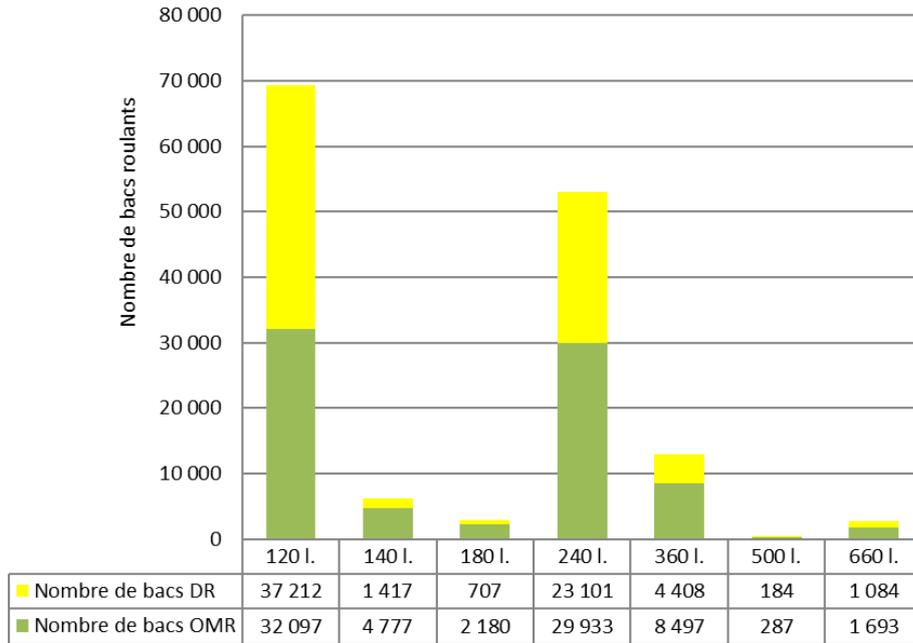
NB : Les données, relatives à l'état du parc au 31 décembre, ci-dessous sont fournies à titre indicatif et comportent une marge d'erreur. En effet, la base de données des bacs roulants n'est pas à jour.

Au 31 décembre 2021, le parc de bacs roulants de la CIVIS atteindrait environ **29,2 millions de litres** et il est constitué comme suit :

	Parc total bacs roulants au 31/12/2021							TOTAL
	120 l.	140 l.	180 l.	240 l.	360 l.	500 l.	660 l.	
Saint-Pierre	31 025	2 904	1 409	24 249	7 400	290	1 882	69 159
Saint-Louis	19 771	1 747	1 018	15 922	2 844	94	540	41 936
Etang-Salé	5 736	609	158	4 288	968	45	204	12 008
Petite-Ile	5 857	389	165	4 007	548	12	72	11 050
Les Avirons	4 539	437	38	2 863	867	24	53	8 821
Cilaos	2 381	108	99	1 705	278	6	26	4 603
TOTAL	69 309	6 194	2 887	53 034	12 905	471	2 777	147 577

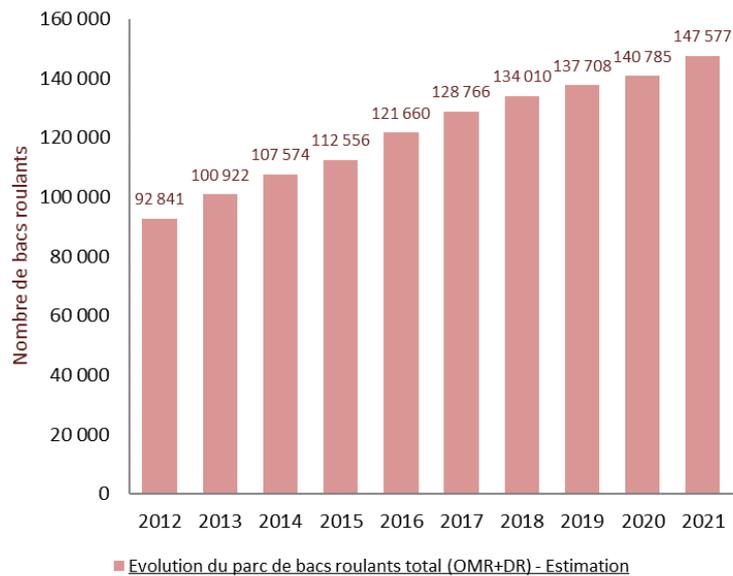
Total estimé parc de bacs roulants CIVIS (OMR +DR)

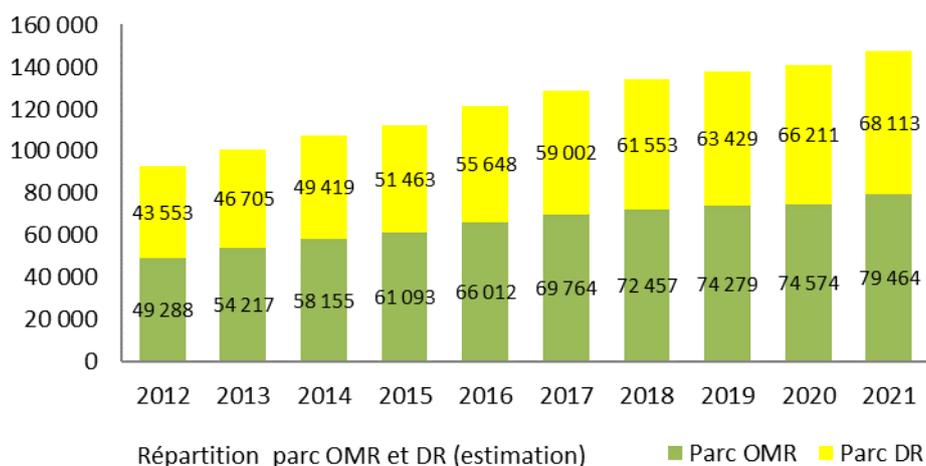
Répartition du nombre de bacs par volume et par flux (OMR ou DR) - Estimation



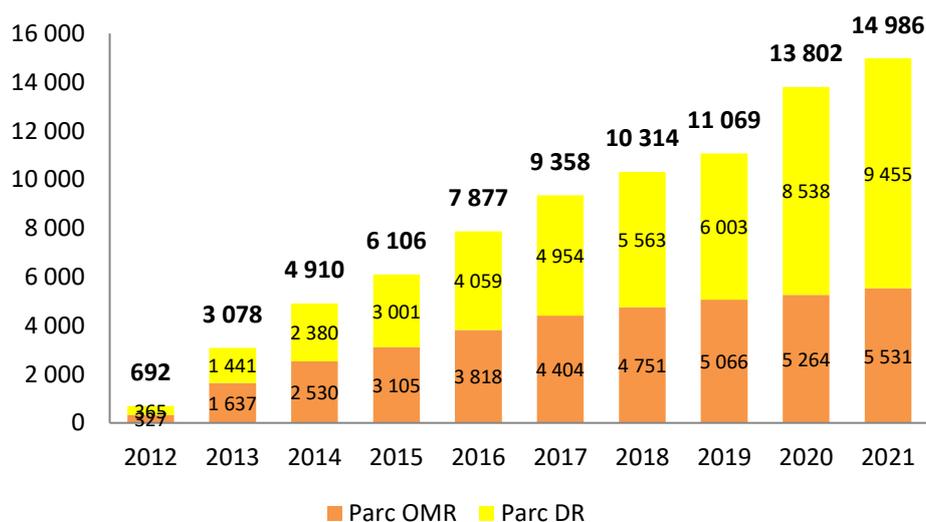
Répartition par flux du parc (Estimation)

L'évolution du parc total de bacs roulants sur ces dernières années est la suivante :





L'évolution du parc de bacs roulants destinés aux professionnels, aux administrations et aux gros producteurs en habitat collectif est la suivante :



Evolution et répartition du parc de bacs roulants professionnels/administrations/gros producteurs habitat collectif (Estimation)

Mise à disposition de bacs roulants

Chaque année, la CIVIS met à disposition des bacs roulants dans le cadre de manifestations sportives, culturelles, etc. Le tableau suivant indique les mises à disposition par communes pour cette année.

Mise à disposition de bacs pour l'année 2021

VILLE	NOM DE LA MANIFESTATION	Nbre de bacs vert				Nbre de bacs jaunes				Coût
		120	240	340	660	120	240	340	660	
AVIRONS	CIMETIERE			10						130,18 €
	Sous -Total		10			0				130,18 €
CILAO	STADE DE CILAO			10			10			245,04 €
	Sous -Total		10			10				245,04 €
Etg-SALE	CIMETIERE			8						112,31 €
Etg-SALE	CEREMONIE LEPINAY			2						53,60 €
Etg-SALE	ODYSSEA			12			6			316,26 €
	Sous -Total		22			6				482,17 €
PETITE -ILE										
	Sous -Total		0			0				0,00 €
ST-LOUIS	CEREMONIE GEDEAS			3						62,54 €
ST-LOUIS	OULAMA CHRISTOPHE			3			2			80,40 €
ST-LOUIS	LYCEE JEAN JOLI			2			3			80,40 €
ST-LOUIS	CEREMONIE RELIGIEUSE LATCHOUMY			3			2			80,40 €
ST-LOUIS	CEREMONIE GIVRAN			3			2			80,40 €
ST-LOUIS	ECOLE PABLO PICASSO			5			5			130,18 €
ST-LOUIS	CEREMONIE BRISSO			3			3			94,44 €
ST-LOUIS	CEREMONIE VELLEEN			6						94,44 €
ST-LOUIS	CEREMONIE RAMALINGOM		3			2				80,40 €
ST-LOUIS	CIMETIERE SAINT-LOUIS			12						173,57 €
ST-LOUIS	CEREMONIE RAMINLINGOM			3			2			80,40 €
ST-LOUIS	MANIFESTATION NOEL			2			1			62,54 €
ST-LOUIS	PROJET BOIS NEFLES COCO			3			3			94,44 €
ST-LOUIS	CIMETIERE RIVIERE SAINT-LOUIS			12						17,56 €
ST-LOUIS	CEREMONIE RELIGIEUSE SONGOLO		10							130,18 €
	Sous -Total		73			25				1 342,29 €
ST-PIERRE	CEREMONIE RELIGIEUSE AJAGAMEL			3			3			94,44 €
ST-PIERRE	CEREMONIE RELIGIEUSE CALLIAPIN REGIS			4						71,47 €
ST-PIERRE	CEREMONIE RELIGIEUSE MAYEN			2						53,60 €
ST-PIERRE	LYCEE BOIS D'OLIVE			2			2			71,47 €
ST-PIERRE	TEMPLE NARASSINGUA			5			2			103,38 €
ST-PIERRE	ESIROI			5			5			130,18 €
ST-PIERRE	TEMPLE KARLIAMAN			6						94,44 €
ST-PIERRE	SAKIFO		28			22				513,05 €
ST-PIERRE	CEREMONIE RELIGIEUSE ABOUKIR			3						62,54 €
ST-PIERRE	CEREMONIE RELIGIEUSE MOUTOUSSAMY			2			1			62,54 €
ST-PIERRE	CEREMONIE RELIGIEUSE NASSIBOU			3						62,54 €
ST-PIERRE	CEREMONIE AJAGAMEL			5			5			130,18 €
ST-PIERRE	CEREMONIE RELIGIEUSE MAYEN			3						62,54 €
ST-PIERRE	EVENEMENT 18 DECEMBRE			3			3			94,44 €
ST-PIERRE	CEREMONIE PAIDAMA-SIRINGOM			5						80,40 €
ST-PIERRE	CEREMONIE PAJANIAYE			4						71,47 €
ST-PIERRE	FETE DU CERF VOLANT	5	5				5			200,37 €
ST-PIERRE	CEREMONIE KARLY			3						62,54 €
	Sous -Total		96			48				2 021,59 €
		5	46	160	0	0	24	65	0	4 221,27 €
		211 bacs verts				89 bacs jaunes				
		300 bacs								

5.1.2. FILIERE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées sur l'ensemble du territoire en bacs roulants par des camions Bennes à Ordures Ménagères (BOM).

Les OMR ont été collectées selon une fréquence d'1 collecte par semaine (C1) sauf pour certains producteurs (voir paragraphe 2.2).

5.1.2.1. Le(s) prestataire(s)

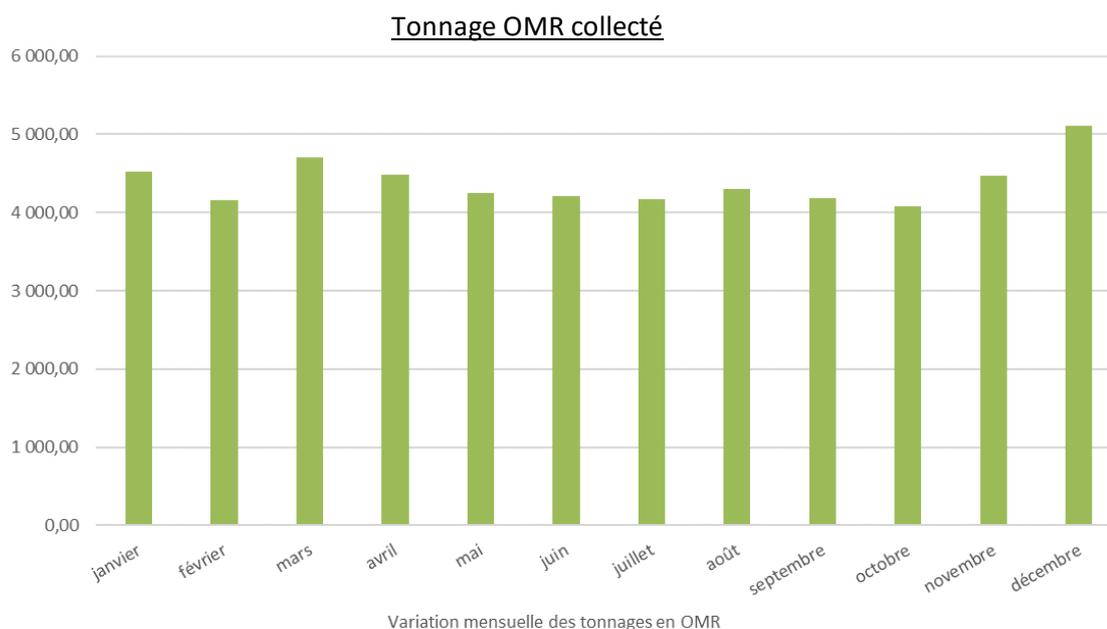
Cette année, les prestations de collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles ont été réalisées sur le territoire par les prestataires suivants :

	Prestataire	Secteur
Marché lot n°1	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Pierre/Petite-Ile
Marché lot n°2	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Louis/Les Avirons/Cilaos/Etang-Salé

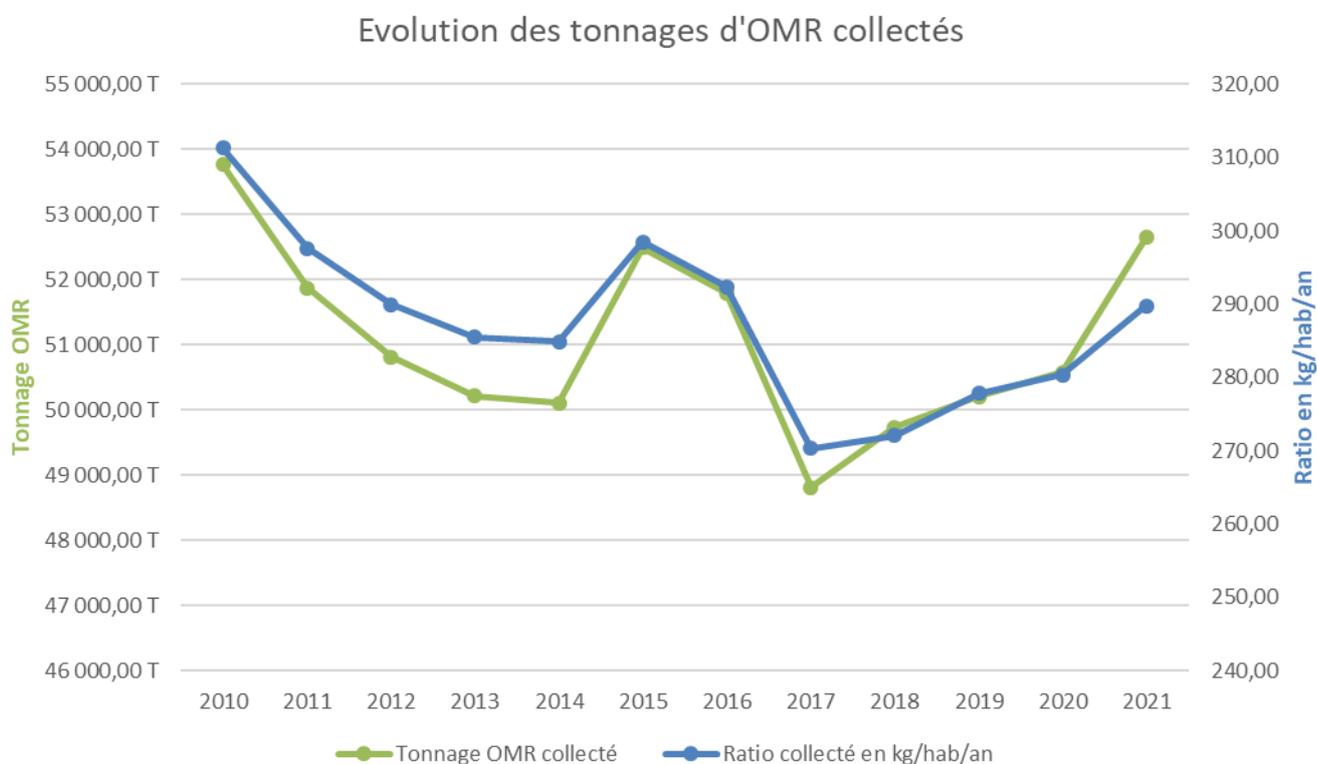
5.1.2.2. Bilan de l'activité de l'année

Cette année, les tonnages collectés se répartissent comme suit :

Communes	Population municipale au 1er janvier 2021	Tonnages OMR collecté en 2020	Tonnages OMR collecté en 2021	Variation 2021/2020	Ratio collecté en 2021 en kg/hab/an
Saint-Pierre	84 961	23 826,48 T	24 871,31 T	4,39%	292,74
Saint-Louis	53 589	15 578,36 T	16 167,20 T	3,78%	301,69
Etang-Salé	14 108	3 463,45 T	3 599,88 T	3,94%	255,17
Petite-Ile	12 308	3 513,82 T	3 564,44 T	1,44%	289,60
Les Avirons	11 246	2 807,66 T	2 945,41 T	4,91%	261,91
Cilaos	5 492	1 389,88 T	1 501,82 T	8,05%	273,46
Total CIVIS	181 704	50 579,65 T	52 650,06 T	4,09%	289,76



Le tonnage d'OMR collecté atteint son maximum en fin d'année et en début d'année (fêtes de fin d'année de décembre et janvier).



Cette année la production d'OMR a augmenté sensiblement de **4%** par rapport à l'année précédente.

La logistique nécessaire à la collecte des OMR cette année a été la suivante :

	Secteur	Moyens humains (*)		Nombre de véhicules (**)			Kilométrage total effectué sur la période	Ratio efficacité /transport (kg/km)
		Chauffeurs	Ripeurs	BOM	Mini BOM	Micro BOM		
Marché lot n°1	Saint-Pierre	16	10	12	8	1	235 876 km	121
	La Petite Ile							
Marché lot n°2	Saint-Louis	11	11	10	7	1	225 635 km	107
	L'Etang Salé							
	Cilaos							
	Les Avirons							
TOTAL	CIVIS	27	21	22	15	2	461 511 km	114
Nombre de km moyen effectué par semaine - OMR							8 875 km	
Nombre de km moyen effectué par jour de la semaine (lundi au vendredi) - OMR							1 775 km	

(*) Hors animateur et personnel administratif (**) Hors véhicules de service

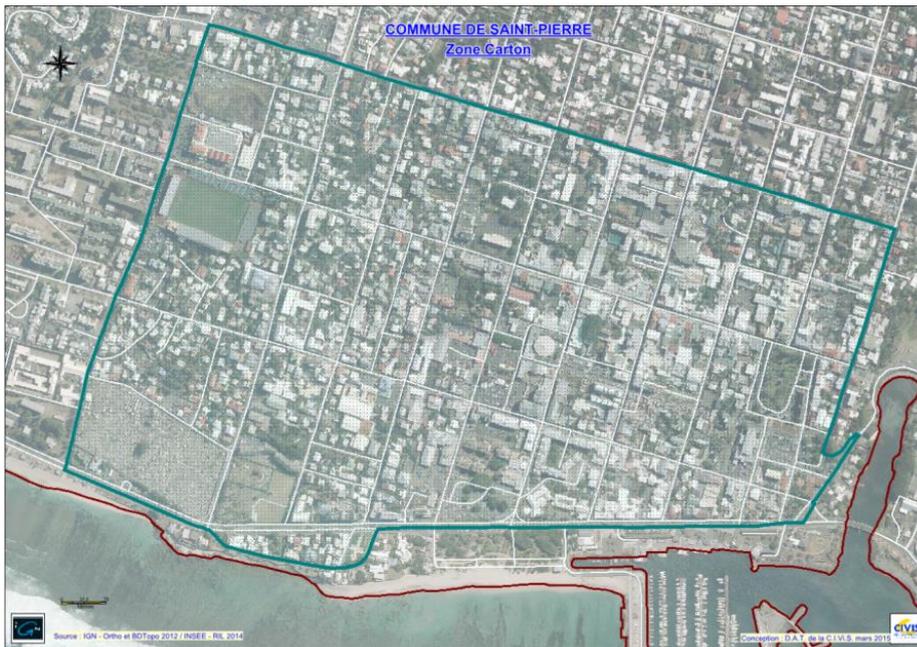
Logistique de collecte des OMR (Moyen humains, matériels et kilométrage parcouru)

5.1.3. FILIERE DES DECHETS RECYCLABLES

Les Déchets Recyclables (hors verre) sont collectés sur l'ensemble du territoire en bacs roulants par des camions Bennes à Ordures Ménagères.

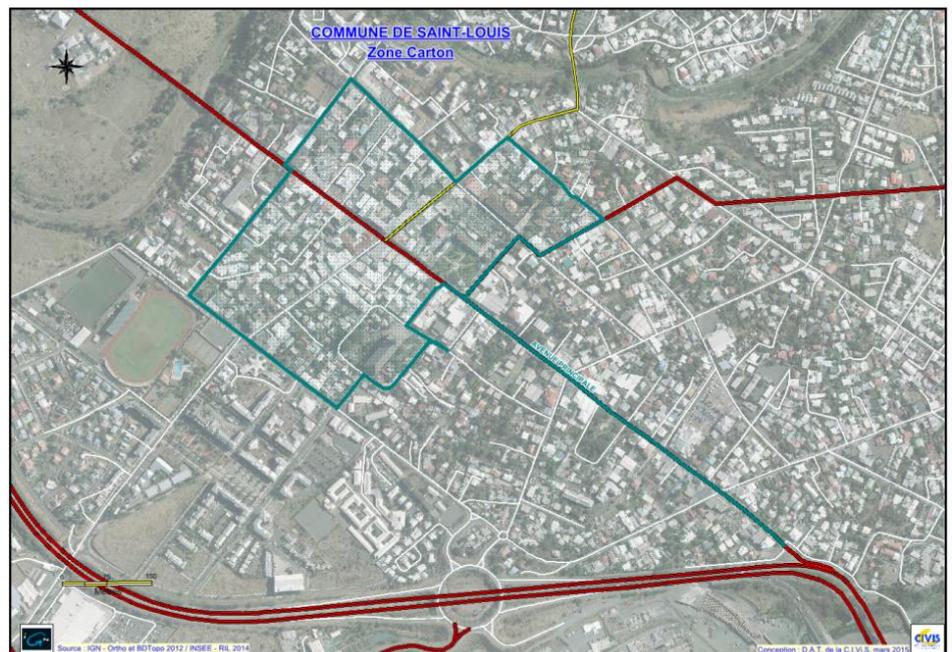
Les DR ont été collectés sur l'ensemble du territoire selon une fréquence d'une collecte toutes les deux semaines (C_{0,5}).

La CIVIS réalise également une collecte spécifique des cartons (en vrac ou en bac roulant) auprès des commerçants des hyper-centres villes de Saint-Pierre et de Saint-Louis (à l'intérieur des périmètres cartographiés ci-dessous). Les quantités de cartons collectés chez les commerçants sont comptabilisées avec les Déchets Recyclables ci-après.



Périmètre de collecte spécifique des cartons sur la commune de Saint-Pierre

Périmètre de collecte spécifique des cartons sur la commune de Saint-Louis



5.1.3.1. Le(s) prestataire(s)

Cette année, les prestations de collecte en porte à porte des Déchets Recyclables ont été réalisées sur le territoire par les prestataires suivants :

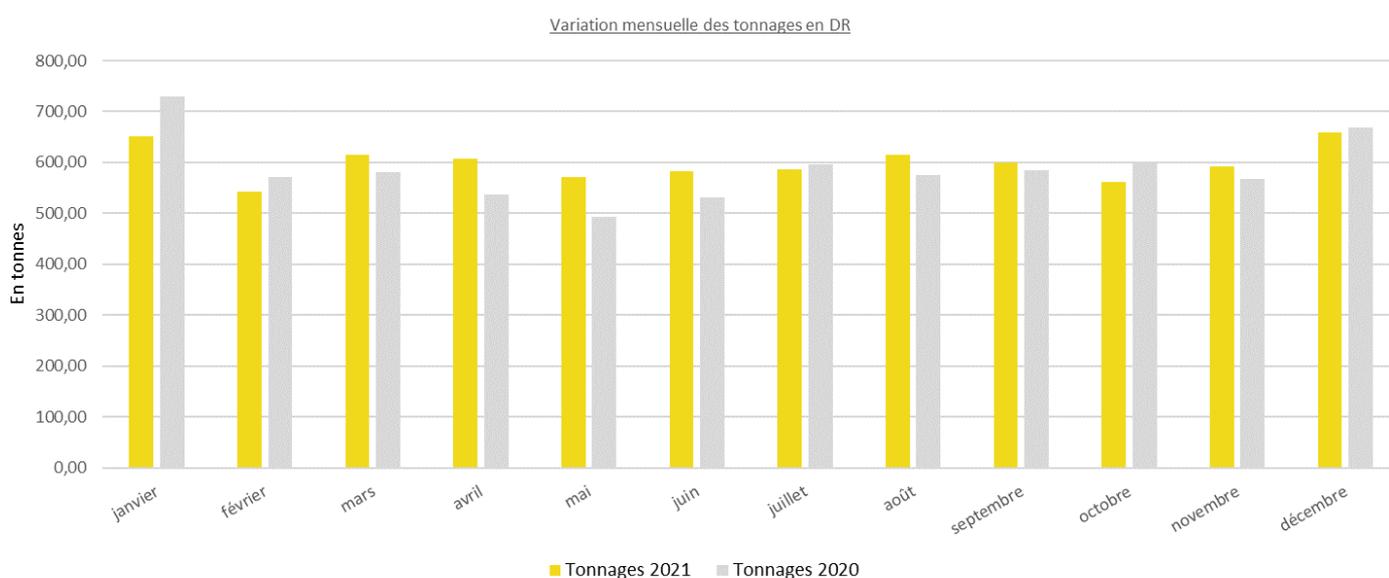
	Prestataire	Secteur
Marché lot n°1	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Pierre/Petite-Ile
Marché lot n°2	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Louis/Les Avirons/Cilaos/Etang-Salé

5.1.3.2. Bilan de l'activité de l'année

Cette année, les tonnages collectés se répartissent comme suit :

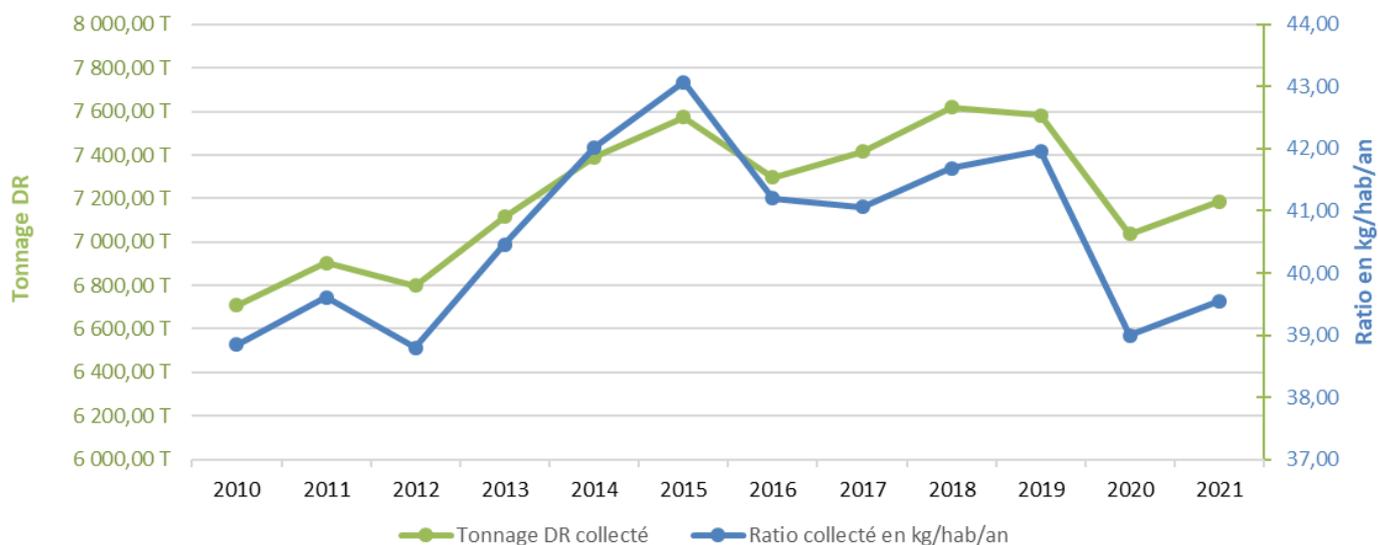
Communes	Population municipale au 1er janvier 2021	Tonnages DR collecté en 2020	Tonnages DR collecté en 2021	Variation 2021/2020	Ratio collecté en 2021 en kg/hab/an
Saint-Pierre	84 961	3 594,03 T	3 659,60 T	1,82%	43,07
Saint-Louis	53 589	1 658,35 T	1 735,90 T	4,68%	32,39
Etang-Salé	14 108	567,35 T	570,97 T	0,64%	40,47
Petite-Ile	12 308	523,66 T	532,15 T	1,62%	43,24
Les Avirons	11 246	513,59 T	503,60 T	-1,95%	44,78
Cilaos	5 492	179,04 T	184,84 T	3,24%	33,66
Total CIVIS	181 704	7 036,03 T	7 187,06 T	2,15%	39,55

Tonnage Déchets Recyclables collecté



Les tonnages de Déchets Recyclables collectés sont plus importants en période de fin d'année/début d'année pendant les périodes de fêtes.

Evolution des tonnages de DR collectés



Le tonnage de DR collecté augmente légèrement, cette année, d'environ **+2,15 %** par rapport à l'année dernière.

Le ratio collecté en kg/hab./an augmente également par rapport à l'année dernière. Il atteint la valeur de **39,55 kg/hab/an** contre environ 39 kg/hab/an l'an dernier.

La logistique nécessaire à la collecte des DR cette année a été la suivante :

	Secteur	Moyens humains (*)		Nombre de véhicules (**)			Kilométrage total effectué sur la période	Ratio efficacité /transport (kg/km)
		Chauffeurs	Ripeurs	BOM	Mini BOM	Micro BOM		
Marché lot n°1	Saint-Pierre	5	4	2	2	0	80 730 km	52
	La Petite Ile							
Marché lot n°2	Saint-Louis	4	4	2	2	0	78 377 km	38
	L'Etang Salé							
	Cilaos							
	Les Avirons							
TOTAL	CIVIS	9	8	4	4	0	159 107 km	45
Nombre de km moyen effectué par semaine - DR							3 060 km	
Nombre de km moyen effectué par jour de la semaine (lundi au vendredi) - DR							612 km	

(*) Hors animateur et personnel administratif (**) Hors véhicules de service

Logistique de collecte des DR (Moyen humains, matériels et kilométrage parcouru)

5.1.4. FILIERE DES DECHETS VEGETAUX

Les Déchets Végétaux (DV) sont collectés sur l'ensemble du territoire en vrac par des camions grues de type ampliroll.

Les DV ont été collectés sur l'ensemble du territoire selon une fréquence d'une collecte toutes les deux semaines (C_{0,5}).

5.1.4.1. Le(s) prestataire(s)

Cette année, les prestations de collecte en porte à porte des Déchets Végétaux ont été réalisées sur le territoire par les prestataires suivants :

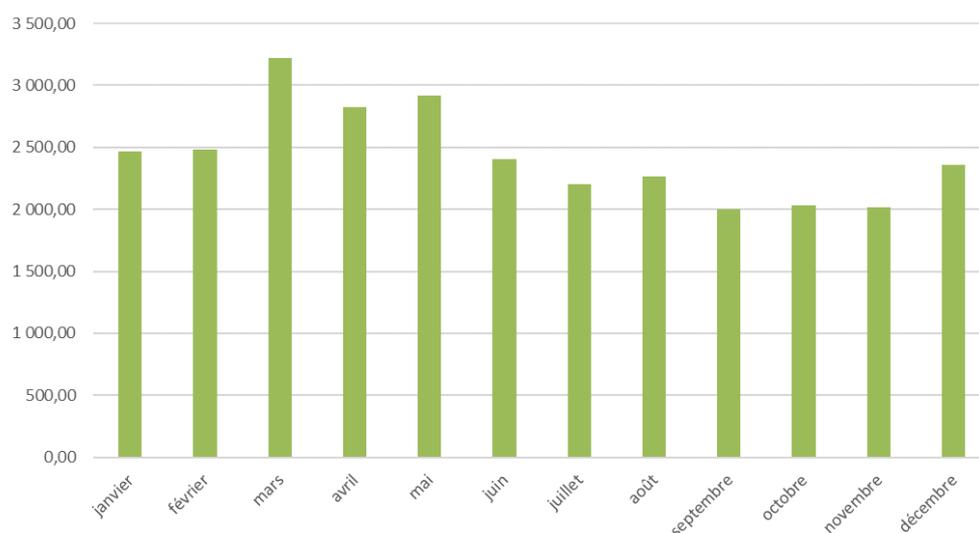
	Prestataire	Secteur
Marché lot n°1	SEMRRE	Saint-Pierre/Petite-Ile
Marché lot n°2	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Louis/Les Avirons/Cilaos/Etang-Salé

5.1.4.2. Bilan de l'activité de l'année

Cette année, les tonnages collectés se répartissent comme suit :

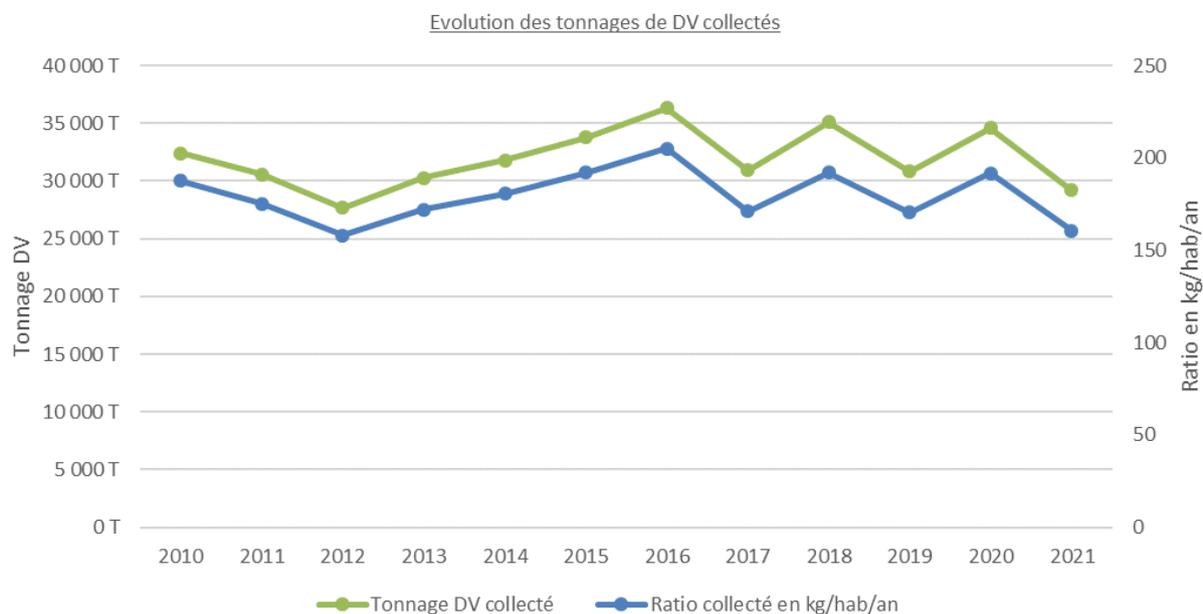
Communes	Population municipale au 1er janvier 2021	Tonnages DV collecté en 2020	Tonnages DV collecté en 2021	Variation 2021/2020	Ratio collecté en 2021 en kg/hab/an
Saint-Pierre	84 961	17 274,57 T	14 429,26 T	-16,47%	169,83
Saint-Louis	53 589	6 828,62 T	5 835,54 T	-14,54%	108,89
Etang-Salé	14 108	4 146,08 T	3 318,56 T	-19,96%	235,23
Petite-Ile	12 308	3 127,15 T	2 764,76 T	-11,59%	224,63
Les Avirons	11 246	2 865,02 T	2 516,85 T	-12,15%	223,80
Cilaos	5 492	326,78 T	322,06 T	-1,44%	58,64
Total CIVIS	181 704	34 568,22 T	29 187,03 T	-15,57%	160,63

Tonnage DV collecté



Evolution des tonnages de Déchets Végétaux collectés

On observe une saisonnalité (été/hiver austral) dans les tonnages collectés tout au long de l'année. Par ailleurs, on observe également un pic de production en mars suite à des phénomènes météorologiques (cyclones).



Le tonnage annuel des déchets végétaux a augmenté d'environ **-15,6%**, cette année.

La logistique nécessaire à la collecte des Déchets Végétaux cette année a été la suivante :

	Secteur	Moyens humains (*)		Nombre de véhicules (**)			Kilométrage total effectué sur la période	Ratio efficacité /transport (kg/km)
		Chauffeurs	Ripeurs	Grue (ampliroll)	Mini Grue	Semi remorque		
Marché lot n°1	Saint-Pierre	9,0	7,6	8	5,5	0,8	127 745 km	135
	La Petite Ile	2,1	1,8	2	1,5	0,2	35 223 km	
Marché lot n°2	Saint-Louis	9	0	4	3		118 455 km	101
	L'Etang Salé							
	Cilaos							
	Les Avirons							
TOTAL	CIVIS	20,04	9,38	14	10	1	281 423 km	104
Nombre de km moyen effectué par semaine - Déchets Végétaux							5 412 km	
Nombre de km moyen effectué par jour de la semaine (lundi au vendredi) - Déchets Végétaux							1 082 km	

(*) Hors animateur et personnel administratif (**) Hors véhicules de service

Logistique de collecte des Déchets Végétaux (Moyen humains, matériels et kilométrage parcouru)

5.1.5. FILIERE DES DECHETS ENCOMBRANTS

Les Déchets Encombrants (ENC) sont collectés sur l'ensemble du territoire en vrac par des camions grues de type ampliroll.

Les ENC ont été collectés sur l'ensemble du territoire selon une fréquence d'une collecte toutes les deux semaines (C_{0,5}).

5.1.5.1. Le(s) prestataire(s)

Cette année, les prestations de collecte en porte à porte des Encombrants ont été réalisées sur le territoire par les prestataires suivants :

	Prestataire	Secteur
Marché lot n°1	SEMRRE	Saint-Pierre/Petite-Ile
Marché lot n°2	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Louis/Les Avirons/Cilaos/Etang-Salé

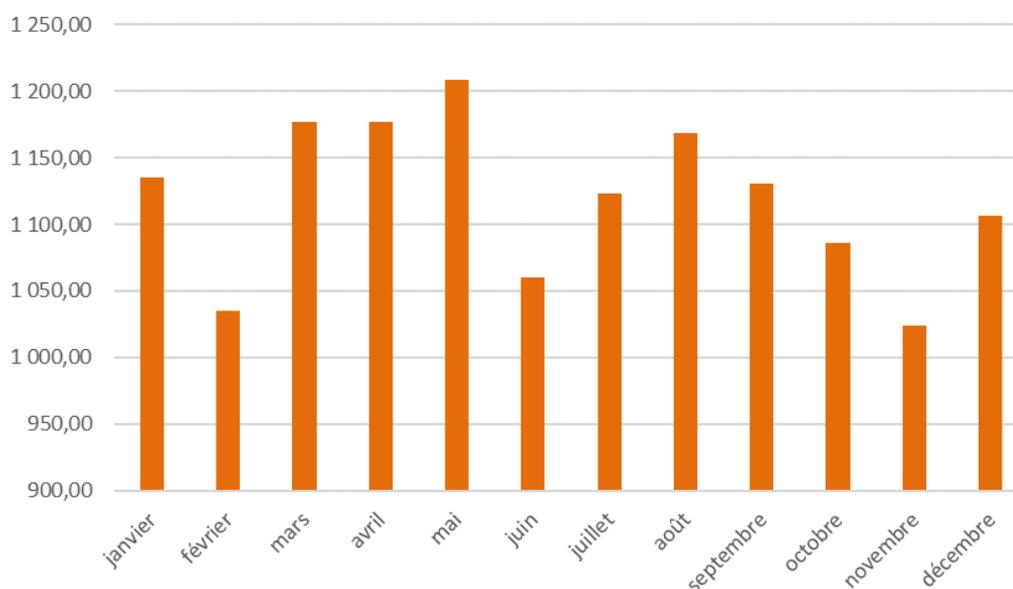
5.1.5.2. Bilan de l'activité de l'année

Cette année, les tonnages collectés se répartissent comme suit :

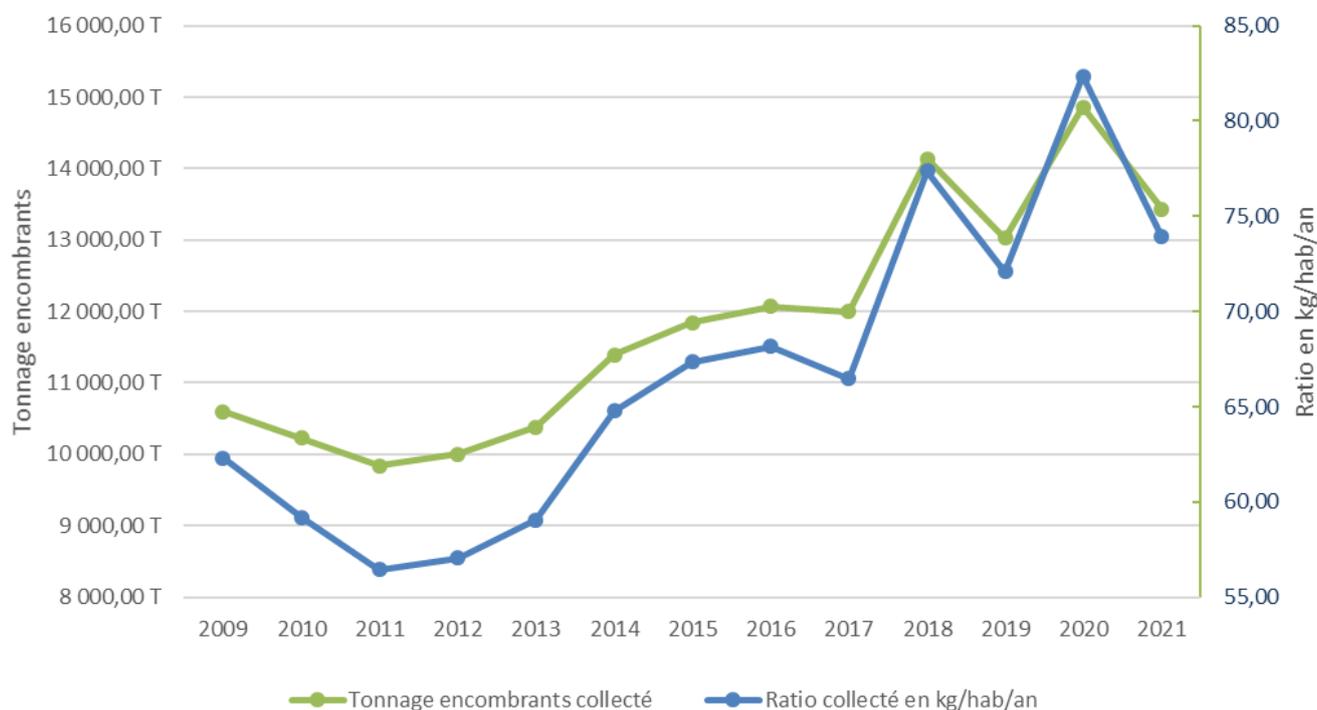
Communes	Population municipale au 1er janvier 2021	Tonnages ENC collecté en 2020	Tonnages ENC collecté en 2021	Variation 2021/2020	Ratio collecté en 2021 en kg/hab/an
Saint-Pierre	84 961	6 513,80 T	5 871,81 T	-9,86%	69,11
Saint-Louis	53 589	4 452,44 T	3 907,54 T	-12,24%	72,92
Etang-Salé	14 108	1 199,75 T	1 092,48 T	-8,94%	77,44
Petite-Ile	12 308	1 411,07 T	1 390,64 T	-1,45%	112,99
Les Avirons	11 246	1 034,33 T	917,04 T	-11,34%	81,54
Cilaos	5 492	247,01 T	253,68 T	2,70%	46,19
Total CIVIS	181 704	14 858,40 T	13 433,17 T	-9,59%	73,93

Tonnage ENC collecté

Evolution des tonnages d'Encombrants collectés



Evolution des tonnages d'encombrants collectés



Le tonnage annuel des déchets encombrants a diminué d'environ **-9,6%**, cette année.

La logistique nécessaire à la collecte des Encombrants cette année a été la suivante :

	Secteur	Moyens humains (*)		Nombre de véhicules (**)			Kilométrage total effectué sur la période	Ratio efficacité /transport (kg/km)
		Chauffeurs	Ripeurs	Grue (ampliroll)	Mini Grue	Semi remorque		
Marché lot n°1	Saint-Pierre	5,5	4,6	4	3	0,4	75 327 km	96
	La Petite Ile	1,5	1,3	1	1	0,1	26 145 km	
Marché lot n°2	Saint-Louis	8	0	3	3	0	88 793 km	69
	L'Etang Salé							
	Cilaos							
	Les Avirons							
TOTAL	CIVIS	14,99	5,86	8	7	0,5	190 265 km	71
Nombre de km moyen effectué par semaine - Encombrants						3 659 km		
Nombre de km moyen effectué par jour de la semaine (lundi au vendredi) - Encombrants						732 km		

(*) Hors animateur et personnel administratif (**) Hors véhicules de service

Logistique de collecte des Encombrants (Moyen humains, matériels et kilométrage parcouru)

5.2. LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE

5.2.1. LA COLLECTE DU VERRE

5.2.1.1. La précollecte – Les Bornes d'Apport Volontaire pour le verre



La collecte du verre est réalisée en apport volontaire dans des Bornes d'Apport Volontaire (BAV) aériennes (d'environ 3 m³ de volume).

NB : Dans certains quartiers de Cilaos (Ilet à Cordes et Mare Sèche) et pour des raisons d'accessibilité, la collecte du verre se fait par le biais de bacs roulants, à opercules, fixés.

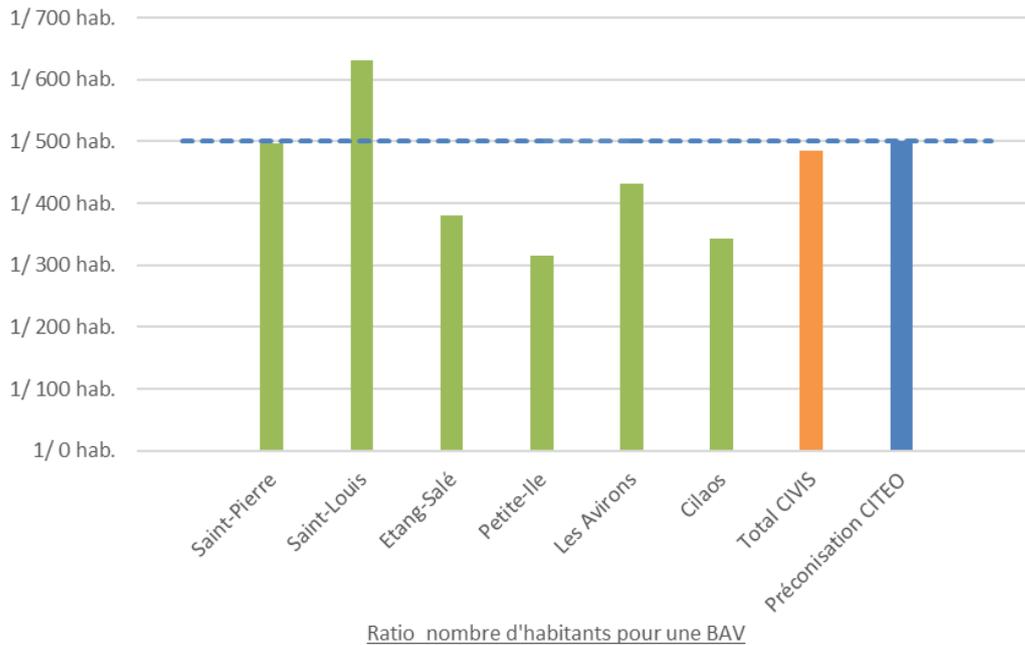
Bilan de l'activité de l'année/ Parc de BAV au 31 décembre

Le bilan de l'activité est présenté ci-dessous. Le parc de BAV (aérien de 3m³) pour le verre au 31 décembre est présenté ci-dessous.

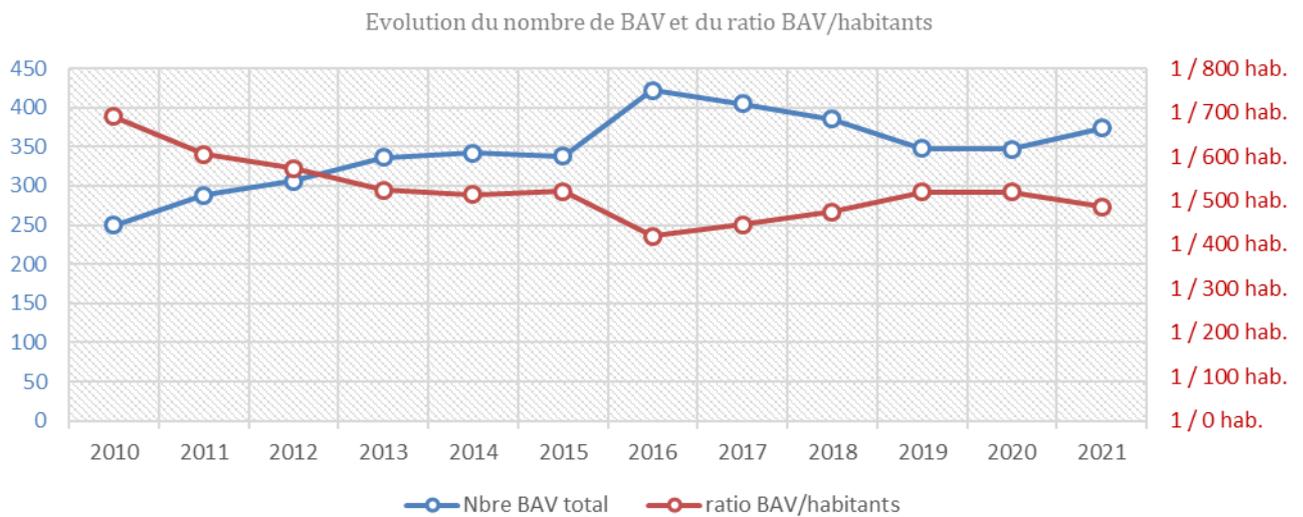
Communes	Population municipale au 1er janvier 2021	BAV installées en 2021 y/c remplacement	BAV Brûlés ou dégradés en 2021	BAV en fonctionnement au 31/12/2021	BAV en fonctionnement au 31/12/2020	Evolution 2021/2020 (y compris les BAV brûlées et dégradées)	ratio BAV/habitant
Saint-Pierre	84 961	15	0	171	156	8,8%	1/ 497 hab.
Saint-Louis	53 589	11	3	85	77	9,4%	1/ 630 hab.
Etang-Salé	14 108	3	0	37	34	8,1%	1/ 381 hab.
Petite-Ile	12 308	0	0	39	39	0,0%	1/ 316 hab.
Les Avirons	11 246	1	0	26	25	3,8%	1/ 433 hab.
Cilaos	5 492	0	0	16	16	0,0%	1/ 343 hab.
Total CIVIS	181 704	30	3	374	347	7,2%	1/ 486 hab.

Fourniture/Remplacement de bornes à verre en 2021

Le ratio nombre d'habitants pour une borne est indiqué dans le graphique ci-dessus. Les préconisations de CITEO (éco-organisme en charge de la filière des emballages ménagers sur cette période) sont en moyenne d'une (1) borne pour 500 habitants. Le ratio moyen du territoire de la CIVIS est conforme aux préconisations de CITEO avec 1 borne pour **486** habitants.



L'évolution dans le temps du parc de BAV et du ratio « nombre d'habitants par BAV » est donné ci-dessous



5.2.1.2. La collecte des Bornes d'Apport Volontaire

La collecte des bornes à verre est réalisée par camion grue (équipé de pince Kinshofer) en fonction du taux de remplissage.

Le prestataire

La prestation de vidage des bornes est confiée, dans le cadre de deux marchés publics de service, aux entreprises suivantes :

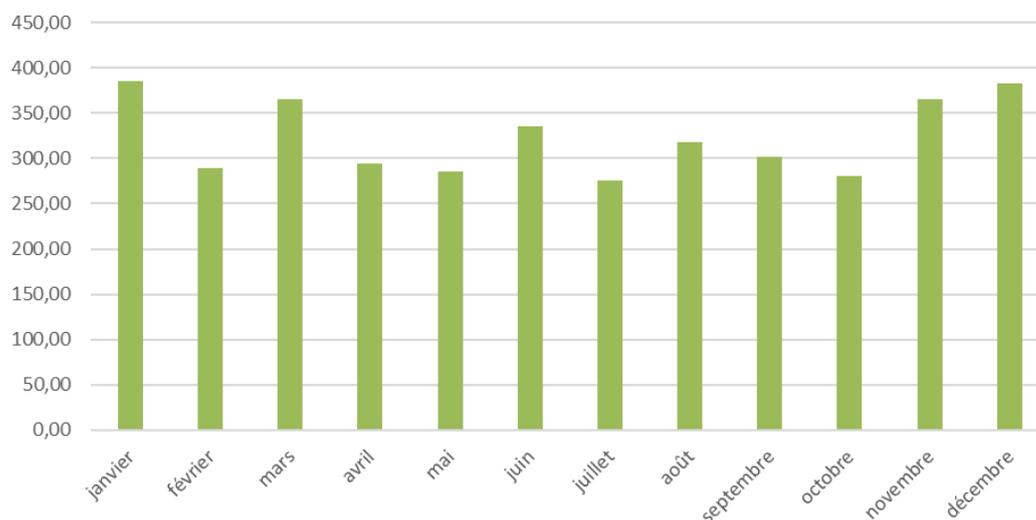
Prestataire	Secteur
SEMRRE (Lot n°1)	Saint-Pierre - La Petite Ile
HOW CHOONG Environnement (Hce) (Lot n°2)	Saint-Louis- Cilaos-L'Etang Salé - Les Avirons

Bilan de l'activité de l'année

Communes	Population municipale au 1er janvier 2021	Tonnages verre collecté en 2020	Tonnages verre collecté en 2021	Variation 2021/2020	Ratio collecté en 2021 en kg/hab/an
Saint-Pierre	84 961	1 440,34 T	1 684,32 T	16,94%	19,82
Saint-Louis	53 589	764,17 T	862,11 T	12,82%	16,09
Etang-Salé	14 108	395,41 T	437,44 T	10,63%	31,01
Petite-Ile	12 308	435,78 T	507,24 T	16,40%	41,21
Les Avirons	11 246	249,70 T	272,42 T	9,10%	24,22
Cilaos	5 492	96,32 T	113,29 T	17,62%	20,63
Total CIVIS	181 704	3 381,72 T	3 876,82 T	14,64%	21,34

Tonnage Verre collecté

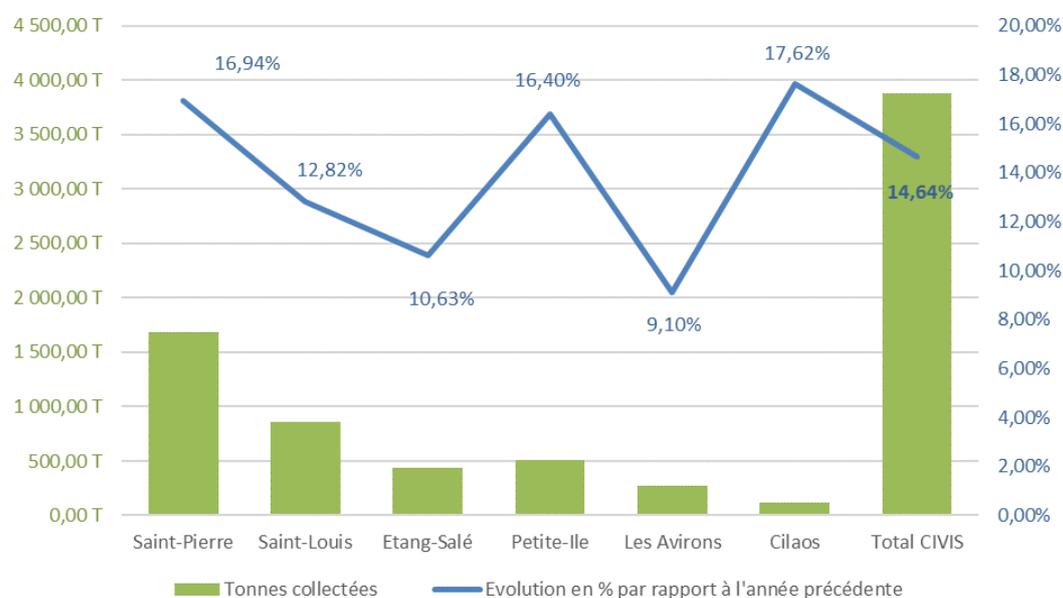
La variation du tonnage collecté sur l'année est la suivante :



Evolution annuelle des tonnages de verre collectés

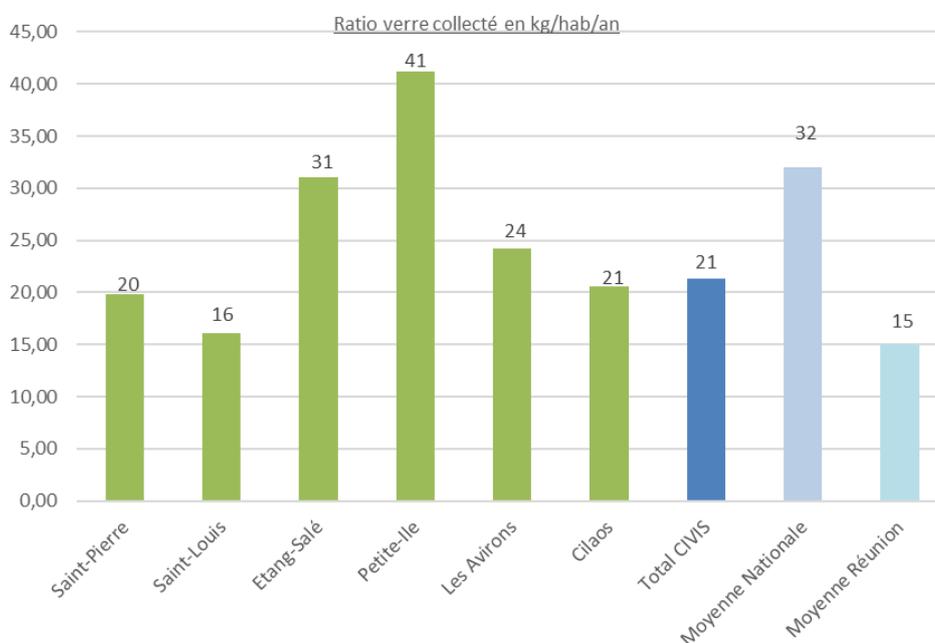
Janvier et Décembre (période des fêtes de fin d'année) sont globalement les mois où les tonnages de verre collectés sont parmi les plus importants.

Les tonnages collectés par commune et l'évolution (en %) du tonnage collecté par rapport à l'an dernier sont indiqués dans le graphique ci-dessous.

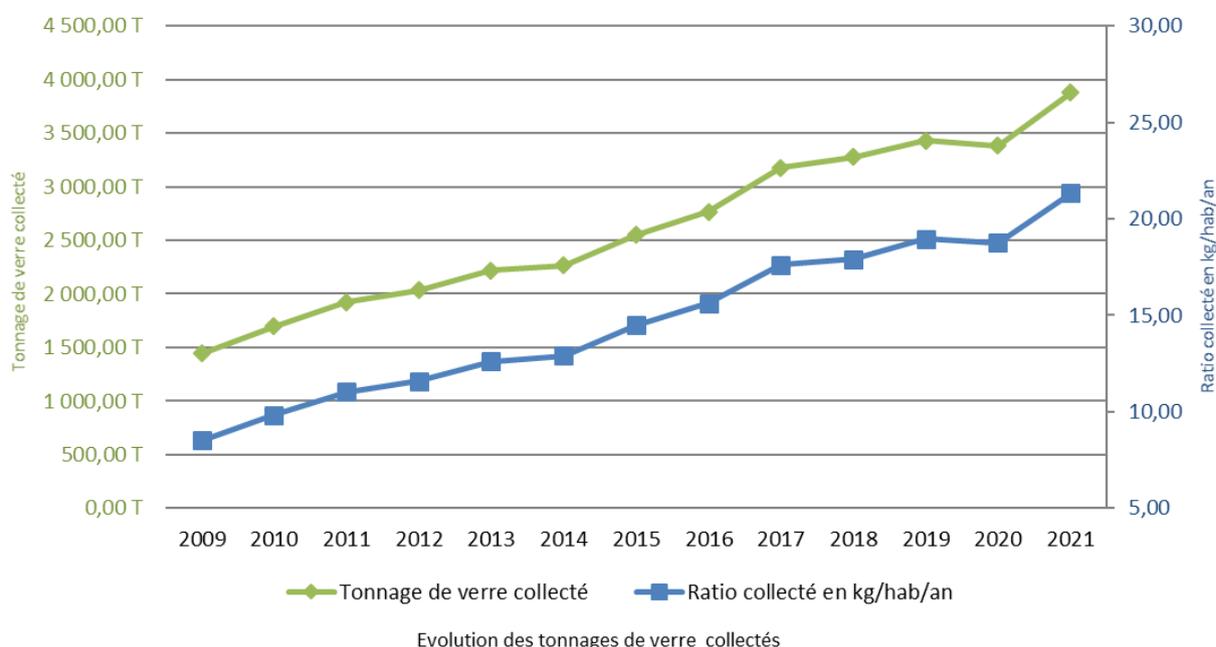


Cette année, la communauté d'agglomération a collecté **+ 14,64 %** de verre en plus.

Le ratio de verre collecté est d'environ **21,3 kg/hab./an**. Ce ratio est à comparer d'une part au ratio 2020 qui était d'environ 18,75 kg/hab./an et au ratio moyen du département de la Réunion (15 kg/hab./an en moyenne en 2019) et au ratio moyen national qui est d'environ 32 kg/hab./an.



L'évolution des tonnages de verre collectés sur le territoire de la CIVIS depuis 2009, ainsi que l'évolution des ratios de collecte en kg/habitant et par an sont indiquées dans le graphique ci-dessous.



5.2.2. LES DECHETERIES

Une déchèterie est un espace clos et gardienné dans lequel on peut déposer certains types de déchets.



5.2.2.1. Modalités de fonctionnement des déchèteries de la CIVIS :

Les déchèteries de la CIVIS sont accessibles aux administrés de la CIVIS et sous certaines conditions à certains professionnels.

Les déchèteries de la CIVIS sont ouvertes au public du lundi au samedi de 08h00 à 18h00 (en journée continue).

Les déchets acceptés et interdits dans les déchèteries de la communauté d'agglomération sont les suivants :



LES DÉCHETS INTERDITS



Dès le 1^{er} juillet 2021, la CIVIS a été contraint d'arrêter les collectes des piles, des batteries, des huiles minérales usagées, des lampes et des néons sur l'ensemble de son réseau de déchèteries. Cette mesure a également été prise sur l'ensemble des déchèteries de l'île par toutes les Communautés d'Agglomération.

Cette situation découle des difficultés conjoncturelles (crise COVID19, etc.) rencontrées par le prestataire, en charge du traitement de ces déchets dangereux à l'échelle de la Réunion, afin d'acheminer par voie maritime vers la métropole ces déchets.

5.2.2.2. Le réseau de déchèteries du territoire

Cette année, la CIVIS a disposé de 8 déchèteries en fonctionnement.

Nom	Déchèterie de Petite-Ile	Déchèterie de Cilaos	Déchèterie de l'Etang-Salé	Déchèterie de Bois Noirs	Déchèterie Palama	Déchèterie Bordier	Déchèterie ZAC Roland HOAREAU	Déchèterie Rivière Saint-
Commune	La Petite-Ile	Cilaos	L'Etang - Salé	Saint-Pierre	Saint-Pierre	Saint-Pierre	Saint-Pierre	Saint-Louis
Adresse	Allée des pâquerettes	Route du Brulé Marron	123 Allée Montaignac	Allé Bois Noirs <i>Bois d'Olives</i>	Chemin Palama <i>Ravine des Cabris</i>	Chemin Bordier <i>Ligne Paradis</i>	66 Rue Saint Louis <i>Pierrefonds</i>	Chemin La Ouette <i>Rivière St Louis</i>
Nombre de bennes total	7	6	8	7	8	7	10	10
Benne Encombrants	2	2	2	2	2	2	3	3
Benne végétaux	2	1	2	2	2	2	2	2
Benne Métaux	1	1	1	1	2	1	2	2
Benne Cartons	1	1	2	1	1	1	2	2
Benne Gravats	1	1	1	1	1	1	1	1

Réseau de déchèteries du territoire de la CIVIS

5.2.2.3. Bilan de l'activité

Mode de gestion

Les déchèteries de la CIVIS sont gérées selon deux modes :

- « Le haut de quai » (mission d'accueil, de gardiennage et d'entretien du site) est géré en régie avec du personnel de la communauté d'agglomération
- « Le bas de quai » (mission d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets) est géré via des marchés publics de prestation de service.

Tonnages collectés

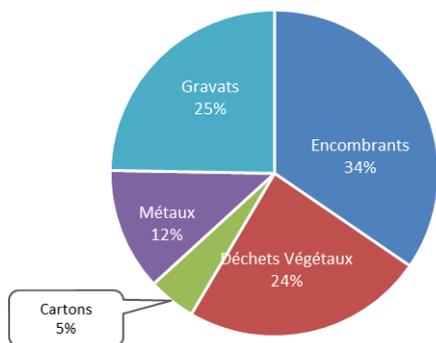
Les déchèteries reçoivent deux types de déchets :

- Les déchets dits ménagers et assimilés qui relèvent de la compétence collecte de la CIVIS. Il s'agit des déchets Encombrants, Déchets Végétaux, Cartons, Métaux et Gravats
- Les déchets dits de filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur). Ces déchets relèvent de la compétence collecte, transport et traitement des producteurs, importateurs et distributeurs des dits déchets. Il s'agit des déchets D3E (Déchets d'Equipements Electrique et Electroniques), des piles, des batteries, des lampes et néons, des textiles, et des huiles de vidanges.

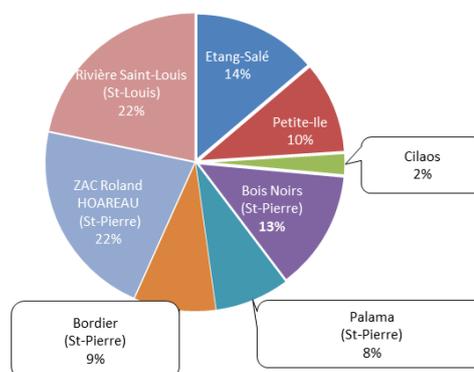
Déchets ménagers et assimilés collectés en déchèteries :

Flux Equipements	Encombrants en Tonnes	Déchets Végétaux en Tonnes	Cartons en Tonnes	Métaux en Tonnes	Gravats en Tonnes	Total en Tonnes	Répartition en %
Etang-Salé	734,81	655,30	136,86	237,72	694,94	2 459,63	14%
Petite-Ile	750,25	456,26	60,44	254,16	309,20	1 830,31	10%
Cilaos	201,92	53,70	46,14	52,34	92,58	446,68	2%
Bois Noirs (St-Pierre)	867,00	459,60	88,38	254,72	709,32	2 379,02	13%
Palama (St-Pierre)	426,00	386,32	55,64	163,36	407,76	1 439,08	8%
Bordier (St-Pierre)	480,32	480,97	36,96	185,00	400,98	1 584,23	9%
ZAC Roland HOAREAU (St-Pierre)	1 433,43	731,48	308,97	486,18	907,78	3 867,84	22%
Rivière Saint-Louis (St-Louis)	1 295,86	1 047,46	109,40	534,20	899,56	3 886,48	22%
Total CIVIS	6 189,59	4 271,09	842,79	2 167,68	4 422,12	17 893,27	100%
Répartition en %	34,6%	23,9%	4,7%	12,1%	24,7%	100%	-

Tonnages des déchets ménagers et assimilés collectés en déchèteries



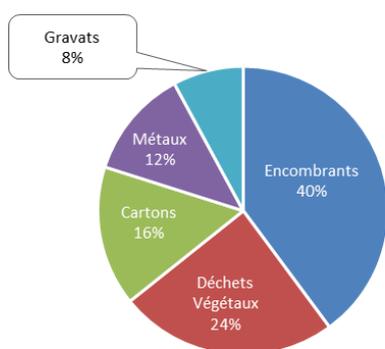
Répartition par flux du tonnage de déchets ménagers et assimilés collectés en déchèteries



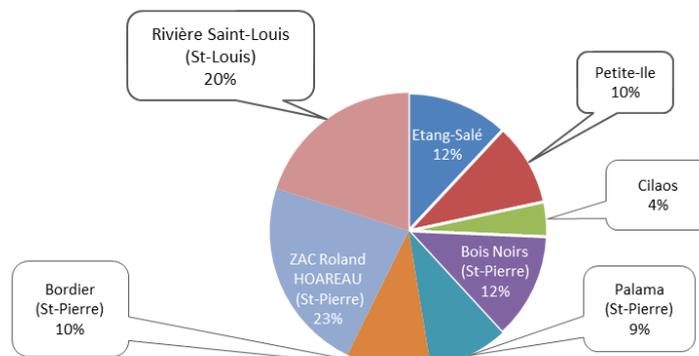
Répartition par déchèteries des tonnages collectés tous flux de déchets ménagers et assimilés confondus

Flux	Encombrants	Déchets Végétaux	Cartons	Métaux	Gravats	Total de rotations de bennes	Répartition en %
Equipements							
Etang-Salé	276	203	149	89	76	793	12%
Petite-Ile	284	155	72	94	42	647	10%
Cilaos	126	29	72	28	17	272	4%
Bois Noirs (St-Pierre)	342	206	119	92	76	835	13%
Palama (St-Pierre)	241	175	84	63	53	616	9%
Bordier (St-Pierre)	261	211	64	69	49	654	10%
ZAC Roland HOAREAU (St-Pierre)	599	289	326	187	112	1 513	23%
Rivière Saint-Louis (St-Louis)	530	354	159	193	99	1 335	20%
Total CIVIS	2 659	1 622	1 045	815	524	6 665	100%
Répartition en %	39,9%	24,3%	15,7%	12,2%	7,9%	100%	-

Nombre de rotations de bennes collectées en déchèteries

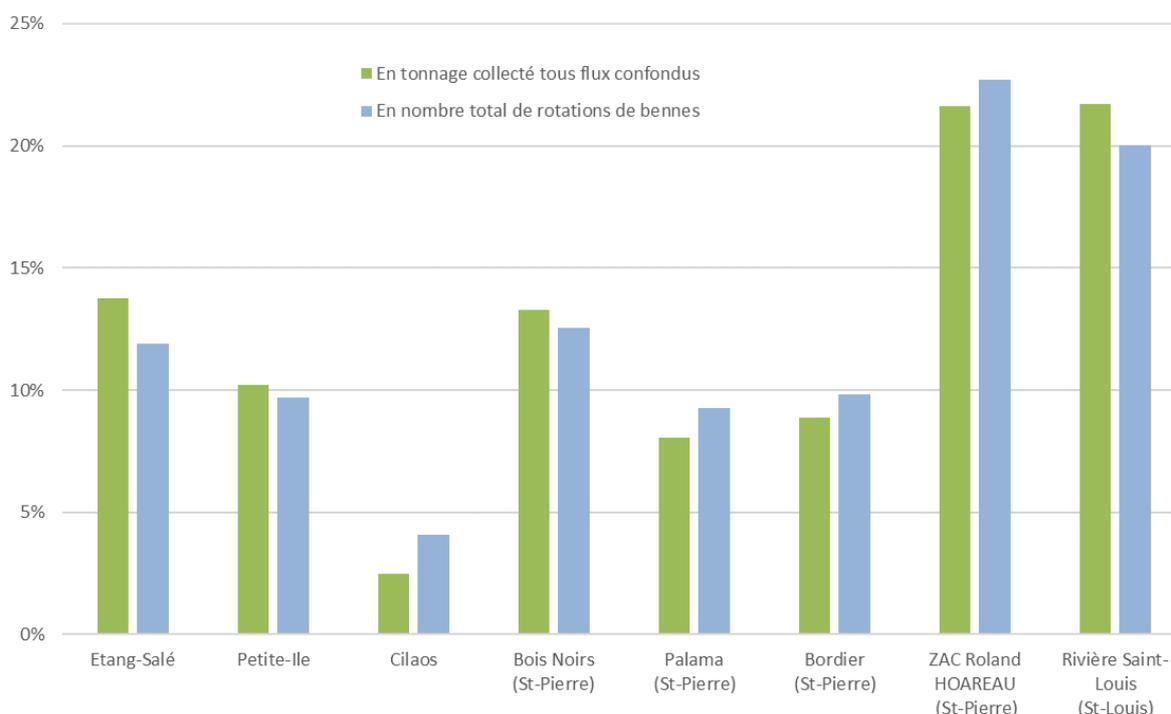


Répartition du nombre total de rotations de bennes par flux de déchets ménagers et assimilés en déchèteries



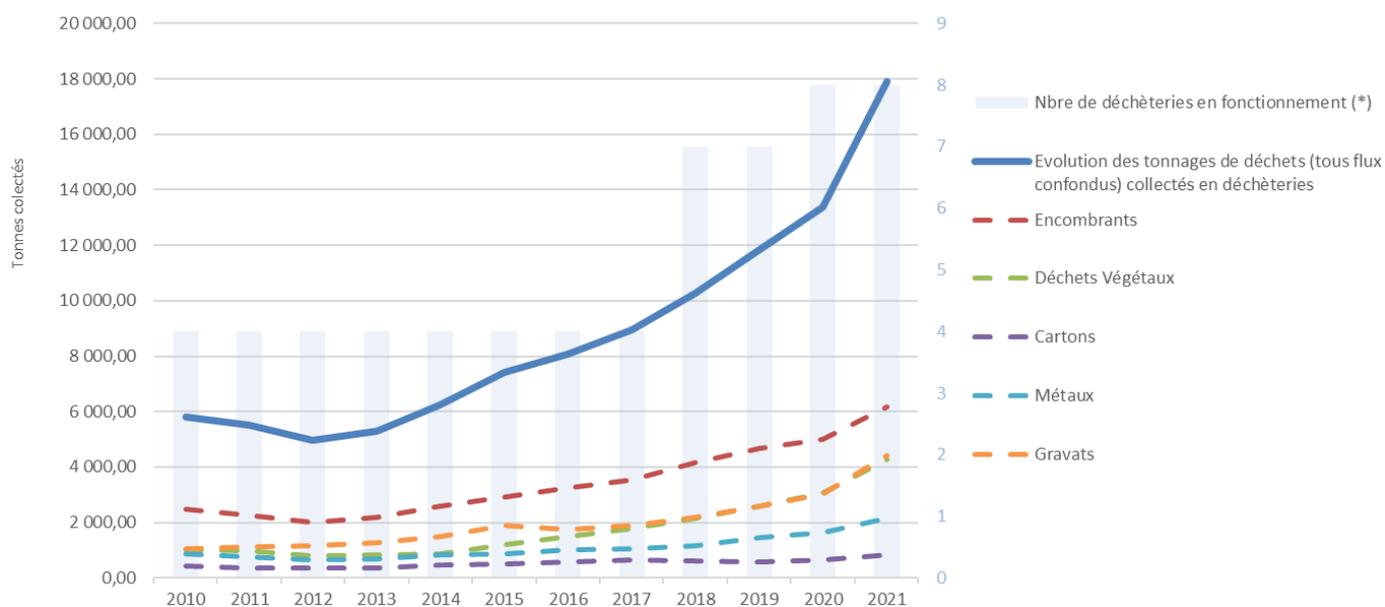
Répartition du nombre total de rotations de bennes par déchèteries tous flux de déchets ménagers et assimilés confondus

Les volumes d'activité (en tonnes collectées et nombre de rotations de bennes) par déchèterie sont indiqués dans le graphique ci-dessous.



Volumes d'activités comparatifs par déchèteries

Le graphique ci-dessous indique l'évolution des tonnages collectés sur notre réseau de déchèteries ces dernières années.



Evolution des tonnages collectés en déchèteries

Le tonnage total (tous flux de déchets confondus) collecté sur le réseau de déchèteries cette année a augmenté de **+ 33,8 %** par rapport à l'année dernière.

En dehors d'une baisse en 2011 et 2012, depuis 2013 le tonnage de déchets collectés en déchèteries ne cesse d'augmenter.

Déchets de la filière REP :

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

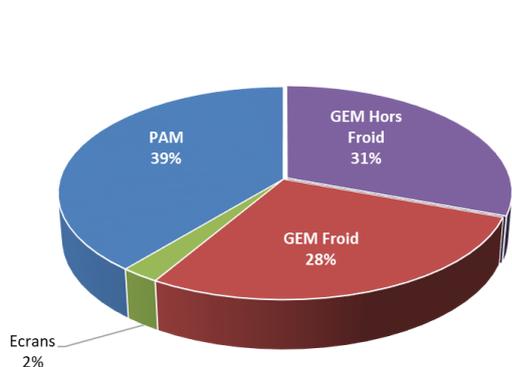


	GEM Hors Froid (en Tonnes)	GEM Froid (en Tonnes)	Ecrans (en Tonnes)	PAM (en Tonnes)	Total D3E (en Tonnes)
Etang-Salé	28,566	26,353	6,982	46,075	107,98
Petite-Ile	27,801	22,697	0,915	24,793	76,21
Cilaos	5,509	6,322	0,508	5,615	17,95
Bois Noirs (St-Pierre)	29,736	27,992	1,835	37,235	96,80
Palama (St-Pierre)	16,714	15,781	1,477	28,620	62,59
Bordier (St-Pierre)	18,850	19,402	0,601	30,120	68,97
ZAC Roland HOAREAU (St-Pierre)	42,626	34,755	1,491	52,933	131,81
Rivière Saint-Louis (St-Louis)	45,036	41,675	3,481	48,197	138,39
Total CIVIS (en tonnes)	214,8 T	195,0 T	17,3 T	273,6 T	700,7 T
Total CIVIS (nbre d'appareils)	4 066	3 687	1 257	145 903	154 913
Progressions des flux en nombre d'appareils - 2020/2021	24,5%	41,7%	5,2%	65,8%	63,0%
<i>Nombre moyen d'appareils collecté sur les déchèteries /semaine</i>					2 979
<i>Nombre moyen d'appareils collecté sur les déchèteries /jour</i>					497
<i>Performance en kg/hab./an</i>					3,9

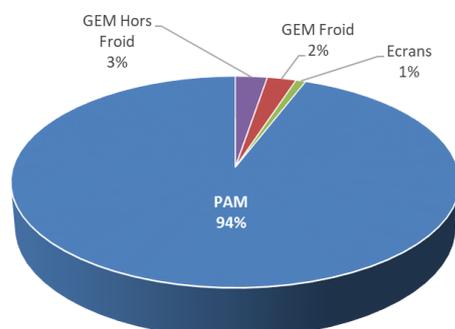
D3E collectés en déchèteries

GEM: Gros Electroménager

PAM: Petits Appareils en Mélange



Répartition des catégories de D3E collectés en déchèteries en tonnes

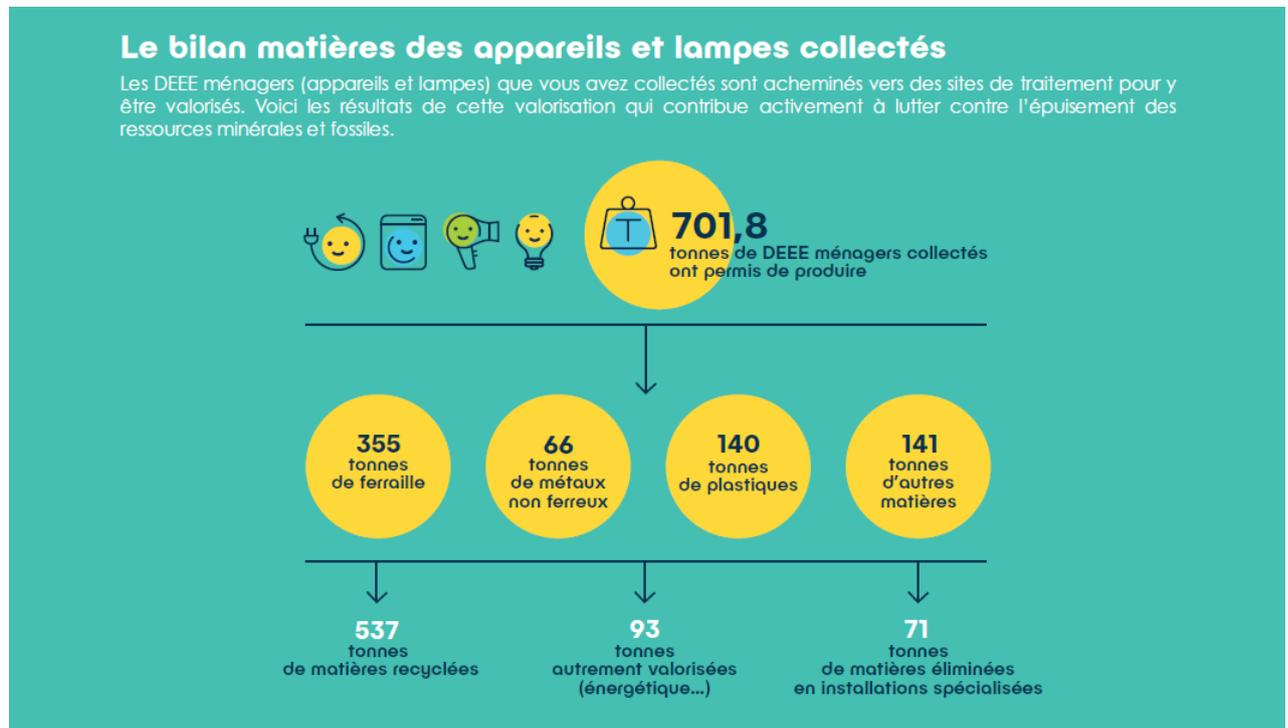


Répartition des catégories de D3E collectés en déchèteries en nombre d'appareil

En plus des **700,70 Tonnes** de D3E collectés cette année, il a été collecté en déchèteries, **1,1 Tonnes** de lampes (soit **12 599** lampes). Au total, ce sont donc **701,80 tonnes** (soit **167 512** appareils) de déchets qui ont été collectés.

Le bilan écologique est le suivant :

PROTEGER LES RESSOURCES NATURELLES



Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles

Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). **Grâce à votre collecte, vous permettez l'économie de :**



4 991 tonnes de matières premières brutes, soit l'équivalent des ressources minérales nécessaires pour produire **12 438** équipements informatiques.

Le recyclage permet d'éviter d'extraire des matières premières brutes (minerais...) en grandes quantités et ainsi de lutter contre la surexploitation de ressources parfois critiques.



2 061 040 kWh, soit l'équivalent des consommations d'énergie de **447** Français pour se chauffer pendant un an.

Le recyclage permet de régénérer des matériaux. Toutes les étapes, parfois très énergivores, nécessaires pour fabriquer ces mêmes matériaux vierges sont donc évitées.

Lutte contre le réchauffement climatique

La dépollution et le recyclage des appareils électriques et électroniques et des lampes jouent un rôle majeur sur la protection de l'environnement. **Voire collecte a permis :**



d'éviter l'émission de **603** tonnes de CO₂, soit l'équivalent de **5 433 470** km en voiture (**5 428** trajets Lille-Marseille en voiture)



d'éliminer l'équivalent de **2 309** tonnes de CO₂, soit la quantité de CO₂ absorbée par **192 418** arbres pendant un an.

La fabrication de matériaux vierges nécessite différentes étapes (extraction, transport, transformation...) qui émettent des gaz à effet de serre. En comparaison, les étapes de recyclage (collecte, traitement, régénération...) sont bien moins émettrices.

Le recyclage des matériaux permet donc d'éviter des émissions de CO₂.

La dépollution des équipements de froid (réfrigérateurs, climatiseurs...) permet de capter et de neutraliser les gaz qu'ils contiennent. Certains de ces gaz ont un pouvoir de réchauffement climatique jusqu'à 10 000 fois supérieur à celui du CO₂ : c'est donc un fort impact sur l'environnement qui est évité grâce à la dépollution.

Autres déchets de la filière REP collectés en déchèteries

	Piles en Kg	Batteries en Kg	Lampes / Néons en Kg	Huiles de vidange en litres	TLC en Tonnes
Etang-Salé	350	0	207	2 970	15,101
Petite-Ile	0	8 694	0	2 880	3,501
Cilaos	0	2 596	0	0	0,948
Bois Noirs (St-Pierre)	591	8 491	116	4 230	6,043
Palama (St-Pierre)	0	0	0	0	5,96
Bordier (St-Pierre)	288	3 518	132	2 340	2,981
ZAC Roland HOAREAU (St-Pierre)	1 056	16 642	550	2 160	4,889
Rivière Saint-Louis (St-Louis)	273	22 844	128	4 410	7,499
Total CIVIS	2 558 Kg	62785 Kg, soit environ 4186 batteries (estimation)	1 133 Kg	18 990 L	46,92 T
Filière	Corepile	ATBR	Recylum	STARDIS	Ti Tang Recup

TLC: Textile Linge Chaussure

5.3. LES AUTRES SOURCES DE DECHETS

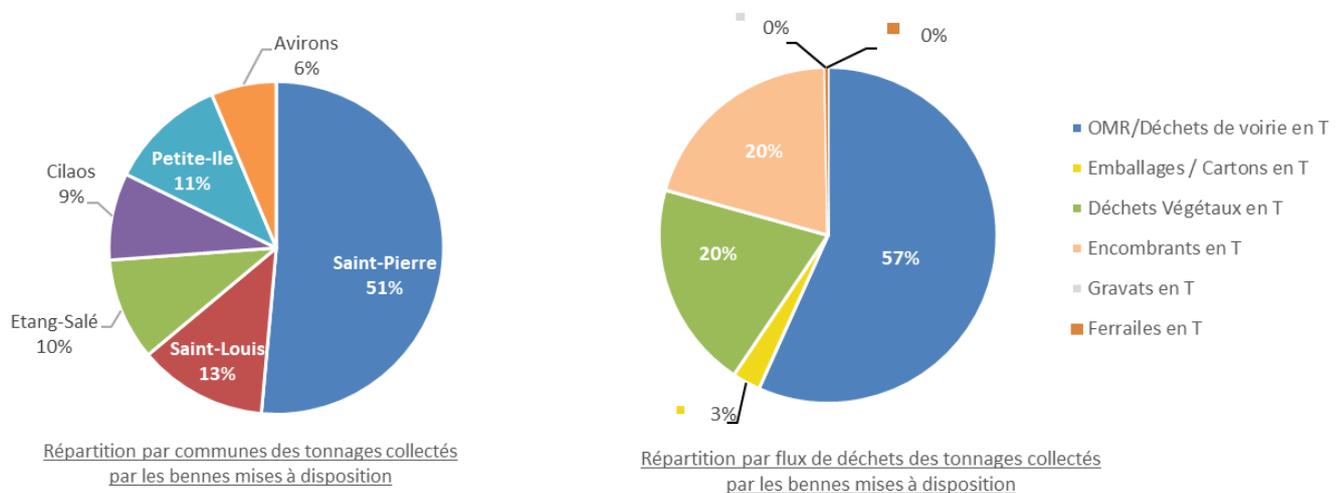
5.3.1. LA MISE A DISPOSITION DE BENNES

La CIVIS met à disposition de ses communes membres un quota annuel de bennes pour la collecte des déchets issus de leur activité et principalement de l'activité des services techniques communaux.

Cette année le bilan de tonnes collectées via ces bennes mises à disposition est le suivant :

CAISSONS (mise à la disposition des communes)							
	OMR/Déchets de voirie en T	Emballages / Cartons en T	Déchets Végétaux en T	Encombrants en T	Gravats en T	Ferrailles en T	TOTAL en T
Saint-Pierre	454,18	30,32	92,92	86,87	0,00	0,00	664,29
Saint-Louis	102,04	4,36	20,82	33,76	0,00	0,00	160,98
Etang-Salé	90,48	0,20	0,00	37,70	0,00	0,00	128,38
Cilaos	59,72	0,00	20,76	25,36	0,00	3,46	109,30
Petite-Ile	25,98	0,00	85,32	35,98	0,00	0,00	147,28
Avirons	0,00	0,00	37,80	43,64	0,00	0,00	81,44
Total 2021	732,40	34,88	257,62	263,31	0,00	3,46	1 291,67
Total 2020	752,20	38,60	308,14	273,88	0,00	1,00	1 373,82
Evolution 2020 /2021	-3%	-10%	-16%	-4%	-	246%	-6%

Tonnages de déchets collectés dans le cadre de la mise à disposition de bennes aux communes



5.3.2. LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERÇANTS

La CIVIS a mis en place une collecte hebdomadaire spécifique des cartons issus de l'activité des centres villes de Saint-Pierre et de Saint-Louis.

Les tonnages de cartons collectés par ce biais sont intégrés dans les tonnages de Déchets Recyclables (DR) collectés.

5.3.3. LES VEHICULES HORS D'USAGE

5.3.3.1. Prestataires

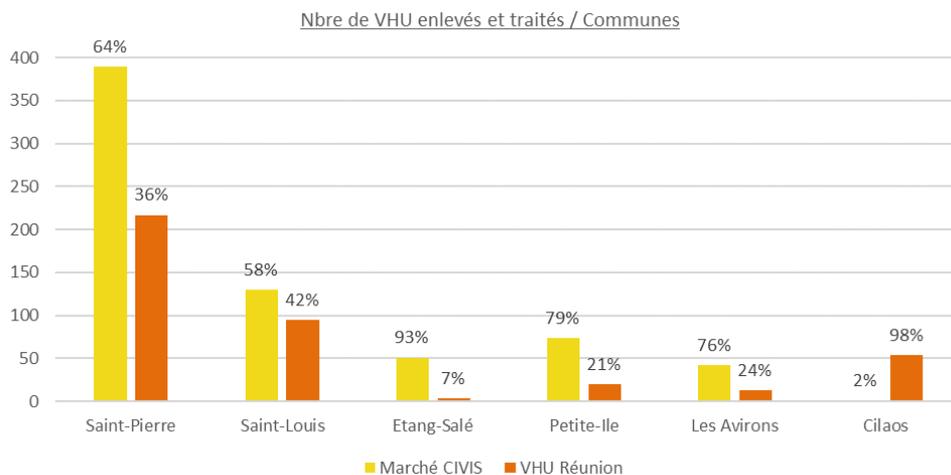
Les prestations d'enlèvement et de traitement des Véhicules Hors d'Usages (VHU) et des ferrailles sont assurés :

- Soit par le biais d'un marché public de service avec un prestataire privé. Dans ce cas les frais d'enlèvement et de traitement des VHU sont pris en charge par la CIVIS.
- Soit par le biais de l'association VHU REUNION. Dans ce cas les frais d'enlèvement et de traitement des VHU sont pris en charge par VHU REUNION.

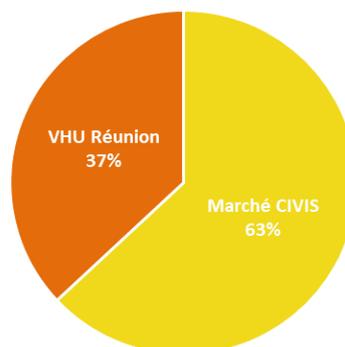
5.3.3.2. Bilan de l'activité de l'année

Communes	Nombre de VHU enlevés et traités en 2021			Prise en charge VHU REUNION	Quantité de ferrailles enlevés et traités en 2021 (en Kg)	
	Prise en charge Marché CIVIS					
	Type					
	Voitures	Motocyclette	Poids Lourds			
Saint-Pierre	381	1	7	217	60 080	
Saint-Louis	127	3	0	95	4 000	
Etang-Salé	50	1	0	4	3 400	
Petite-Ile	74	0	0	20	38 560	
Les Avirons	42	0	0	13	3 720	
Cilaos	1	0	0	54	15 500	
sous-total	675	5	7	-	-	
Total CIVIS/VHU REUNION	687			403	-	
Total	1 090				125 260	TOTAL
Tonnage	937,40 Tonnes				125,26 Tonnes	1 062,66 Tonnes

Bilan d'activité VHU



Répartition CIVIS/VHU REUNION



6. LE TRAITEMENT DES DECHETS PAR LE SYNDICAT MIXTE ILEVA

L'article 1er du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets stipule :

« Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte. »

Ainsi, il est présenté en annexe les principaux indicateurs techniques et financiers, au titre de l'année **2021**, relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CIVIS, transmis par le syndicat mixte de traitement des déchets ILEVA à la CIVIS.

7. QUALITE DU SERVICE ET SATISFACTION DE L'USAGER

La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires s'efforce au quotidien de rester à l'écoute constante des préoccupations de ses usagers en matière de gestions de leurs déchets.

Ainsi, la communauté d'agglomération dispose d'un standard téléphonique dédié principalement à la gestion des déchets via un numéro vert.



Cette année le bilan de l'activité du numéro vert est le suivant :

	St-Pierre	St-Louis	Etang-Salé	Petite-Ile	Les Avirons	Cilaos	Autres communes	Total
Nombre de demandes /an	11 797	6 879	1 661	1 798	1 143	438	1 325	25 041
Nombre de demandes/jour en moyenne	45	26	6	7	4	2	5	96
Variation (2021 / 2020)	-1%	0,2%	-3%	1%	-8%	0%	23%	0,2%

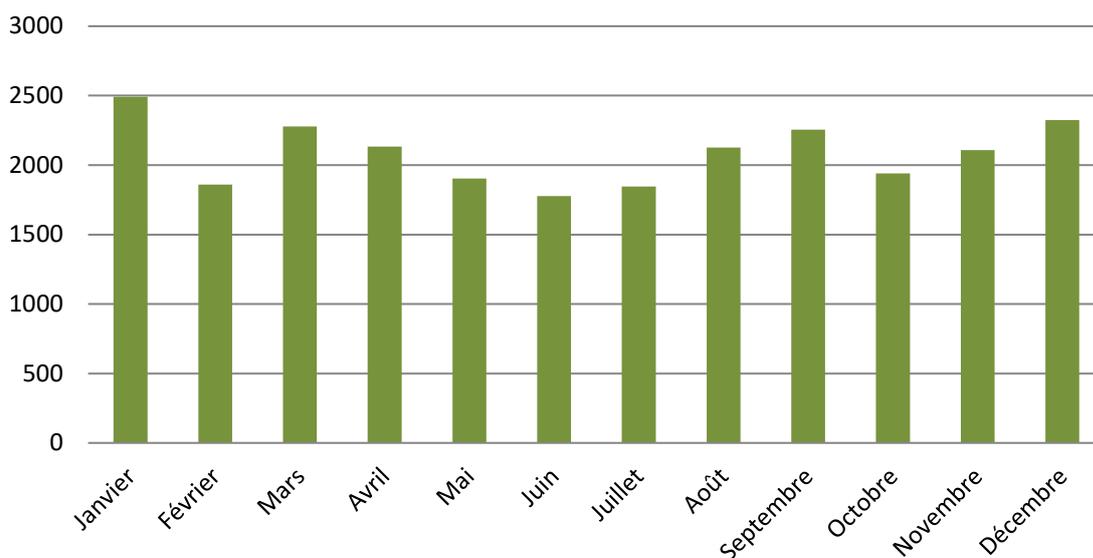
Nombre de demandes(*) au numéro vert / par communes

(*) Le nombre de demandes est différent du nombre d'appels. En effet, un même appel peut concerner plusieurs demandes.

On observe une quasi-stagnation (+ **0,2%**) du nombre de demandes au Numéro Vert entre 2021 et 2020.

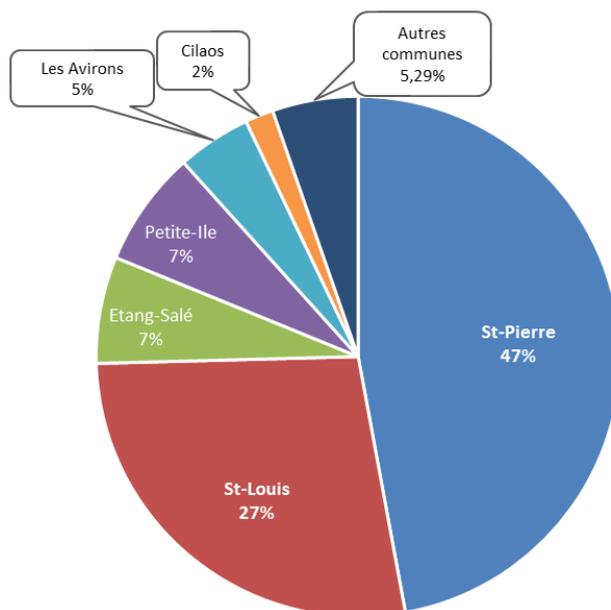
Le nombre de demandes est en moyenne d'environ **96** demandes par jour.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur cette année du nombre de demandes au Numéro Vert.



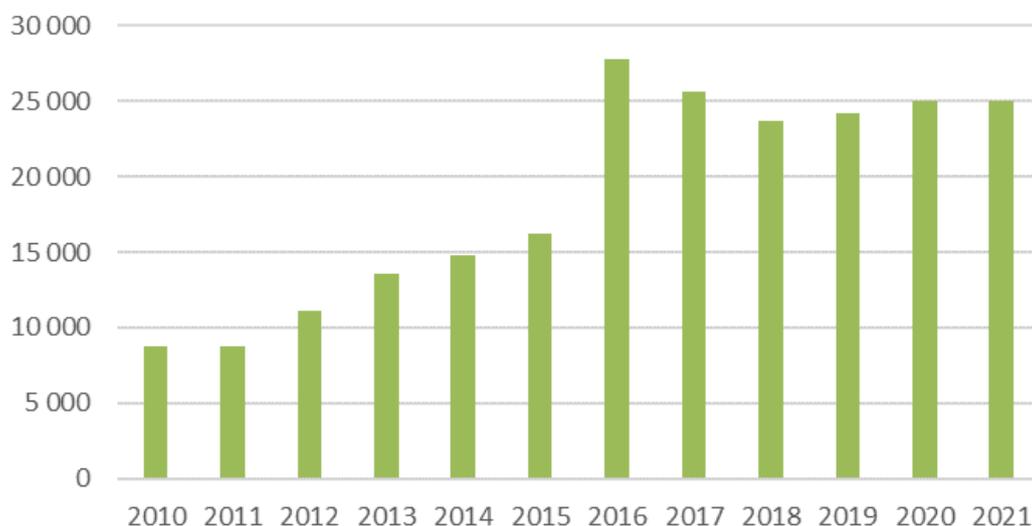
Evolution sur l'année du nombre de demande au N° Vert

La répartition par communes membres du nombre de demandes au Numéro Vert est la suivante.



Répartition des demandes au N° vert par communes

L'évolution annuelle (depuis 2010) du nombre de demandes au Numéro Vert est la suivante.



Evolution annuelle du nombre de demandes au N° Vert

Les demandes sont réparties selon le tableau suivant :

	Nombre de demandes	Répartition en %
Demandes traitées directement par le N° Vert	5 876	23%
Demandes transmis aux autres services pour traitement	19 165	77%
Précollecte (bacs roulants particuliers et professionnels, redevance spéciale, composteurs)	10 279	41%
Collecte en porte à porte (bac vert / jaune / encombrants / déchets végétaux)	4 791	19%
Brigade Environnement	33	0%
Véhicules Hors d'Usage (VHU)	1 630	7%
Autres demandes relatives aux déchets (BAV, déchèteries, prévention, dépôts sauvages, etc.)	1 720	7%
Demandes ne concernant pas les déchets (Errance animale, etc.)	712	3%
TOTAL demandes relatives aux déchets	24 329	97%
TOTAL	25 041	100%

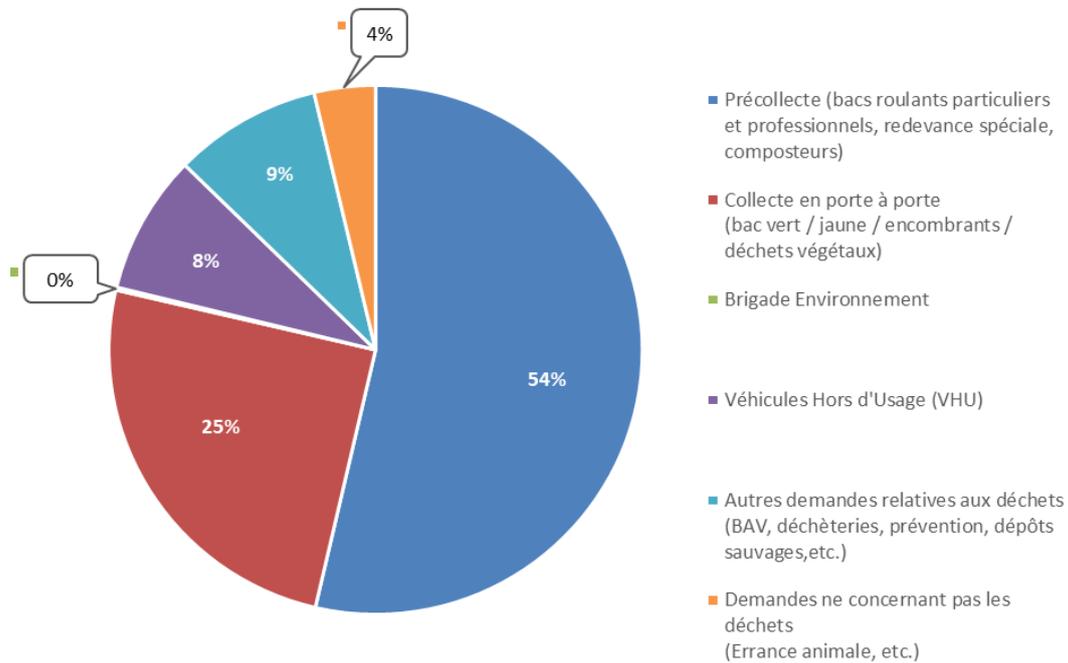
(1) Réponses apportés directement à l'utilisateur par les opérateurs du N° Vert

(2) Demandes transférées par l'opérateur du N° Vert aux services concernés pour traitement

97% des demandes réceptionnées au N° Vert concerne la gestion des déchets.

Pour **23%** des demandes réceptionnées au N° Vert, la réponse est apportée directement par les opérateurs du N° Vert (exemple : renseignements sur des horaires d'ouverture ou des jours de passage de la collecte, etc.).

Les autres demandes (**77 %**) sont transmises aux différents services de la Direction Environnement pour traitement, selon la répartition suivante pour cette année.



Répartition par services des demandes à traiter au Numéro Vert

8. LES INDICATEURS FINANCIERS

La CIVIS s'appuie sur la méthodologie « ComptaCoût® » de l'ADEME pour présenter les coûts du service public de gestion des déchets.

ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique qui permet :

- D'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion
- De disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour
 - Identifier des pistes de maîtrise des coûts ;
 - Eclairer la prise de décision ;
 - Etablir une tarification (redevance spéciale, etc.)
 - Communiquer sur les coûts auprès des usagers.

La Matrice compta coût de cette année est présentée en annexe n°1.

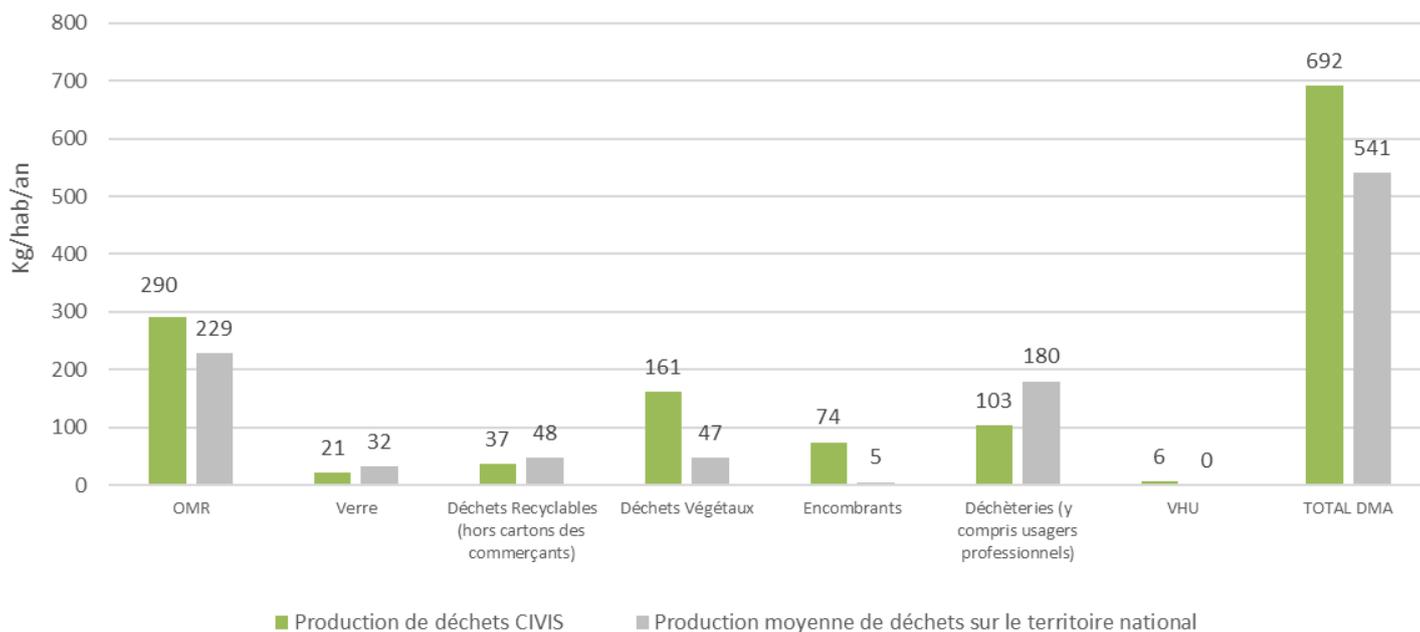
8.1. POPULATION DESSERVIE ET QUANTITE DE DECHETS COLLECTES PAR LA CIVIS

Le tableau suivant indique la population desservie par le service de prévention et de gestion des déchets ainsi que la quantité de déchets collectés par la communauté d'agglomération par flux. Ce tableau indique également les ratios de déchets collectés par habitant et par an pour chaque flux. Ces ratios de collecte (en kg/hab./an) sont comparés aux ratios nationaux.

		Population desservie	Tonnages	Part de chaque flux en %	Kg/hab. CIVIS	Kg/hab. Données nationales (*)	Ecart /ratio national
Déchets Ménagers et Assimilés	OMR	181 704	52 650	41,3%	290	229	27%
	Verre	181 704	3 877	3,0%	21	32	-34%
	Déchets Recyclables (hors cartons des commerçants)	181 704	6 743	5,3%	37	48	-23%
	Déchets Végétaux	181 704	29 187	22,9%	161	47	243%
	Encombrants	181 704	13 433	10,5%	74	5	1380%
	Déchèteries (y compris usagers professionnels)	181 704	18 726	14,7%	103	180	-43%
	VHU	181 704	1 063	0,8%	6	-	-
	TOTAL DMA	181 704	125 679	98,6%	692	541	28%
Déchets Professionnels	Déchets des professionnels (Cartons des commerçants)	181 704	444	0,3%	2	-	-
	Déchets des communes Caissons	181 704	1 292	1,0%	7	-	-
	TOTAL Professionnels	181 704	1 736	1,4%	9	-	-
TOTAL tous flux DMA+ Professionnels		181 704	127 415	100%	701	-	-

(*) Source : données issues du référentiel national des coûts de 2019 (matrice 2017)

Population desservie et quantité de déchets collectés par la CIVIS



Ratios de déchets collectés en kg/hab/an - comparaison avec les données nationales

8.2. COUT DU SERVICE PUBLIC ET FINANCEMENT

Le tableau suivant indique le coût du service public de prévention et de gestion des déchets (collecte et traitement) et son niveau de financement.

Il détaille :

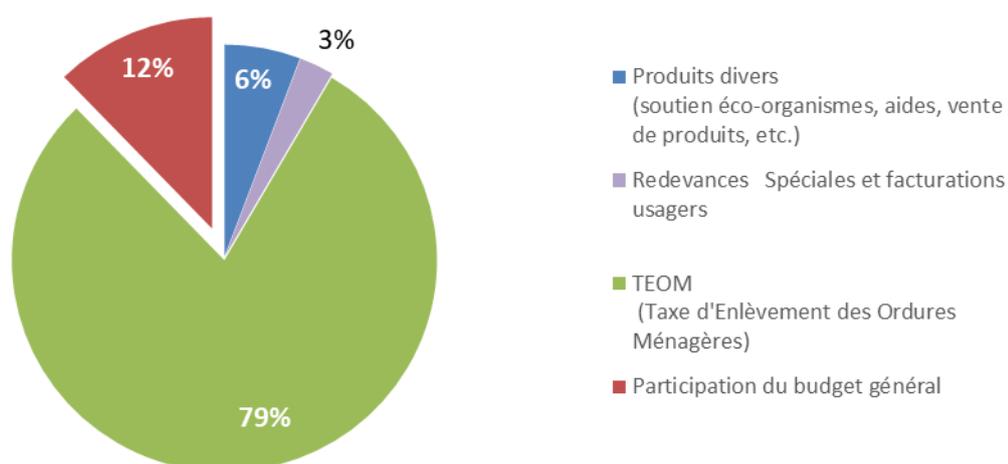
- Le total des charges. Les charges comprennent :
 - o Les charges dites fonctionnelles : charges de structures (charges de personnel administratif, téléphonie, fournitures administratives, etc.) et charges de communication (coût des médiateurs, etc.)
 - o Les charges dites techniques : charges de personnel technique, marchés de fournitures, services et travaux, etc.
- Le total des produits :
 - o Produits industriels liés à la gestion du service (prestations à des tiers).
 - o Soutiens résultant des versements des éco-organismes (CITEO (ex Eco Emballages), Eco Système, etc.) dans le cadre des filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur).
 - o Aides et subventions diverses (ADEME, Europe, etc.)
- Le coût à la charge de la collectivité = total des charges + total des produits (en négatif)
- Les contributions : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), Redevance Spéciale (RS), etc.

	€ arrondis	€/habitant
Total des charges 2021 TTC	37 559 800 €	206,7 €
Total des produits 2021	-2 169 200 €	-11,9 €
Coût à la charge de la CIVIS	= 35 390 600	194,8 €
Contributions	30 785 100 €	169,4 €
Ecart en €	-4 605 500 €	-25,3 €
Ecart en %	- 13,0%	

Coût du service public (en € TTC) et niveau de financement

Le coût du service public de prévention et de gestion des déchets (hors produits) n'est couvert, cette année, qu'à hauteur de **87 %** par les contributions des usagers (TEOM/RS). Le taux de couverture du service (couverture des charges totales hors produits) l'an dernier était estimé à 91,40 %. Le service public de prévention et de gestion des déchets n'est donc pas **à l'équilibre**, cette année, et est financé à hauteur de **13 %** par le budget général de la collectivité.

Le service public de prévention et de gestion des déchets est financé comme suit :



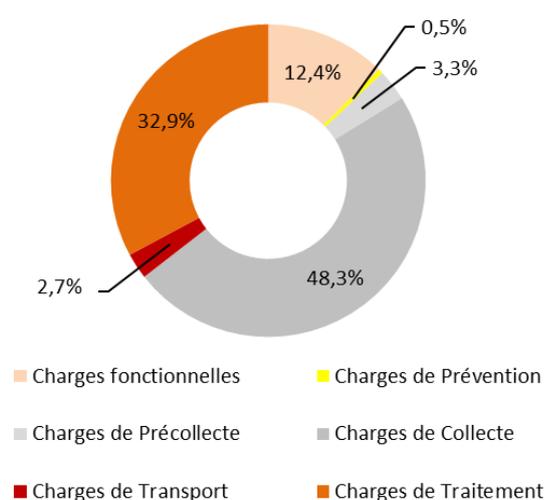
Financement du service public de prévention et de gestion des déchets

8.3. STRUCTURE DU COUT DU SERVICE PUBLIC

Le poids relatif des différentes catégories de charges et produits du service public de prévention et de gestion des déchets est indiqué dans les tableaux et les graphiques suivants.

Charges HT 2021	€ arrondis	€/habitant	%
Charges fonctionnelles	4 629 300 €	25,48 €	12,42%
Charges techniques	32 634 100 €	179,60 €	87,58%
<i>Charges de Prévention</i>	182 900 €	1,01 €	0,49%
<i>Charges de Précollecte</i>	1 211 500 €	6,67 €	3,25%
<i>Charges de Collecte</i>	17 992 800 €	99,02 €	48,29%
<i>Charges de Transport</i>	1 000 200 €	5,50 €	2,68%
<i>Charges de Traitement</i>	12 246 700 €	67,40 €	32,87%
Total des charges	37 263 400 €	205,08 €	100%

Répartition des charges



Le 1^{er} poste de charge de dépenses est la collecte des déchets (un peu moins de la moitié) suivi du traitement des déchets.

Le tableau suivant indique les principaux postes de charges représentant plus de 80% total des charges.

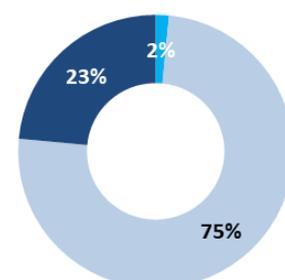
Principaux postes de charges	Montant en €	% total des charges
Total charges précollecte et collecte OMR	6 646 847,23	18%
Total charges traitement OMR	4 980 690,68	13%
Total charges fonctionnelles	4 629 286,64	12%
Total charges collecte Déchets Végétaux	4 221 956,11	11%
Total charges précollecte et collecte recyclables secs hors verre	2 996 070,83	8%
Total charges traitement recyclables secs hors verre	2 527 447,22	7%
Total charges collecte déchèteries	2 296 826,25	6%
Total charges collecte Encombrants	2 280 424,79	6%

Identification des principaux postes de charges représentant plus de 80% des charges

Le poste précollecte et collecte des OMR est le plus important. Il représente à lui seul **18%** des charges totales.

Produits 2021	€ arrondis	€/habitant	%
Produits industriels	33 600 €	0,18 €	1,55%
Tous soutiens sociétés agréées	1 625 500 €	8,95 €	74,94%
Aides	510 100 €	2,81 €	23,52%
Total des produits	2 169 200 €	11,94 €	100%

Répartition des produits



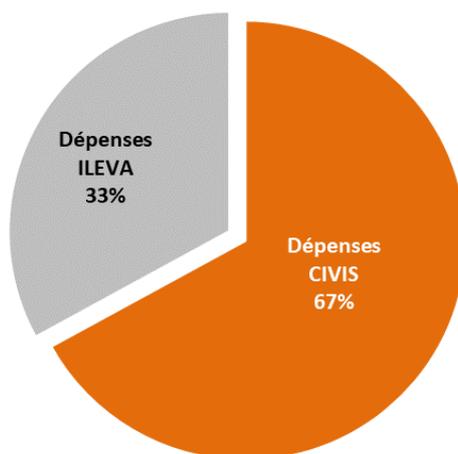
■ Produits industriels
 ■ Tous soutiens sociétés agréées
 ■ Aides

8.4. PART DES DEPENSES LIEES AUX SERVICES RELEVANT DE LA RESPONSABILITE DIRECTE DE LA COLLECTIVITE

Le tableau suivant indique la part des dépenses du service public de gestion des déchets relevant de la responsabilité directe de la CIVIS par rapport à celle relevant du syndicat mixte de traitement ILEVA.

Charges relevant de la CIVIS		Facturation du syndicat de traitement ILEVA		Total des charges
Nature des charges	Montant en €	Nature des charges	Montant en €	
Charges fonctionnelles	4 629 300 €	-	-	4 629 300 €
Charges techniques	20 343 008 €	Charges techniques	12 291 092 €	32 634 100 €
Total	24 972 308 €	Total	12 291 092 €	37 263 400 €
En % du total des charges	67%	En % du total des charges	33%	100%

Répartition des dépenses entre la CIVIS et ILEVA



67% des dépenses liées au service public d'élimination des déchets (collecte et traitement) sont à la charge de la CIVIS (en charge de la prévention, de la pré collecte et de la collecte des déchets) et 33% sont à la charge d'ILEVA (le syndicat en charge du traitement de certains déchets).

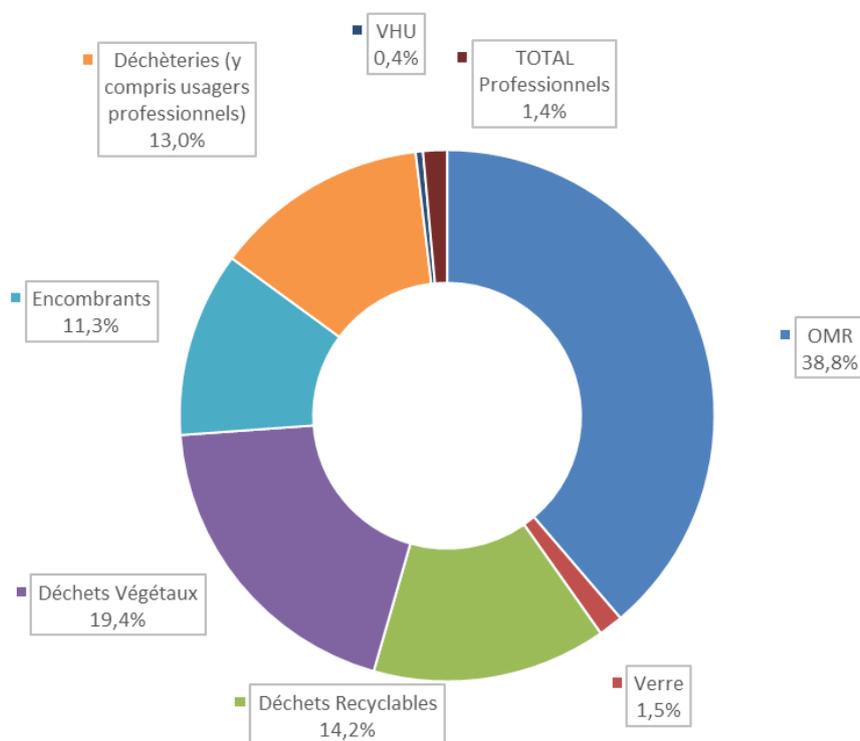
8.5. COÛTS DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS ET POIDS RELATIF DANS LE COUT DU SERVICE PUBLIC

Le tableau suivant indique pour chaque flux de déchets :

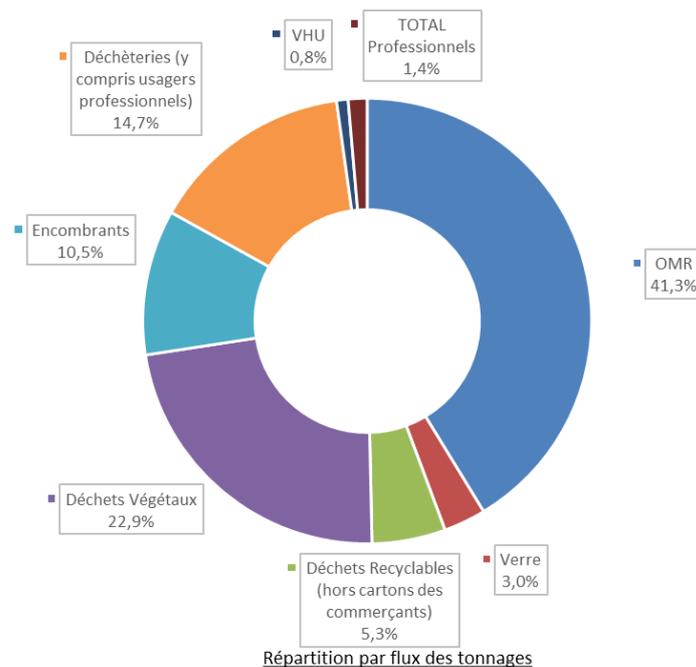
- Le coût aidé global annuel en € HT (arrondi).
- ① *Coût aidé* : Ensemble des charges (structure, collecte, transport...), moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des sociétés agréées, et les aides. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.
- Son poids relatif (en % arrondi) dans le coût du service public d'élimination des déchets
- Le coût aidé HT en €/hab./an
- Le coût aidé HT en €/tonne

		Coût aidé HT en € arrondi	En %	Coût aidé HT en € /habitant/an	Coût aidé HT en € /tonne
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	OMR	13 608 701	38,8%	74,89	258,5
	Verre	522 158	1,5%	2,87	134,7
	Déchets Recyclables	4 970 857	14,2%	27,36	737,2
	Déchets Végétaux	6 812 737	19,4%	37,49	233,4
	Encombrants	3 951 952	11,3%	21,75	294,2
	Déchèteries (y compris usagers professionnels)	4 566 451	13,0%	25,13	243,9
	VHU	154 758	0,4%	0,85	145,6
	TOTAL DMA	34 587 615	98,6%	190,40	275,2
Déchets Professionnels	Déchets des professionnels Cartons (estimation)	185 836	0,5%	1,02	418,3
	Déchets des communes Caissons	320 584	0,9%	1,76	248,2
	TOTAL Professionnels	506 419	1,4%	2,79	291,7
	TOTAL tous flux DMA+ Professionnels	35 094 034	100%	193,19	275,4

Coûts des différents flux de déchets et poids relatif dans le coût du service public



Répartition par flux des coûts aidés

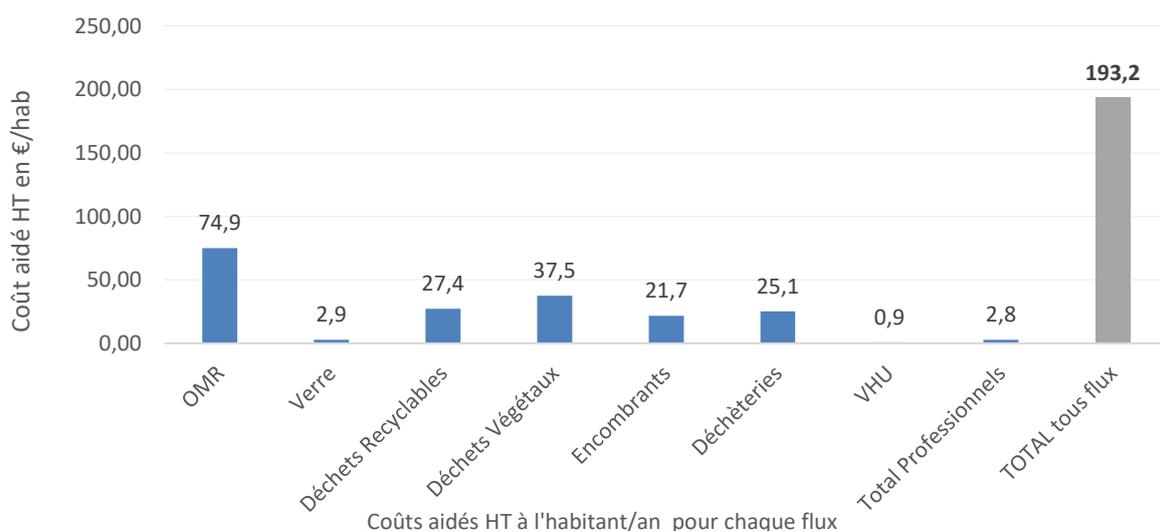


Le flux OMR est le plus important et représente environ **39%** des coûts aidés et environ **41%** des tonnages.

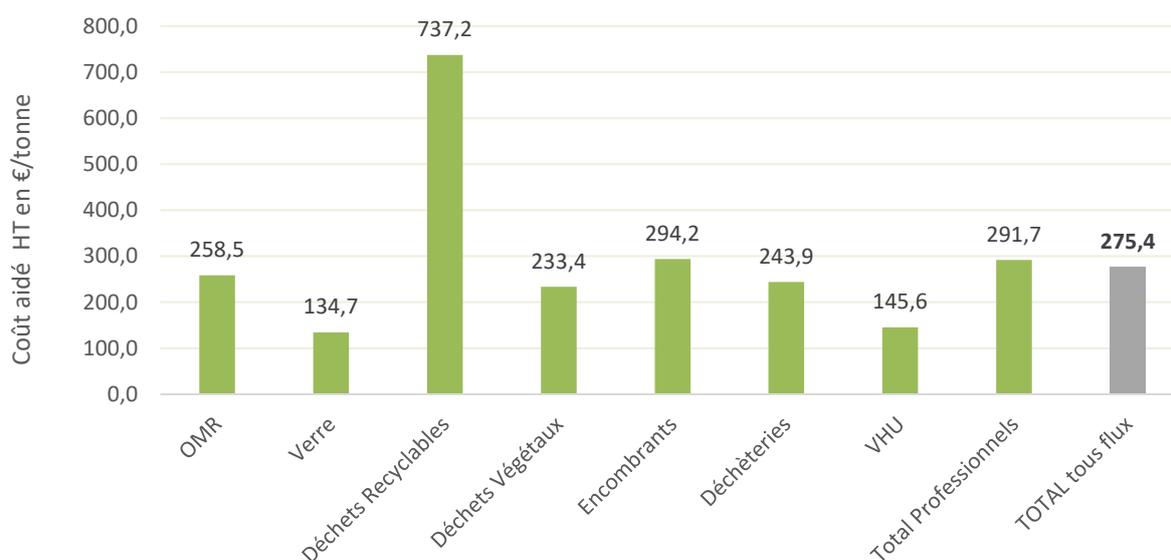
Les flux OMR et Déchets Végétaux réunis représentent environ **58%** des coûts aidés et environ **64%** des tonnages.

1,40 % du coût aidé pris en charge par la CIVIS pour l'élimination des déchets est consacré à la gestion de déchets de professionnels (cartons des commerçants, déchets des communes, hors déchets assimilés).

Les graphiques ci-dessous indiquent pour chaque flux le coût aidé HT en €/habitant et le coût aidé HT en €/tonne.



Le cout aidé en €/hab./an est de **193,20€ HT**.



Coûts aidés HT à la tonne pour chaque flux

Le flux Déchets Recyclables est le plus coûteux des DMA à la tonne de déchets collectés (**737 €/tonne**). Ce flux Déchets Recyclables ne représente qu'environ **14,2%** du coût aidé à la charge de la CIVIS.

Le flux « Verre » est le moins onéreux des DMA à la tonne de déchets collectés (**environ 134,7€/tonne**). Ceci s'explique en partie par le mode de collecte en apport volontaire de ce flux qui est moins onéreux que la collecte en porte à porte.

L'évolution annuelle du coût aidé total en €/habitant et par an est indiquée dans le graphique suivant :

Evolution du coût aidé total HT en €/hab./an



8.6. POSITIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE PAR RAPPORT AUX COÛTS DE GESTION DES DECHETS OBSERVES AU NIVEAU NATIONAL

Le tableau suivant propose une comparaison entre les coûts aidés HT (en €/habitant), par flux, pour la CIVIS et au niveau national.

	Coût aidé HT en € /habitant			
	CIVIS	Niveau national (1)		Ecart CIVIS/National
		Moyenne	Percentiles (2)	
OMR	74,9 €	53,1 €	33,1 € / 73,2 €	+ 41,0%
Verre	2,9 €	1,8 €	0,3 € / 3,5 €	+ 59,6%
Déchets Recyclables (hors verre)	27,4 €	9,8 €	0,1 € / 17,9 €	+ 179,2%
Déchèteries	25,1 €	20,7 €	13,7 € / 35,3 €	+ 21,4%
Autres	62,9 €	7,1 €	-	-
TOTAL	193,1 €	92,5 €	62,3 € / 122,3 €	+ 108,8%

(1) Référentiel national des coûts du SPPGD - Edition 2019 - Données 2016

(2) Percentiles: 80% des collectivités dans cette fourchette de coûts

Le coût aidé total HT en €/habitant/an de la communauté d'agglomération est plus de **2 fois** (108,8%) plus élevé que la moyenne nationale.

Cette différence est due notamment :

- Aux spécificités de notre territoire situé dans un département d'outre-mer : contrainte de l'insularité/ coûts des marchandises et des services plus élevés, etc. ;
- Aux spécificités de notre territoire en tant que territoire tropical : plus grosse production de déchets végétaux ;
- Aux niveaux de services différents que ceux proposés en moyenne en métropole : collecte en porte à porte des déchets végétaux et des encombrants, alors qu'en métropole ces flux sont préférentiellement collectés en déchèteries en apport volontaire (collecte moins onéreuse que le porte à porte), etc.

9. PERSPECTIVES 2022



DEFINITION ET ADOPTION DE SON PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

En 2022, la CIVIS poursuivra sa politique en matière de prévention et de réductions des déchets à la source en définissant et en adoptant son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).



POURSUITE DE L' ETUDE SUR LES BIODECHETS



En 2022, la CIVIS poursuivra son étude relative aux biodéchets.

contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui impose à la CIVIS la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 31 décembre 2023 à tous les types de producteurs.

L'objectif étant de répondre à l'obligation réglementaire fixée par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte



La CIVIS devra proposer ainsi à tous les habitants une solution pour la gestion séparée et la valorisation de leurs biodéchets, et donc définir des solutions techniques de collecte séparée ou de compostage de proximité à un rythme de déploiement adapté à son territoire.



POURSUITE DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PARTIE DE LA STRATEGIE DE LA CIVIS EN MATIERE DE POLITIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

En 2022, la CIVIS finalisera une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès d'un bureau d'études (ou groupement de bureaux d'études) afin d'être accompagné sur :

- La définition et la passation du prochain marché de collecte et d'évacuation des déchets ménagers et assimilés du territoire de la CIVIS
- La définition et la mise en œuvre d'une politique d'implantation et de gestion de bornes enterrées sur le territoire de la CIVIS.



- La définition et la mise en œuvre de dispositifs de contrôle d'accès et d'outils informatiques de gestion des déchèteries du territoire de la CIVIS

- L'acquisition d'un logiciel métier de « gestion des déchets »



ANNEXE 1 - Matrice Compta Coût

Matrice de présentation des coûts du service déchets
Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) - Département de la REUNION (974)
Année - 2021

Montants en € HT		FLUX DE DÉCHETS												
		Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) Collecté en Porte A Porte (PAP)	Verre Collecté en Apport Volontaire (AV)	Emballages en mélanges et Journaux Revues Magazines (JRM) Collecté en Porte A Porte (PAP)	Déchets végétaux Collecté en Porte A Porte (PAP)	Encombrants Collecté en Porte A Porte (PAP)	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels		Déchets des collectivités		Autre service		TOTAL
								Cartons commerçants	Mise à disposition de caissons aux communes membres	VHU	Cyclone			
Fonctionnelles	Charges de structure	1 150 546,31 €	53 309,59 €	533 723,04 €	575 429,95 €	334 909,64 €	560 758,70 €	22 578,18 €	27 909,14 €	13 170,60 €			3 272 335,14 €	
	Communication	502 503,68 €	20 163,91 €	230 806,11 €	265 310,95 €	152 419,11 €	160 480,98 €	9 304,73 €	10 980,34 €	4 981,67 €			1 356 951,50 €	
	Total fonctionnelles	1 653 049,99 €	73 473,49 €	764 529,15 €	840 740,90 €	487 328,75 €	721 239,68 €	31 882,91 €	38 889,48 €	18 152,28 €	0,00 €		4 629 286,64 €	
Techniques	Prévention	107 644,86 €	1 038,61 €	10 398,29 €	43 074,85 €	6 524,89 €	12 928,91 €	439,88 €	543,74 €	256,60 €			182 850,63 €	
	Pré-collecte	643 483,69 €	117 720,48 €	427 677,29 €					22 573,97 €				1 211 455,42 €	
	Collecte	6 003 363,54 €	434 317,82 €	2 568 393,55 €	4 221 956,11 €	2 280 424,79 €	2 296 826,25 €	66 356,51 €	36 786,53 €	84 395,00 €			17 992 820,10 €	
	Transfert/transport	278 183,47 €					721 973,98 €						1 000 157,45 €	
	Traitement déchets non dangereux													
	Tri/Conditionnement			2 527 447,22 €		1 186 288,59 €	317 082,59 €	166 524,84 €	72 487,39 €	52 293,24 €			4 322 123,88 €	
	Compostage				1 732 280,21 €		221 972,30 €		73 501,66 €				2 027 754,16 €	
	Méthanisation													
	Incinération													
	Autre valorisation matière-énergie													
	Stabilisation de déchets organiques													
	Stockage de déchets non dangereux	4 980 690,68 €					651 928,51 €		82 704,54 €				5 715 323,73 €	
	Gestion des inertes						181 476,21 €						181 476,21 €	
	Enlèvement et traitement déchets dangereux													
Autres charges														
	Total Techniques	12 013 366,23 €	553 076,90 €	5 533 916,34 €	5 997 311,17 €	3 473 238,27 €	4 404 188,76 €	233 321,23 €	288 597,84 €	136 944,83 €	0,00 €		32 633 961,58 €	
	Total charges	13 666 416,22 €	626 550,40 €	6 298 445,49 €	6 838 052,08 €	3 960 567,02 €	5 125 428,44 €	265 204,14 €	327 487,32 €	155 097,11 €	0,00 €		37 263 248,22 €	
Industriels	Ventes de produits et d'énergie													
	Matériaux						29 411,83 €						29 411,83 €	
	Compost												0,00 €	
	Energie												0,00 €	
	Prestations à des tiers												0,00 €	
Autres produits			4 232,34 €									4 232,34 €		
	Total Industriels	0,00 €	0,00 €	4 232,34 €	0,00 €	0,00 €	29 411,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		33 644,17 €	
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	0,00 €	56 949,23 €	1 285 010,91 €	0,00 €	0,00 €	198 556,48 €	78 787,51 €	6 185,81 €	0,00 €	0,00 €		1 625 489,94 €	
	Reprises des subventions d'investissements ("amortissements")	28 889,67 €	46 107,59 €	24 973,50 €	10 898,05 €	224,28 €	234 343,25 €	15,12 €	18,69 €	8,82 €			345 478,97 €	
Aides	Subventions de fonctionnement												0,00 €	
	Aides à l'emploi	28 825,57 €	1 335,61 €	13 371,80 €	14 416,72 €	8 390,76 €	96 665,60 €	565,67 €	699,23 €	329,97 €			164 600,94 €	
	Total aides	57 715,25 €	47 443,20 €	38 345,30 €	25 314,77 €	8 615,04 €	331 008,85 €	580,79 €	717,92 €	338,79 €	0,00 €		510 079,90 €	
	Total produits	57 715,25 €	104 392,42 €	1 327 588,55 €	25 314,77 €	8 615,04 €	558 977,16 €	79 368,30 €	6 903,73 €	338,79 €	0,00 €		2 169 214,01 €	
Autres intrinsèques	Montant de la TVA acquittée	102 616,87 €	7 087,86 €	36 951,93 €	100 419,82 €	56 305,44 €	-13 003,33 €	2 006,63 €	1 993,54 €	2 188,68 €			296 567,44 €	
	Contribution des usagers TEOM REOM	11 542 614,13 €	445 535,62 €	4 215 729,38 €	5 819 710,85 €	3 374 275,86 €	3 833 234,21 €	158 131,64 €	271 555,46 €	132 122,86 €			29 792 910,00 €	
	Redevance spéciale & facturation usagers	535 764,32 €		456 391,82 €									992 156,14 €	
	Contributions des collectivités adhérentes													
	Total Contributions	12 078 378,44 €	445 535,62 €	4 672 121,20 €	5 819 710,85 €	3 374 275,86 €	3 833 234,21 €	158 131,64 €	271 555,46 €	132 122,86 €	0,00 €			30 785 066,14 €
Coûts de synthèse issus de la matrice		Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) Collecté en PAP	Verre Collecté en Apport Volontaire (AV)	Emballages en mélanges et JRM Collecté en PAP	Déchets végétaux Collecté en PAP	Encombrants Collecté en PAP	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels Cartons commerçants	Déchets des collectivités Mise à disposition de caissons aux communes membres	Autre service VHU Cyclone		TOTAL		
Coût complet	13 666 416,22 €	626 550,40 €	6 298 445,49 €	6 838 052,08 €	3 960 567,02 €	5 125 428,44 €	265 204,14 €	327 487,32 €	155 097,11 €	0,00 €		37 263 248,22 €		
Coût technique	13 666 416,22 €	626 550,40 €	6 294 213,15 €	6 838 052,08 €	3 960 567,02 €	5 096 016,61 €	265 204,14 €	327 487,32 €	155 097,11 €	0,00 €		37 229 604,05 €		
Coût partagé	13 666 416,22 €	569 601,17 €	5 009 202,24 €	6 838 052,08 €	3 960 567,02 €	4 897 460,13 €	186 416,63 €	321 301,51 €	155 097,11 €	0,00 €		35 604 114,11 €		
Coût aidé HT	13 608 700,98 €	522 157,98 €	4 970 856,94 €	6 812 737,31 €	3 951 951,98 €	4 566 451,28 €	185 835,84 €	320 583,58 €	154 758,31 €	0,00 €		35 094 034,21 €		
Montant de la TVA acquittée	102 616,87 €	7 087,86 €	36 951,93 €	100 419,82 €	56 305,44 €	-13 003,33 €	2 006,63 €	1 993,54 €	2 188,68 €	0,00 €		296 567,44 €		
Coût aidé TTC	13 711 317,85 €	529 245,83 €	5 007 808,88 €	6 913 157,13 €	4 008 257,42 €	4 553 447,95 €	187 842,48 €	322 577,12 €	156 946,99 €	0,00 €		35 390 601,65 €		
Montant des contributions	12 078 378,44 €	445 535,62 €	4 672 121,20 €	5 819 710,85 €	3 374 275,86 €	3 833 234,21 €	158 131,64 €	271 555,46 €	132 122,86 €	0,00 €		30 785 066,14 €		

ANNEXE 2

Chiffres clés du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

CIVIS - Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

CHIFFRES CLÉS 2021

LE TERRITOIRE

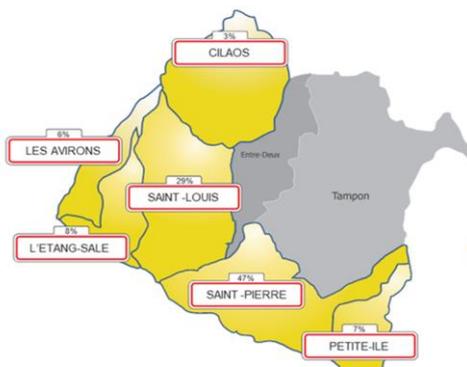
6



communes

181 704

habitants



Saint-Pierre : 84 961
Saint-Louis : 53 589
L'Etang-Salé : 14 108
Petite-Île : 12 308
Les Avirons : 11 246
Cilaos : 5 492

LA PRÉVENTION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE



986 ACTIONS DE PRÉVENTION

soit environ 82 actions par mois

9 133

personnes sensibilisées



1 167 COMPOSTEURS
DISTRIBUÉS

26% des foyers du
territoire ont été équipés

SENSIBILISATION DES HABITANTS

8 667 FOYERS
SENSIBILISÉS EN
PORTE À PORTE



12 791 PERSONNES
SENSIBILISÉES LORS
D'ANIMATIONS
(grand public ou scolaires)



NON RESPECT DU RÈGLEMENT DE COLLECTE

191 PROCÈS VERBAUX ÉLECTRONIQUES (PVE)

établis pour non respect du règlement de collecte (dépôts sauvages, non respect du calendrier, etc.)



COMPÉTENCE PRÉCOLLECTE



12 173 BACS ROULANTS
LIVRÉS

47 bacs roulants livrés /jour
en moyenne

Un parc constitué de **147 577** bacs roulants

UN RÉSEAU DE **8** DÉCHÈTERIES



- ZAC Roland HOAREAU- Pierrefonds -St Pierre
- Bois Noirs - Bois d'Olives - St Pierre
- Palama- Ravine des Cabris - St Pierre
- Rivière Saint-Louis
- Etang - Salé
- Petite - Ile

70%

des matériaux collectés dans
les déchèteries sont orientés
vers des filières de
valorisation

374 BORNES À VERRE

installées sur le territoire

soit **1 BAV** pour **486**
habitants



QUALITÉ DU SERVICE

25 041 DEMANDES AU N° VERT

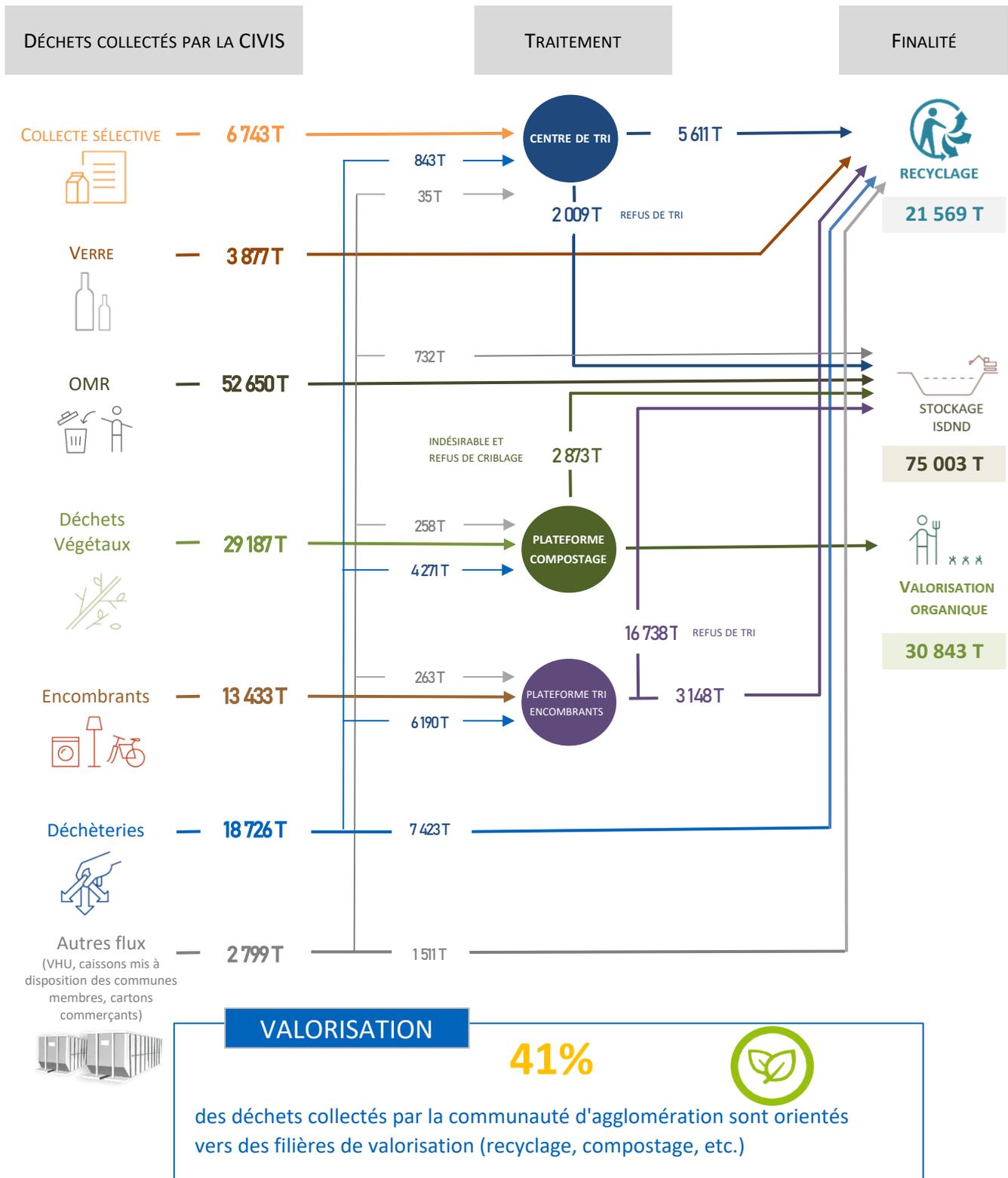
soit **96** demandes /jour

N°Vert 0 800 501 501

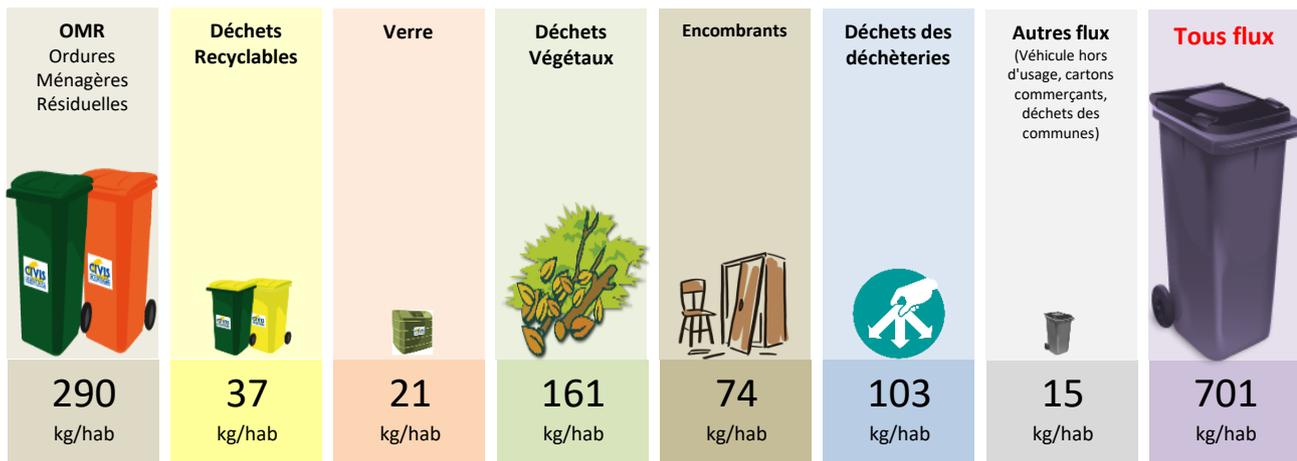
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

LES DÉCHETS DU TERRITOIRE

127 415 tonnes de déchets collectés par la CIVIS en 2021



QUANTITÉ COLLECTÉE PAR HABITANT ET PAR AN (en kg/hab./an)



LES ENJEUX FINANCIERS

COÛT DU SERVICE PUBLIC

35 094 034

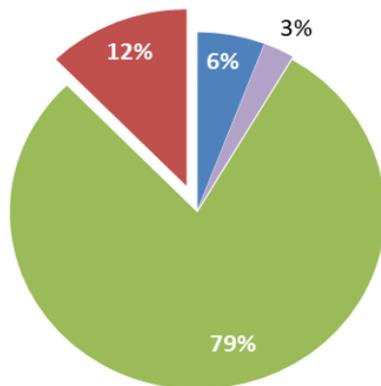


LE COÛT MOYEN DU SERVICE RENDU
PAR HABITANT ET PAR AN EST DE

193 €

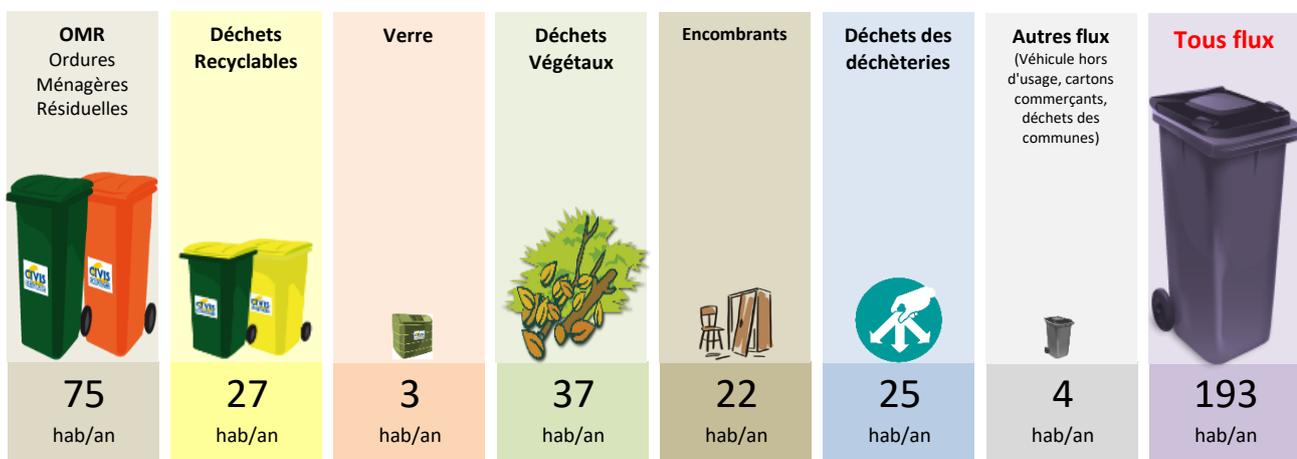
coût aidé HT

COMMENT LE SERVICE EST FINANCÉ ?



- Produits divers (soutien éco-organismes, aides, vente de produits, etc.)
- Redevances spéciales et facturations usagers
- TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
- Participation du budget général

COÛTS PAR HABITANT ET PAR FLUX (coût aidé HT)



ANNEXE 3

Les principaux indicateurs techniques et financiers, au titre de l'année **2021**, relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CIVIS, transmis par le syndicat mixte de traitement des déchets ILEVA à la CIVIS.

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le 27/06/2022



ID : 974-200045342-20220614-CS220603_07-DE



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

ANNEE 2021

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets



Indicateurs Techniques et Financiers

Syndicat Mixte de Traitement des
Déchets des Micro-régions Sud et
Ouest de La Réunion

Table des matières

EDITO	3
PREAMBULE	4
I- PRESENTATION GENERALE D'ILEVA	5
A) TERRITOIRE DESSERVI EN 2021	5
B) COMPETENCE DU SERVICE EN MATIERE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS 6	
II- INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT :	10
A) LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES CONJOINTEMENT	10
1. Les installations de traitement de déchets ménagers et assimilés ultimes (ISDND et Transit)	10
2. Les installations de traitement des déchets d'emballages ménagers et assimilés, et des encombrants	15
3. Les installations de traitement des déchets végétaux ménagers et assimilés	18
B) INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AUX TONNAGES TRAITES EN 2021 SUR LE TERRITOIRE D'ILEVA	20
C) MESURES PRISES DANS L'ANNEE POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS 46	
1. Les déchets verts	46
2. Les déchets ménagers et assimilés	46
III- INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS	49
A) MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION – TRAITEMENT	49
B) MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE, ET MODALITES DE FINANCEMENT Y COMPRIS LA REPARTITION ENTRE LES DIFFERENTES SOURCES DE FINANCEMENT	50
C) MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES RELATIF AUX PRESTATIONS REALISEES EN 2021	53
D) PRODUITS DES DROITS D'ACCES AUX CENTRES DE TRAITEMENT DONT LA COLLECTIVITE EST MAITRE D'OUVRAGE POUR LES DECHETS ASSIMILES APPORTES DIRECTEMENT PAR LES ENTREPRISES ELLES-MEMES OU PAR DES COLLECTIVITES CLIENTES RELATIFS A L'EXERCICE 2021	54
E) MONTANT GLOBAL ET DETAILLE DES DIFFERENTES AIDES PUBLIQUES ET DES SOUTIENS REÇUS D'ORGANISMES AGREES POUR LA GESTION DES DECHETS ISSUS DE PRODUITS RELEVANT DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 541-10 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	54
F) MONTANT GLOBAL ET DETAILLE DES RECETTES AU TITRE DE LA VALORISATION RELATIFS A L'EXERCICE 2021	55
G) MATRICE DES TONNAGES PAR FLUX DE DECHETS, ET TYPES DE TRAITEMENT :	55
H) COUT AIDE TOUS FLUX CONFONDUS ET POUR CHAQUE FLUX DE DECHETS ET ANALYSE DE LEURS EVOLUTIONS SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES	55
I) COUT COMPLET PAR ETAPES TECHNIQUES TOUS FLUX CONFONDUS ET POUR CHAQUE FLUX DE DECHETS	57



Michel FONTAINE
Président d'ILEVA

EDITO

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets au titre de l'année 2021. Année marquée tout comme en 2020, par la pandémie mondiale qui a profondément impacté nos vies quotidiennes ainsi que notre économie locale.

Malgré, les contraintes d'organisation imposées par le contexte sanitaire, malgré les absentéismes induits par l'épidémie, les déchets des ménages du bassin Sud et Ouest de La Réunion collectés par nos EPCI membres, ont été traités et valorisés tout au long de l'année.

Ces efforts pour surmonter les effets déstabilisateurs de la crise épidémique, ILEVA le doit au fort engagement mais également, à la capacité, à la détermination ainsi qu'au savoir-faire de l'ensemble de ses équipes, de ses élus et de ses agents administratifs et techniques.

J'ai également de la chance de pouvoir m'appuyer sur chaque représentant de nos EPCI membres malgré le contexte sanitaire, économique difficile, pour pouvoir relever le défi qui nous attend dans les prochaines années dans le cadre de la valorisation énergétique des déchets et de l'essor de l'économie circulaire qui se concrétiseront par la mise en œuvre du Pôle déchets Sud RUN EVA.

PREAMBULE

Créé par arrêté préfectoral N°2777 SG/DRCTCV-1, **le 29 janvier 2014**, ILEVA traite 60 % des déchets de l'île, soit 290 000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles, dont 90 000 tonnes de déchets verts. A ce titre, ILEVA répond au besoin de salubrité du territoire en assurant **cette mission dans l'intérêt général** au service de tous les habitants.

Les EPCI membres d'ILEVA (CASud, CIVIS, TCO) ont transféré **la compétence Traitement des déchets** conservant à leur charge la compétence Collecte des déchets.

Ainsi, les **trois intercommunalités membres** d'ILEVA assurent :

- ❖ la collecte et le transport des ordures ménagères résiduelles (particuliers) et assimilés (artisans, commerçants, bureaux et établissements collectifs) ;
- ❖ la collecte et le tri des emballages (papiers, cartons, boîtes métalliques, plastiques...) ;
- ❖ la collecte des déchets verts et des encombrants.

Aussi, il revient au Président d'ILEVA de présenter **les indicateurs techniques et financiers relatif à la compétence Traitement des déchets mentionnés à l'annexe XIII du décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.**

Ce décret apporte diverses modifications aux dispositions réglementaires relatives à la prévention et la gestion des déchets.

Les indicateurs techniques et financiers figureront dans le rapport de la commune ou du groupement ayant la compétence collecte, prévu par l'article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En définitive, le décret apporte plusieurs simplifications aux mesures de prévention et de gestion des déchets, de manière à accélérer la transition vers l'économie circulaire et est pris pour l'application de l'article 98 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

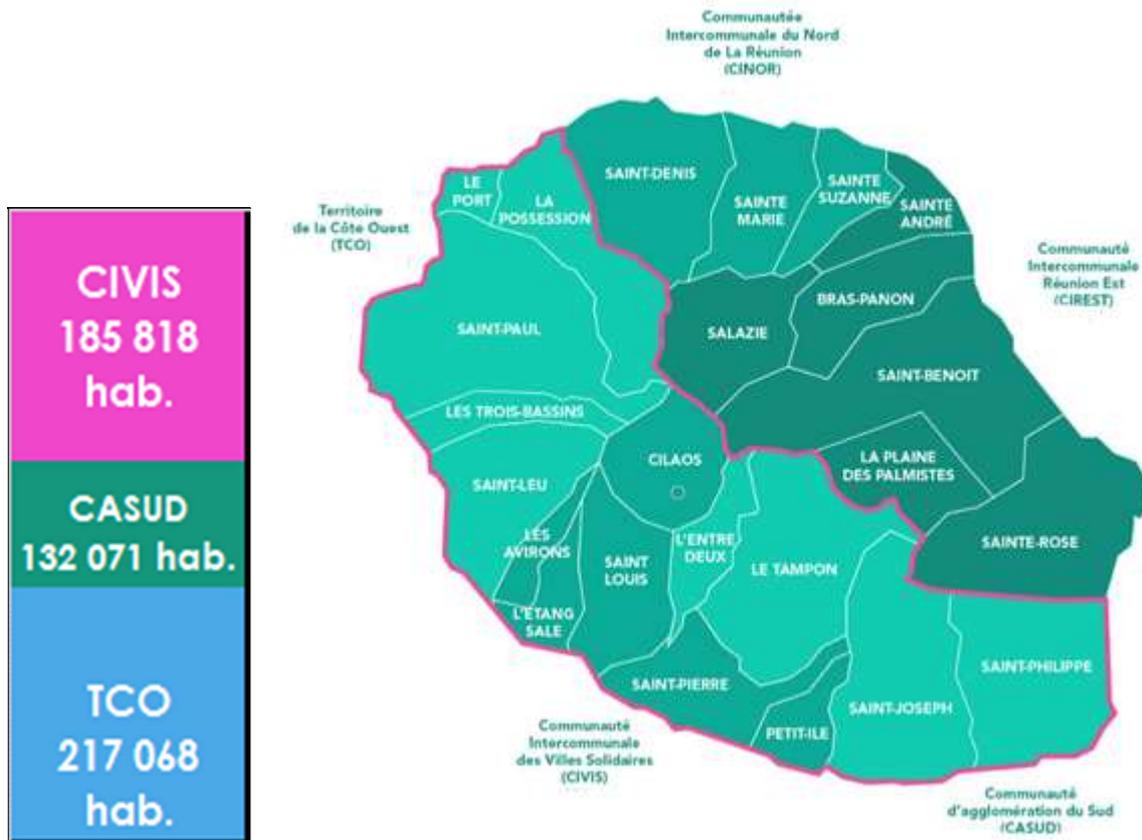
Le présent document présente ainsi les indicateurs techniques et financiers qui décrivent de manière synthétique le service public de traitement des déchets ménagers et assimilés tel qu'il est géré par le syndicat mixte ILEVA et ce au titre l'année 2021.



I- PRESENTATION GENERALE D'ILEVA

A) Territoire desservi en 2021

Le territoire d'ILEVA regroupe trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :



La **Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)** qui compte **4 communes** :

L'Entre-Deux, Saint-Joseph, Saint-Philippe et le Tampon ;

La **Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)** qui compte **6 communes** :

Cilaos, Saint-Louis, Les Avirons, L'Étang Sale, Saint-Pierre et la Petite-Île ;

Le **Territoire de la Côte Ouest (TCO)** qui compte **5 communes** :

Le Port, La Possession, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu.

► Les sites de traitement

Les installations de traitement de déchets non dangereux suivantes sont exploitées par le syndicat mixte (ILEVA) depuis sa création. Ces sites de traitement étaient antérieurement à 2014, gérés par les intercommunalités membres d'ILEVA.

La gestion des centres de tri a été reprise depuis le 1er janvier 2018.

Les sites transférés par EPCI sont les suivants :

 <p>Sites transférés de la CIVIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de la Rivière Saint-Étienne • Plateforme de tri et de valorisation des encombrants et des déchets d'activité économique (DAE) de la Rivière Saint-Étienne • Plateforme de traitement de déchets verts de la Rivière Saint-Étienne • Centre de tri de Pierrefonds transféré au 1er janvier 2018 	 <p>Sites transférés du TCO</p>	 <p>Sites transférés de la CASUD</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Plateforme de Stockage de Déchets Non Dangereux de la Rivière Saint-Étienne • Plateforme de tri et de valorisation des encombrants et des déchets d'activité économique (DAE) de la Rivière Saint-Étienne • Plateforme de traitement de déchets verts de la Rivière Saint-Étienne • Centre de tri de Pierrefonds transféré au 1er janvier 2018 	<ul style="list-style-type: none"> • Plateforme de compostage de déchets verts du Port • Plateforme de broyage de déchets verts à Cambaie (Site en travaux, mise en service en novembre 2015) • Plateforme de traitement des déchets à Saint-Leu au lieu-dit La Pointe des Châteaux • Centre de transit des déchets non dangereux du Port • Plateforme de tri des encombrants du Port • Centre de tri Cycléa transféré au 1er janvier 2018 	<ul style="list-style-type: none"> • Plateforme de traitement de déchets végétaux de la Plaine des Cafres • Projet de plateforme de traitement de déchets vert à la Ravine des Grègues à Saint-Joseph

B) Compétence du service en matière de traitement et de valorisation des déchets

Pour rappel, par transfert de la compétence de traitement des déchets, le **syndicat mixte de traitement des déchets non dangereux** exerce pleinement cette compétence sur le territoire des trois intercommunalités. Le syndicat définit, construit et exploite les outils et futurs outils de traitement des déchets non dangereux, dans le respect :

- ❖ des lois dites Grenelle,
- ❖ de la planification relative à la gestion des déchets.

Ainsi, selon ses statuts, le Syndicat mixte a pour **objet la gestion des déchets ménagers et assimilés** tels que définis dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et encadrés par les Articles L.2224-13 et 14 et suivants du Code Général du Code Général des

Collectivités Territoriales en assurant, dans le cadre du transfert de compétence, le traitement des déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres.

Il est entendu par l'expression « **traitement des déchets ménagers et assimilés** » : *toute opération ou tout procédé de valorisation ou d'élimination des déchets et, le cas échéant, toute opération ou tout procédé de préparation en vue de leur réutilisation et de leur recyclage. Sont inclus le développement des méthodes de valorisation énergétique des déchets (y compris, la production et la vente de cette énergie).*

Le syndicat développe l'ensemble des actions liées à l'application de la Directive n°2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 et abrogeant certaines directives, transposée par la **Loi Grenelle II** (LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement – NOR : DEVX0822225L) qui définit la hiérarchisation des modes de traitement des déchets.

- ❖ La participation aux actions menées en faveur de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des espaces naturels sensibles, des espaces agricoles, forestiers ou ruraux.

Cette **compétence** comprend notamment :

- ❖ Les études générales liées à la faisabilité des équipements et des services,
- ❖ La création et l'exploitation des équipements et des services pour le compte des communautés d'agglomération membres,
- ❖ Le traitement des déchets ménagers et assimilés et des déchets générés par ses propres activités et installations pour le compte des communautés d'agglomération membres,
- ❖ Le tri des déchets des ménages et assimilés pour le compte des communautés d'agglomération membres,
- ❖ La gestion, l'administration et l'exploitation d'Installations de Stockage des Déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres,
- ❖ Le transport des déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres,
- ❖ Les opérations de communication sur le traitement des déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres, sur la protection de l'environnement et sur l'amélioration du cadre de vie,
- ❖ Les actions menées en partenariat avec ses membres ainsi que les collectivités et leurs groupements et l'ADEME pour la protection du patrimoine naturel dans le cadre de la prévention, de la gestion des espaces naturels sensibles, agricoles, forestiers, ruraux, de la gestion du littoral et des espaces dédiés aux activités de loisirs et au sport de pleine nature,
- ❖ La réalisation d'études visant à l'amélioration du cadre de vie et à la prise en compte de la problématique gestion des déchets dans les projets d'aménagement des espaces naturels,
- ❖ La coordination des actions visant à stimuler une meilleure prise en compte de la problématique gestion des déchets dans les espaces à préserver,
- ❖ Les actions menées en partenariat avec ses membres dans le cadre de l'économie circulaire et le développement de filières innovantes liées au traitement des déchets, la préservation du patrimoine naturel et la valorisation des ressources naturelles locales.

Il est précisé que la compétence « traitement des déchets » d'ILEVA inclut la prise en compte de toutes les activités connexes utiles à la réalisation et à l'exercice de sa compétence de traitement des déchets dans le respect des documents de planification. Le syndicat exerce les missions qui constituent le complément normal et nécessaire de ses activités parmi lesquelles la conclusion de conventions en tout genre, et notamment celles relatives à la gestion de son patrimoine et/ou des biens mis à sa disposition, ainsi qu'à la perception des fruits et produits susceptibles d'être retirés dudit patrimoine.

Le syndicat définit l'ensemble des moyens et actions nécessaires à l'exercice de sa compétence (création d'emplois, réalisation d'équipements, choix du mode gestion, ...). Le syndicat peut décider pour assurer la continuité ou le secours entrant dans ses compétences, d'établir des

partenariats avec le syndicat mixte du Nord-Est (SYDNE), avec les collectivités et les EPCI membres et avec les autres exploitants.

La finalité de la création d'ILEVA est :

- ❖ d'optimiser le traitement et les exploitations des plateformes existantes par la mutualisation des moyens et des outils ;
- ❖ de réfléchir à la mise en place et à la création des futurs outils de traitement des déchets dans les 20 à 30 années à venir.

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, complétée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte définissent ainsi, le nouveau cadre des actions à mener.

La Région se substitue au Département pour la planification de la gestion des déchets non dangereux et a donc élaboré un Plan Régional de Prévention et la Gestion des Déchets (PRPGD) en intégrant notamment un plan d'action en faveur de l'économie circulaire en cours d'approbation.

ILEVA souhaite inscrire pleinement l'exercice de sa compétence « **traitement des déchets** » dans les orientations du futur plan régional de prévention et de gestion des déchets.

ILEVA gère deux types d'installations visant à traiter les déchets ultimes :

- ❖ La **station de transit du Port** servant de plateforme de regroupement et de réacheminement des déchets non dangereux vers une ISDND ;
- ❖ **L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)** de la Rivière Saint-Etienne (RSE).

Sur la base de la loi n°92-646 du 13/07/1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux ICPE, La Réunion s'est dotée d'un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) à la date du 4/02/1996.

Le PDEDMA a été révisé :

- ❖ En 2002 et adopté en octobre 2002,
- ❖ En 2011 et adopté le 29 juin 2011,
- ❖ Puis a été remplacé par le PPGDND, adopté le 23 juin 2016 par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional.

Les trois voies de valorisation préconisées par le PPGDND sont :

- ❖ la valorisation matière, en vue d'une réutilisation,
- ❖ la valorisation organique, par retour au sol,
- ❖ la valorisation énergétique.

En conséquence, le Plan propose la mise en œuvre d'outils de gestion des déchets non dangereux dit « multifilière » afin de miser sur une complémentarité des types et origines des déchets, des différentes filières de traitement et des trois voies de valorisation.

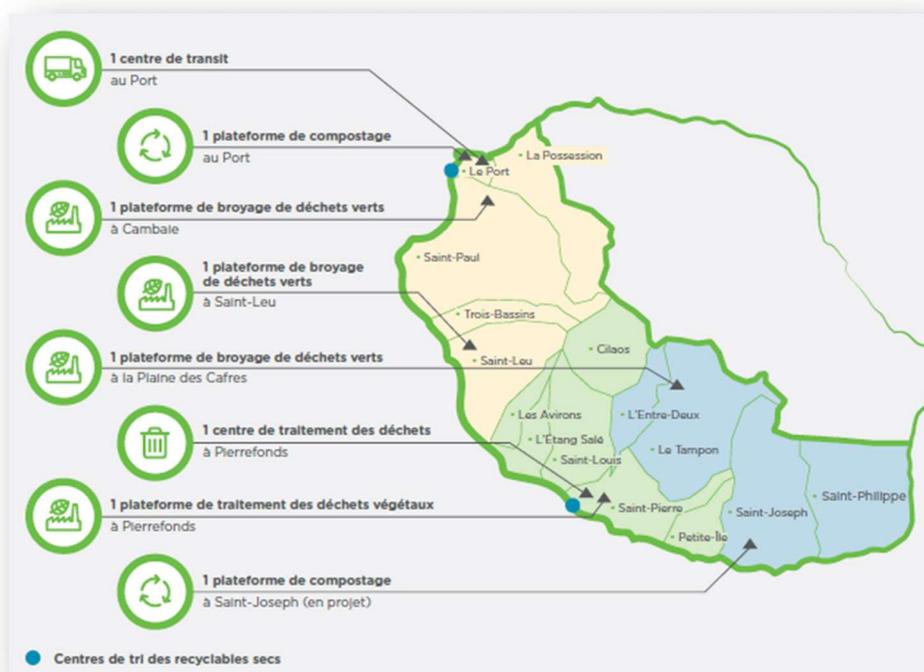
Une extension du CTVD, dite **Tranche 6** est en cours d'exploitation et devrait permettre d'assurer le service public d'élimination des déchets jusqu'en 2022-2023.

Tandis que la création de la **Tranche 7** permettra d'assurer la continuité de service et d'accueillir les déchets ultimes de la période transitoire entre l'enfouissement classique des déchets ménagers pratiqué actuellement, la montée en puissance et la mise en service industrielle des outils prévus par ILEVA en 2023.

II- INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT :

A) Les installations de traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

ILEVA s'inscrit dans une logique de collaboration intercommunale avec la volonté affirmée de tous les élus d'une présence équilibrée des équipements et des emplois sur l'ensemble de son territoire.



1. Les installations de traitement de déchets ménagers et assimilés ultimes (ISDND et Transit)

a. Le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) de la Rivière Saint-Etienne

➤ Généralités

Le CTVD de la Rivière Saint-Etienne a une emprise foncière d'environ 42 ha sur le Domaine Public Fluvial.

Le site du CTVD de la Rivière Saint-Etienne comprend aujourd'hui les activités de :

- ❖ Stockage de déchets non dangereux (ISDND) ;
- ❖ Valorisation des lixiviats et du biogaz ;
- ❖ Tri et valorisation des DAE et des encombrants ;
- ❖ Traitement et valorisation des déchets végétaux.

➤ Historique :

L'activité de traitement et de valorisation des déchets végétaux a débuté au sein du site de la Rivière Saint-Etienne en 1999, par la création d'une plateforme de compostage.

L'activité de tri et de valorisation des DAE et des encombrants a débuté en 2008, par la mise en place d'une plateforme de tri et de valorisation en phase test.

L'actuelle plateforme a été mise en service en avril 2012.

L'activité de stockage de déchets non dangereux (ISDND) existe au lieu-dit de la Rivière Saint-Etienne depuis **1987**.

Le site s'est étendu, par tranche successive (de 1 à 5), parallèlement à la rivière Saint Etienne, pour aujourd'hui s'approcher du littoral. Le casier B de la tranche 5 exploité à partir d'avril 2014 est arrivé à saturation en **mai 2018**.

Le **casier i** et **les 3 casiers de la T6** seront les derniers casiers disponibles et autorisés sur le site pour le « tout enfouissement ». Le site est en effet, autorisé actuellement pour 220 000 t/an en moyenne avec des pointes à 240 000 t/an.

L'ISDND de la Rivière Saint-Etienne est autorisée par Arrêté Préfectoral (AP) n°2015-2612 (depuis le 30 décembre 2015, précédemment par l'AP n°2012-1611 du 8 octobre 2012 modifié) à réceptionner et à traiter les déchets des territoires de la CIVIS, de la CASUD et du TCO (ou ILEVA) à hauteur de 240 000 tonnes par an. Néanmoins et en cas de besoin et après avis des services de l'Etat, l'ISDND de la RSE peut réceptionner et traiter les déchets non dangereux de l'ensemble de l'Ile de la Réunion.

➤ L'extension du CTVD :

Le syndicat a obtenu les autorisations d'exploiter suivantes dans le cadre de l'extension du CTVD :

- ❖ **Arrêté n° 2018-240/SG/DRECV du 12 février 2018** autorisant le syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La Réunion, ILEVA, à exploiter une installation temporaire de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « La Rivière Saint-Etienne » sur le territoire de la commune de Saint-Pierre
- ❖ **Arrêté n° 2018-2101/SG/DRECV du 5 novembre 2018** autorisant le syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La Réunion (ILEVA), à exploiter deux extensions de son installation de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « La Rivière Saint-Etienne » sur le territoire de la commune de Saint-Pierre
- ❖ **Arrêté n°2020-2278/SG/DRECV du 1^{er} juillet 2020** portant prescriptions complémentaires aux installations de traitement de déchets non dangereux exploités par le Syndicat mixte de

traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La Réunion (ILEVA), au lieu-dit « La Rivière Saint-Etienne » sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.

➤ L'émissaire en mer

Le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets de la Rivière Saint-Etienne ne disposait pas d'exutoire des eaux traitées de l'ISDND dans le milieu naturel et les eaux étaient réutilisées pour l'irrigation sur le site. Cela engendrait toutefois des difficultés en temps de pluie pour le réemploi de l'ensemble des eaux traitées.

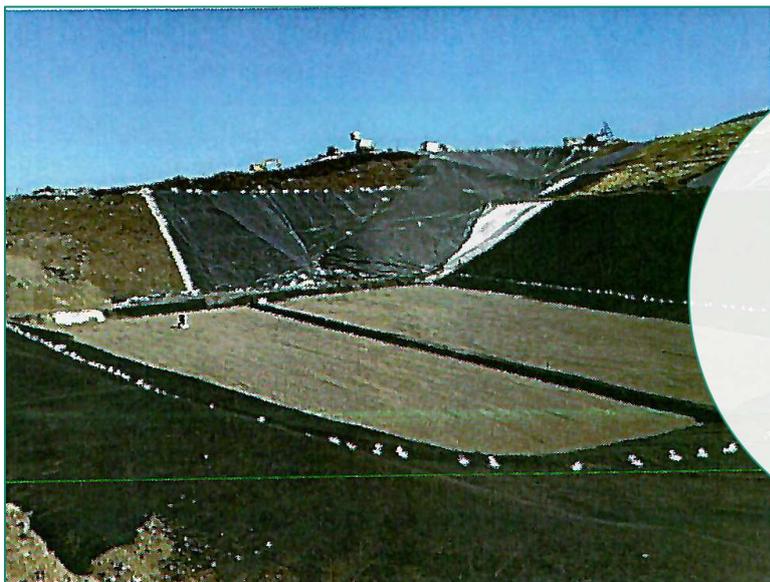
L'infiltration dans le sol est réglementairement impossible pour cette ICPE.

ILEVA a donc décidé de construire un émissaire en mer pour permettre l'évacuation des eaux traitées excédentaires et ainsi sécuriser le traitement des lixiviats.

Une demande d'autorisation d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM) pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2047, conformément à l'article R 2124-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, et l'autorisation d'occupation du Domaine Public Fluvial (DPF) a donc été réalisée.

Le 25 février 2019, le Syndicat a obtenu **l'arrêté n° 2019-374/SG/DRECV** portant concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM) en dehors des ports pour l'exploitation de l'émissaire en mer du centre de traitement et de valorisation des déchets de La Rivière Saint-Etienne sur la commune de Saint-Pierre.

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) :



**Casier C de la
Tranche 6 en cours
de remplissage
depuis septembre
2021**

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux			
Localisation	Rivière Saint-Etienne	Activités du site	<ul style="list-style-type: none"> • Le traitement par enfouissement des OMR. • La collecte et le traitement des biogaz et lixiviats. • L'entretien de la globalité du CTVD de la RSE.
Commune	Saint-Pierre		
Régime ICPE	Autorisation		
Exploitant	ILEVA	Prestations réalisées	<ul style="list-style-type: none"> • Tri • Valorisation • Enfouissement
Mode de gestion	Prestation de service	Capacité de traitement	maximum : 240 000 t/ an
Géré par	GTC pour ISDND GTC pour le lixiviat GRS VALTECH pour la valorisation biogaz	Date de mise en exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Le 25 juin 1985 selon l'arrêté n°1722/SP/85, autorisant l'exploitation des tranches 1 à 3 Mise en service de la tranche 1 en 1987 ; • Fin d'exploitation du casier B de la tranche 5 et mise en service du casier I en 2018 ; • Fin d'exploitation du casier I et mise en service du casier A de la Tranche 6 en 2019 ; • Début d'exploitation du casier B de la Tranche 6 en 2020 et fin d'exploitation en 2021 ; • Début d'exploitation du casier C de la tranche 6 depuis septembre 2021 (autorisation accordée de l'Etat en juillet 2021).
Surface	42 Ha		
Arrêtés préfectoraux en cours	<ul style="list-style-type: none"> • AP n°2014-4971 du 18 novembre 2014, modifiant les AP n°2012-1611 du 12 octobre 2012 et n°2013-577 du 25 avril 2013 • AP n° 2015-2612 du 30 décembre 2015, autorisant l'activité de stockage de déchets non dangereux au sein du CTVD de la RSE prorogé jusqu'au comblement du casier B • AP n° 2018-240/SG/DRECV du 12 février 2018 autorisant le syndicat à exploiter une installation temporaire de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « La Rivière Saint-Etienne » sur le territoire de la commune de Saint-Pierre 		
	<ul style="list-style-type: none"> • AP n° 2018-2101/SG/DRECV du 5 novembre 2018 autorisant le syndicat à exploiter deux extensions de son installation de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « La Rivière Saint-Etienne » sur le territoire de la commune de Saint-Pierre. 	Faits marquants en 2021	<ul style="list-style-type: none"> • La fin de l'exploitation du casier B de la tranche 6, le 2 décembre ; • Début d'exploitation du casier C de la tranche 6, le 6 septembre ; • Départ de feu au sein du casier B de la tranche 6 en juillet ; • Constatation d'un trou dans la cuve du BRM en avril avec pour conséquence sa réparation et l'arrêt pendant deux semaines.
	<ul style="list-style-type: none"> • AP n°2020-2278/SG/DRECV du 1^{er} juillet 2020 portant prescriptions complémentaires aux installations de traitement des déchets non dangereux exploitées par le syndicat au lieu-dit "La Rivière Saint-Etienne" sur le territoire de la commune de Saint-Pierre. 		

- Taux de valorisation énergétique des quantités en masse de déchets ménagers et assimilés :

En **matière de valorisation énergétique**, le biogaz collecté est dirigé vers la plateforme de valorisation pour production d'électricité et de chaleur gérée par la société GRS VALTECH. L'électricité produite est injectée dans le réseau EDF.

Les puits verticaux du casier A de la tranche 6 ont été connectés au réseau en début d'année 2021. À la suite d'un dysfonctionnement du réseau, ces derniers ont été déconnectés au mois de septembre 2021, en attendant la réalisation des travaux de reprise du réseau.

Le biogaz capté a été valorisé par production d'électricité par les deux moteurs de cogénération présents sur site.

La durée de fonctionnement des moteurs est de plus de 15 500 heures pour 36 heures de destruction du biogaz en torchères.

10 367 778 m³ de biogaz à une moyenne de **38 % de CH₄** (mesuré par l'analyseur en entrée de station) ont été valorisés en moteur produisant ainsi environ **14 326 MW** électrique, soit une augmentation de production de **+ 20 %** en comparaison à 2020.

Environ **33 576 m³** de biogaz ont été brûlés en torchère (données GRS Valtech).

b. Station de transit de déchets non dangereux du Port



Transit du Port

Station de transit de déchets non dangereux du Port			
Localisation	Boulevard La Marine		
Commune	Le Port	Activites du site	<ul style="list-style-type: none"> • Réception et contrôle qualitatif des déchets. • L'enregistrement des pesées. • L'orientation des clients pour le vidage de leurs déchets sur le site et le transfert des déchets vers l'ISDND. • Le nettoyage et l'entretien de la
Régime ICPE	Déclaration		
Exploitant	ILEVA	Prestations réalisées	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation des déchets réceptionnés vers l'ISDND de la Rivière Saint-Etienne
Mode de gestion	Prestation de service	Capacité de traitement	<ul style="list-style-type: none"> • Volume présent inférieur à 1 000 m³ en instantané
Gérée par	SUEZ RV REUNION		<ul style="list-style-type: none"> • Episode de contamination au sein de l'équipe et remise en cause des comportements • Réfection des trémis • Installation de nouvelles barrières • Réfection d'une partie du sol du quai de vidage
Arrêtés préfectoraux en cours	Arrêté préfectoral N°2013-246 /SG/DRCTCV du 27 février 2013 portant prescriptions spéciales et modifications de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 97-1966/SG/DICV/	Faits marquants en 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en fonctionnement d'un portique pour la détection de la radioactivité • Un incident de service s'est produit avec l'arrêt d'un agent • Stand by des visites compte tenu de la situation sanitaire
Date de mise en exploitation	1997		

- Taux de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités en masse de déchets ménagers et assimilés ;

La station de transit réceptionne les OMR, les AE et les refus de tri des déchets verts. Ces déchets sont transférés vers l'ISDND de la Rivière Ste Etienne pour **enfouissement** et **valorisation énergétique en cogénération**.

2. Les installations de traitement des déchets d'emballages ménagers et assimilés, et des encombrants

a. La plateforme de tri des encombrants

Plateforme de tri et de valorisation des encombrants et des DAE de la Rivière Saint-Etienne.



**Plateforme de
tri des
encombrants**

Plateforme de tri et de valorisation des encombrants et des DAE			
Localisation	Rivière Saint-Etienne	Activités du site	<ul style="list-style-type: none"> • La réception des déchets encombrants et déchets d'activité économique • Le tri des déchets selon différentes catégories ; • L'évacuation des déchets valorisables vers les filières agréées ; • L'évacuation des déchets ultimes
Commune	Saint-Pierre		
Régime ICPE	Autorisation		
Exploitant	ILEVA	Prestations réalisées	<ul style="list-style-type: none"> • Tri
Mode de gestion	Prestation de service	Capacité de traitement	maximum : 7 500 m ³ en instantané
Gérée par	SEMRRE	Faits marquants en 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Remise en route du broyeur avec apport des déchetteries et des refus de tri des encombrants de CYCLEA • Réorganisation du site et renforcement des moyens d'exploitations (acquisition de 60 m linéaires de mur en L, accroissement de l'effectif et augmentation du temps de tri et de broyage hebdomadaire) • Livraison des locaux sociaux (modulaires sur deux étages)
Arrêtés préfectoraux en cours	<ul style="list-style-type: none"> • AP n°2014-4971 du 18 novembre 2014, vient acter les changements d'exploitant de la CIVIS à ILEVA des AP n°2012-1611 du 12 octobre 2012 et n°2013-577 du 25 avril 2013 • AP n° 2015-2612 du 30 décembre 2015, autorisant ILEVA à poursuivre l'exploitation d'une installation de tri, de transit, de regroupement et stockage de déchets non dangereux et une installation de traitement de déchets végétaux sur la commune de Saint-Pierre 		

- Taux de valorisation matière des quantités en masse de déchets ménagers et assimilés :

S'agissant de la **valorisation matière**, les encombrants collectés par les EPCI et les communes représentent **96 %** des déchets à trier sur l'installation en **2021** contre **94 % en 2020**. A partir de juillet 2021, les déchets encombrants ultimes provenant des déchetteries de la CIVIS et de la CASud ainsi que les refus de tri des déchets encombrants de CYCLEA (périmètre du TCO) ont été orientés sur la plateforme de tri pour y être broyés avant enfouissement. Cette étape de broyage préalable a pour objectif de prévenir les incendies au sein du casier de stockage et d'optimiser le vide de fouille de ce dernier.

En ce qui concerne la valorisation matière, **4 344 T** de déchets ont été valorisés (après tri) en **2021** sur la plateforme contre **5 675 T** en **2020** soit une diminution de **- 23 %**. Cela est dû à l'arrêt de la réception des métaux de déchetteries qui étaient valorisés sur site en 2020 et qui étaient comptabilisés en valorisation matière. Les caissons de métaux sont depuis 2021 orientés directement vers les repreneurs agréés.

Le taux de valorisation effectif des déchets triés, sur la base des tonnages de déchets livrés aux filières agréées, a été donc de **15.99%** en **2021** contre **17.55%** en **2020**.

b. Les centres de tri

Depuis le 1^{er} janvier 2018, ILEVA est en charge de la gestion des deux centres de tri du bassin Sud et Ouest de La Réunion.

Ces installations se localisent de la manière suivante :

- ❖ Un au niveau du bassin Ouest au Port ;
- ❖ L'autre au niveau du bassin Sud à Pierrefonds.

Centre de tri du Port :



PLASTIQUES



PAPIERS / CARTONS



ENCOMBRANTS



Centre de tri Cycléa

CYCLÉA gère en **Délégation de Service Public** le centre de tri d'ILEVA situé au Port.

Entièrement reconstruit en 2009, le centre de tri est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation, dont l'exploitant est le concessionnaire.

Cycléa exploite donc :

- ❖ Le centre de tri qui réceptionne les **emballages** provenant de la **collecte sélective du TCO** et les valorisables des **professionnels**.
- ❖ L'installation de tri des **encombrants** du Port qui réceptionne les déchets exclusivement issus de la **collecte en porte à porte** et des **déchèteries du TCO**. Jusqu'en septembre 2021, l'installation ne réceptionnait pas de déchets encombrants issus d'activité économique.

Le centre de tri des déchets ménagers et assimilés de Pierrefonds :



PLASTIQUES



PAPIERS / CARTONS



Centre de tri de Pierrefonds

Le centre de tri de Pierrefonds, géré par la SEMRRE en marché de prestation de service, réceptionne les déchets provenant majoritairement de la collecte en porte à porte de la CIVIS et de la CASUD et en moindre mesure les DAE.

Le centre de tri de Pierrefonds permet **la réception**, le **tri** et le **conditionnement** des matières valorisables tels que :

- ❖ Les **emballages ménagers**. Il s'agit des emballages ménagers et assimilés recyclables (en plastique, en papier/carton, en métal), de journaux ;
- ❖ Les **Revue magazines et de papiers (autre qu'emballage)**. Ces déchets (hors verre) sont collectés en porte à porte et en apport volontaire (cartons de déchèteries) sur le territoire de la CIVIS et de la CASud.

Les **principaux faits marquants de l'année 2021** sur les centres de tri :

Le contexte sanitaire lié à la crise COVID qui s'est prolongé dans le temps a également, impacté le fonctionnement des centres de tri au cours de l'année 2021 ; notamment en matière d'approvisionnement et de gestion de l'exportation des containers de matières premières secondaires (MPS).

3. Les installations de traitement des déchets végétaux ménagers et assimilés

Le flux de déchets végétaux collectés sur le territoire d'ILEVA est orienté vers quatre exutoires de traitement (la plateforme de Cambaie ne réceptionne plus de déchets végétaux depuis novembre 2020).

Les plateformes de traitement des déchets végétaux sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont la gestion est régie par des arrêtés préfectoraux (précisément pour les ICPE soumises à autorisation) ou d'une façon plus générale par des arrêtés ministériels.

Les déchets végétaux sont traités par :

- ❖ Simple broyage (avec tri préalable)
- ❖ Compostage (avec tri préalable).

La figure ci-après illustre les zones de production de déchets végétaux ainsi que leur orientation vers les installations de traitement de déchets verts sur le territoire d'ILEVA.

	Installation de Compostage	Installation de Broyage	Installation de Broyage	Installation de Broyage	Installation de Compostage/Broyage
					
Localisation	Boulevard La Marine	Chemin Henri Cornu	Route des Colimaçons	Rivière Saint-Etienne	Chemin des Sports mécaniques
Commune	Le Port	Cambaie	Pointe des Châteaux	Saint-Pierre	Plaine des Cafres
Régime ICPE	Autorisation	Déclaration	Autorisation	Autorisation	Déclaration
Exploitant	ILEVA	ILEVA	ILEVA	ILEVA	ILEVA
Mode De gestion	Prestation de service		Prestation de service	Prestation de service	Prestation de service
Gérée par	GTC		GTC (à compter du 17/08/2020)	GTC	SPL SUDEC (2 ^{ème} semestre 2020)
Surface	2.3 ha	1 ha	1 ha	2.5 ha	2.5 ha
Faits marquants 2021	<ul style="list-style-type: none"> •Conférence de presse du TCO sur la plate forme de transit •Mise en service d'une nouvelle pelle •Fortes pluviométries dues au passage du cyclone IMAN et de passage de vigilances orages et fortes pluies •Tournage d'un film de présentation sur la plateforme 	N'est plus en exploitation depuis le 1er novembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> •Réception d'une nouvelle pelle •Curage des bassins Nord et Sud •Fortes pluviométries dues au passage du cyclone IMAN et de passage de vigilances orages et fortes pluies •Mise en place du système informatique pour paiement par carte bleue •Travaux de parement des bassins 	<ul style="list-style-type: none"> •Marqué par la saison cyclonique et de fortes pluies • Des départs de feu au cours de l'année •Des exercices incendies sur site 	

B) Indicateurs techniques relatifs aux tonnages traités en 2021 sur le territoire D'ILEVA

Tableau synthétique des flux de déchets 2021 et comparatif à 2020 :

	Types de déchets	installation de traitement	Prestataires/ gestionnaires	Quantités réceptionn ées et traitées en 2020 (en Tonnes)	Quantités réceptionn ées et traitées en 2021 (en Tonnes)	Variation 2020/2021	
	Déchets Enfouis	ISDND de la RSE	GTC	232 578	245 008	5,34%	↗
	Dont Déchets ménagers et assimilés			158 622	162 592	2,50%	↗
	Encombrants et DAE	Plateforme de tri des encombrants RSE	SEMRRE	32 344	33 404	3,28%	↗
		Plateforme de tri des encombrants Port	CYCLEA	17 743	19 317	8,87%	↗
	Déchets végétaux	RSE/PDK/PDC/Port		102 470	95 637	-6,67%	↘
	Déchets valorisables (CS/carton/EMM/DAE)	Centre de tri de Pierrefonds	SEMRRE	15 746	16 462	4,55%	↗
		Centre de tri du Port	CYCLEA	15 660	15 965	1,95%	↗
TOTAL DES DECHETS TRAITES EN 2021 TOUS SITES CONFONDUS				416 541	425 793	2,22%	↗

1. L'ISDND

A. CARTOGRAPHIE DES DECHETS

➤ Quantité des déchets enfouis

L'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Rivière Saint-Etienne est destinée à recevoir l'ensemble des déchets ultimes produits sur les microrégions Sud et Ouest de la Réunion par enfouissement.

Au total, **245 008 tonnes** de déchets ont été enfouis au sein de l'ISDND en 2021.

Entre le **1^{er} janvier et le 2 décembre 2021**, date de fin d'exploitation du casier **B** de la tranche **6**, plus de **197 473 tonnes** de déchets ont été réceptionnées et enfouies.

L'exploitation du casier **C** de la **tranche 6** de l'ISDND de la RSE a démarré le **6 septembre 2021**. Aussi, pour la période entre le début d'exploitation au **31 décembre 2021**, plus de **47 535 tonnes** de déchets ont été réceptionnées et enfouies au sein du casier **C** de la tranche **6** de l'ISDND de la RSE.

➤ Evolution mensuelle des quantités de déchets enfouis par nature de déchets à l'ISDND de la Rivière Saint-Etienne :

En 2021, le tonnage moyen mensuel est d'environ **20 417 tonnes**, **supérieur** à celui des deux années précédentes (**19 381 T** en 2020 et **18 706 T** en 2019).

Comme pour les deux années précédentes, la répartition par nature de déchets montre que :

- **61%** des déchets entrants sont des ordures ménagères résiduelles ;
- les DAE entrants directement représentent plus de 5% ;
- Environ **29%** sont issus d'opérations de tri, sur site ou en dehors du site comme par exemple les centres de tri du Port ou de Saint Pierre.

On constate une augmentation progressive du **tonnage de déchets organiques** qui représentait 0.14% du tonnage total en 2018, 0.32% en 2019, 0.91% en 2020 et **1%** en **2021**, en lien avec les dysfonctionnements des unités de traitement SICA AUCRE et SICA des Sables.

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le 27/06/2022

SLO

ID : 974-200045342-20220614-CS220603_07-DE

Decembre

TOTAL 2021

Evolution mensuelle des apports destinés à l'enfouissement au titre de l'année 2021 :

Nature déchets	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre		Octobre		Novembre		Decembre		TOTAL 2021		
	Casier B	Casier B	Casier B	Casier B	Casier B	Casier B	Casier B	Casier B	Casier B	Casier C	Casier B	Casier C	Casier B	Casier C	Casier B	Casier C	Casier B	Casier C	TOTAL
Boues industrielles	96,46	55,88	89,96	77,82	43,34	75,1	95,74	63,86	5,4	53,62	49,38	11,88	3,9	42,84	0	71,14	656,84	179,48	836,32
Refus de dégrillage						8,84	2,16	16,04	1,08		8,52		10,5	1,78	0	6,48	47,14	8,26	55,4
Déchets de dessablage						6,04	1,78	3,7	4,48	7,86	6,78			5,78	0	7,84	22,78	21,48	44,26
Déchets de nettoyage des rues	165,86	204,64	186,56	141,2	138,88	141,08	172,94	132,6	50,8	108,84	180,52	16,84	115,5	64,98	10,88	188,32	1641,46	378,98	2020,44
Déchets municipaux en mélange	13213,78	11995,78	13145	12668,16	11921,76	11725,68	11894,92	12026,4	3725,8	8024,26	10154,74	1505,88	8292,44	4386,06	321,44	13916,94	121085,9	27833,14	148919,04
Déchets assimilables à des déchets de cantines ou cuisines centrales non valorisables	103,66	132,2	147,46	411,46	88,9	96,76	116,24	56,4	10,2	125,4	103,14	23,86	126,9	64,82	12	350,16	1405,32	564,24	1969,56
Déchets assimilés provenant des commerces, industries et des administrations autres fractions	1149,72	1203,32	1311,12	1134,78	975,48	1139,86	1112,24	1158,98	263,9	754,36	790,42	169,72	585,02	440,9	40,64	1220	10865,48	2584,98	13450,46
Déchets provenant du traitement mécanique des déchets	5682,92	4398,36	5733,26	5792,98	5232,5	5840,94	5987,36	5504,94	1327,84	4923,72	5619,68	1251,02	3223,2	2886,24	348,4	6656,62	54692,38	15717,6	70409,98
Déchets non spécifiés ailleurs :plumes	47,26	40,96	74,66	77,68	80,44	54,06	56,86	43,04	4,46	45,98	60,86	6,78	47,76	38,68	0	103,54	588,04	194,98	783,02
Machefers	8,5	13,66	19,16	24,9	23,74	18,64	24,84	21,78	5,22	23,34	21,96			4,28	0	12,76	182,4	40,38	222,78
Encombrants non valorisables	997,44	976,52	1090,44	1055,4	994,42	1082,94		83,66		11,5			4,76	0	0	0	6285,58	11,5	6297,08
TOTAL	21465,6	19021,32	21797,62	21384,38	19499,46	20189,94	19465,08	19111,4	5399,18	14078,88	16996	2985,98	12409,98	7936,36	733,36	22533,8	197473,32	47535,02	245008,34

➤ Evolution des tonnages en enfouissement en base 100 à l'ISDND de la Rivière Saint-Etienne en 2010

Tableau : Évolution des tonnages en enfouissement en base 100 en 2010

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage Total déchets enfouis	241 336	254 749	222 707	226 046	240 378	240 799	233 449	227 036	227 129 ⁽¹⁾	224 851 ⁽²⁾	232 577.71	245 008
Indice Base 100 en 2010 (déchets enfouis)	100	105,56	92,28	93,66	99,6	99,78	96,73	94,07	94,11	93,17	96,37	101,52
Tonnages de Déchets ultimes Ménagers et Assimilés (DMA)	171 367	161 218	157 508	151 439	150 917	158 638	161 156	158 262	154 190 ⁽³⁾	156 023 ⁽²⁾	158 622	167 142
Indice Base 100 en 2010 - DMA	100	94,07	91,91	88,37	88,06	92,57	94,04	92,35	89,97	91,04	92,56	97,53
<i>{1} dont 21 470.46 tonnes de déchets orientés vers l'ISDND de Sainte-Suzanne durant la phase transitoire (de février à mai 2018)</i>												
<i>{2} dont 375.84 tonnes de déchets orientés vers l'ISDND de Sainte-Suzanne en mai 2018, suite à un incendie sur le site de la Rivière Saint Etienne</i>												
<i>{3} dont 14 187.16 tonnes d'OMR (hors DAE) orientés vers l'ISDND de Sainte-Suzanne durant la phase transitoire (de février à mai 2018)</i>												

L'année de référence 2010 tient compte de l'enfouissement exceptionnel de **4 496.56 tonnes** de déchets inertes (gravats). En 2018, **3 789.86 tonnes** de déchets initialement enfouis dans le casier B ont été expédiés vers le casier I. Il est à noter que les boues urbaines ne sont plus acceptées à l'enfouissement depuis novembre 2017.

Le transfert des déchets du TCO vers l'ISDND de Sainte Suzanne explique la baisse du tonnage enfoui à l'ISDND de la Rivière Saint-Etienne en 2018. Pour rappel, 21 470 tonnes de déchets ont été orientées vers l'ISDND de Sainte-Suzanne durant la phase transitoire (de février à mai 2018), d'où un total de déchets enfouis s'élevant à **227 129 tonnes** pour l'année 2018.

À la suite d'un incendie sur le site de la Rivière Saint Etienne au mois de mai 2019, **une partie infime des ordures ménagères (375.84 tonnes) ont été redirigées vers l'ISDND de Sainte Suzanne le 10 et 11 mai.**

En 2021, le tonnage de **déchets organiques** est en augmentation à la suite des dysfonctionnements des unités de traitement SICA AUCRE et SiCA des Sables.

On constate également **6 297.08 tonnes d'encombrants** enfouis en 2021, liées à la prise en charge des bennes d'encombrants en provenance des déchèteries, directement par l'ISDND. Parallèlement, les refus de tri sont en baisse.

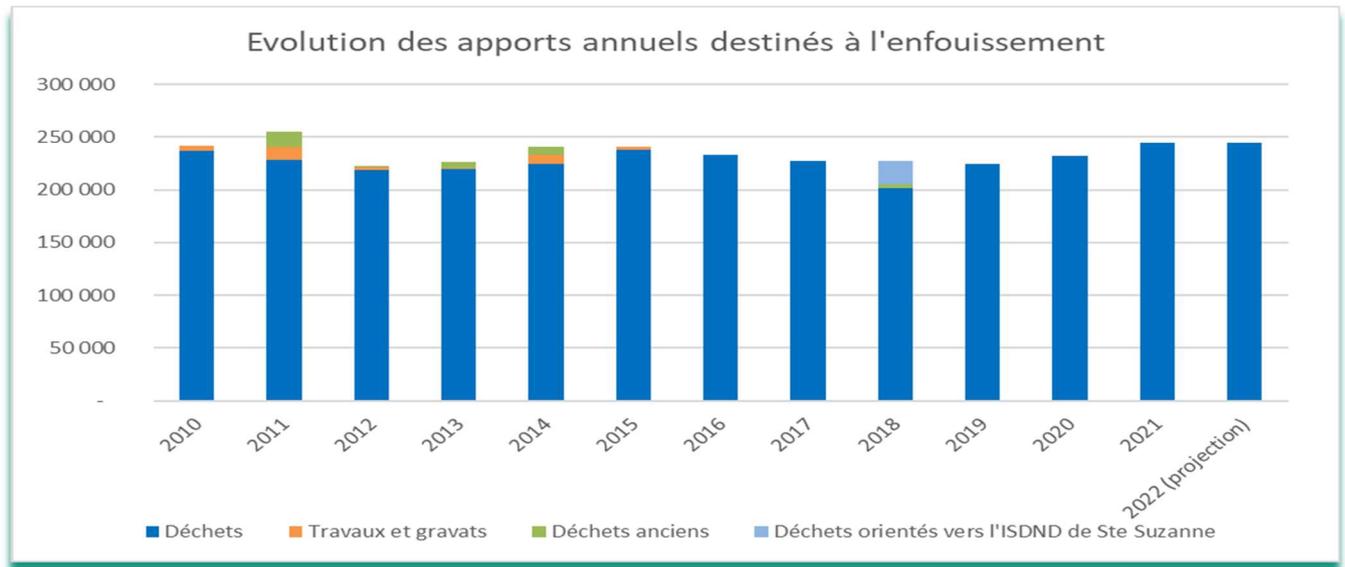
On remarque également que la production de Déchets Ménagers et Assimilés est en augmentation (**+3 970 tonnes**) entre 2020 (*158 622 tonnes*) et 2021 (*162 592 tonnes*).

➤ **Evolution des tonnages en enfouissement depuis 2010 sur le site de l'ISDND de la RSE :**

Tableau : Évolution des tonnages en enfouissement depuis 2010 par nature de déchets

Nature et caractéristique des déchets	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021
Apports réguliers												
Andains non-conformes	-	-	-	-	-	-	188,90	-	-	-	-	-
Boues industrielles	161,72	-	-	-	0,82	0,92	334,84	876,80	901,82	704,94	990,28	836,32
Boues urbaines	2 598,54	4 569,50	5 351,80	3 610,50	5 067,78	7 434,36	5 761,44	2 969,88	-	-	-	-
Déchets de dessablage	-	-	-	-	-	-	-	81,20	55,52	155,70	71,82	44,26
Déchets de voirie	4 011,52	3 385,35	2 717,35	2 825,80	3 082,20	3 126,70	2 983,28	2 898,06	2 792,93	2 342,85	1 987,20	2 020,44
Déchets d'activités économiques (DAE)	14 275,65	12 128,90	11 370,19	8 585,46	9 759,10	12 777,70	16 340,84	16 212,48	11 027,20	11 910,97	12 844,10	13 450,46
Déchets municipaux en mélange	151 743,84	144 887,92	143 162,07	139 925,19	137 856,44	142 558,26	141 556,79	138 854,44	125 891,31	141 082,10	141 671,10	148 919,04
Déchets organiques	1 336,04	815,68	258,14	102,94	218,76	174,88	275,44	296,70	281,34	311,52	2 119,10	2 752,58
Déchets verts	-	-	-	-	4,82	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts sauvages	10,85	11,64	3,56	4,16	1,20	0,38	1,98	0,92	-	-	-	-
Encombrants	1 323,32	10,56	10,02	46,54	141,72	-	-	-	-	-	9 620,97	6 297,08
Graisse	3,48	0,08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mâchefers	-	-	-	-	-	-	-	50,36	173,34	313,75	289,24	222,78
Refus de tri	46 500,40	48 372,46	36 468,33	36 565,31	43 953,51	46 602,10	48 337,66	51 573,28	60 637,42	67 598,71	62 903,38	70 409,98
Refus de criblage des plate-formes de compostage	14 018,64	14 391,72	19 541,68	28 237,03	24 248,03	25 213,18	17 182,98	13 131,38				
Refus de dégrillage	-	-	-	-	-	-	-	46,60	109,04	54,86	80,56	55,40
Cartons/plastiques	855,72	8,32	-	11,04	16,24	15,12	-	3,34	-	-	-	-
Géosynthétiques/géomembranes	-	-	-	-	128,09	0,72	-	4,86	-	-	-	-
Terre souillée	-	-	-	-	-	-	484,94	36,02	-	-	0	-
Tonnage annuel	236 839,72	228 582,13	218 883,14	219 913,97	224 478,71	237 904,32	233 449,09	227 036,32	201 869,92	224 475,40	232 577,75	245 008,34
Apports exceptionnels												
Déchets inertes (gravats)	4 496,56	11 900,90	2 402,04	1 099,54	8 299,88	0	0	0	0	0	0	0
Déchets anciens	-	14 265,71	1 421,98	5 033,36	7 599,88	0	0	0	3789,86	0	0	0
Déblais compost	-	-	-	-	-	2894,54	0	0	0	0	0	0
Tonnage annuel	4 496,56	26 166,61	3 824,02	6 132,90	15 899,76	2 894,54	-	-	3 789,86	-	-	-
TOTAL STOCKAGE	241 336,28	254 748,74	222 707,16	226 046,87	240 378,47	240 798,86	233 449,09	227 036,32	205 659,78	224 475,40	232 577,75	245 008,34

Graphique Évolution des tonnages en enfouissement depuis 2010 destinés à l'enfouissement avec projection 2022



B. LA TRAÇABILITE DES DECHETS ENTRANTS A L'ISDND :

ILEVA gère la compétence unique de traitement qui se vérifie sur le terrain par :

- ❖ Un travail de traçabilité des déchets entrants ;
- ❖ Un suivi mensuel de la densité des déchets.

S'agissant des déchets ménagers, avant d'autoriser la mise en enfouissement, un travail de traçabilité est réalisé visant à permettre un suivi précis des différents flux de déchets entrants sur l'ISDND.

En **2021**, **421** fiches d'information préalable (FIP) ont été traitées y compris les FIPs de renouvellement.

Le tableau ci-dessous synthétise le travail effectué concernant la procédure d'acceptation des déchets sur le CTVD.

MOIS	NBRE FIP	NBRE DE FIP	NBRE DE FIP	NBRE DE FIP
2021	TRAITEES	AUTORISEES	REFUSEES	ANNULEES
JANVIER	47	47	0	0
FEVRIER	43	42	0	1
MARS	58	52	6	0
AVRIL	35	34	1	0
MAI	36	35	1	
JUIN	33	32	1	
JUILLET	58	57		1
AOÛT	27	27		
SEPTEMBRE	19	16	1	2
OCTOBRE	10	10		
NOVEMBRE	31	31		
DÉCEMBRE	24	24		
TOTAL	421	407	10	4

C. LE SUIVI DE LA DENSITE DES CASIERS de la Tranche 6

➤ Fin d'exploitation du casier B de la tranche 6

Le casier B a été exploité jusqu'au **02 décembre 2021**.

Au total, **302 232.92 tonnes** de déchets y ont été enfouis, pour un volume total de **305 317 m³**.

La masse volumique des déchets a atteint **1.11 tonnes/m³** à la fin de l'exploitation du casier.

➤ Exploitation du casier C de la tranche 6

L'exploitation du **casier C** a commencé le **06 septembre 2021**. Le volume initial disponible dans ce casier est d'environ **349 066 m³**.

A fin **2021**, le volume de déchets enfoui dans le **casier C** représentait **46 460 m³**.

Dates	Volumes de déchets (m ³)	Vide de fouille restant (m ³)
27/10/2021	20 358	328 708
28/11/2021	31 020	318 046
16/12/2021	46 460	302 606

D. LA GESTION DES LIXIVIATS à l'ISDND de la Rivière Saint-Etienne : Volumes de lixiviats traités par l'unité BRM

L'unité de traitement BRM a traité **44 093 m³** de lixiviat en **2021**.

Les effluents en sortie de la station sont composés en moyenne de **73% de perméats** de nanofiltration, de **18% de concentrats** de nanofiltration et de **9% de boues**.

Le **rendement** de la station en **2021**, représentant le volume de perméats de nanofiltration / volume de lixiviats entrant est de **78%**.

Le tableau suivant donne les flux entrants et sortants de la station de traitement BRM en 2021.

	2021											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lixiviats	2982	3390	4024	2862	2225	4184	4304	3919	3856	4327	4127	3893
Concentrats NF	538	625	734	664	313	762	802	724	688	815	791	754
Boue	268	234	314	229	74	365	366	366	453	440	330	384
Perméats NF	2106	2804	3248	2885	1228	3337	3483	3186	2986	3485	3213	2862

Les apports de mélasse comme substrat ont permis de rééquilibrer les déficiences en DCO et en DBO₅ des lixiviats afin d'optimiser le traitement des lixiviats par les bactéries (traitement biologique).

Les concentrats issus du traitement, ont été réinjectés dans les bioréacteurs (alvéole A2 du casier A et casier B de la tranche 6, casier I). Avec une très faible concentration en ammoniac,

ils ne saturent pas les déchets en azote et permettent de maintenir un taux d'humidité dans le massif de déchets.

Les boues ont été traitées par l'installation de traitement KBox.

Le perméat a été utilisé en arrosage des espaces verts, ou stocké dans le bassin incendie BINC1, ou vidangé en mer.

2. LES PLATEFORMES DE TRI DES ENCOMBRANTS



Les **encombrants ménagers et déchets encombrants des activités économiques** sont orientés vers les installations de tri. Ces déchets y subissent un tri mécanique avant d'être orientés vers les filières de valorisation notamment pour les ferrailles, les D3E ou encore les pneus.

L'installation de tri des encombrants du Port est gérée en Délégation de Service Public par CYCLEA, et réceptionne les déchets exclusivement issus de la collecte en porte à porte et des déchèteries du TCO. L'installation ne réceptionnait pas en 2021 de déchets encombrants issus d'activité économique.

L'installation de tri de la Rivière Saint-Etienne, gérée en prestation de service par la SEMRRE réceptionne les encombrants ménagers (porte à porte et déchèteries) de la CIVIS et de la CASUD. Elle réceptionne également les encombrants des professionnels (DAE).

A. VUE GLOBALE DES PLATEFORMES EN 2021

En **2021**, ces deux installations ont réceptionné près de **53 000 tonnes** de déchets, qui ont été triées et valorisées à près de **12.5 % en moyenne**.

	Port	Rivière Saint-Etienne	Total
Déchets encombrants des collectivités (en T)	19 317	32 435	51 752
DAE (en T)		969	969
Quantités entrantes (en T)	19 317	33 404	52 721
Tonnage valorisée (en T)	1 740	4 344	6 084
Taux de valorisation (en %) - (1)	9	15,99 (y compris DAE)	12,50

(1) : Le site de la Rivière Saint-Etienne accepte les D3E, mais pas celui du Port
 Le site de la Rivière Saint-Etienne accepte les DAE, mais pas celui du Port

Ces plateformes ont un taux de valorisation relativement faible (voir tableau précédent). Cependant, ces installations restent nécessaires pour extraire la part valorisable des déchets avant enfouissement même si cette part représente en **moyenne 12.5 %**. Le faible taux de valorisation sur la plateforme de tri des encombrants du Port s'explique par la dégradation de la qualité des apports issus de la collecte des dépôts sauvages sur le territoire du TCO tandis que sur le site de la rivière Saint-Etienne, à l'arrêt de la réception des métaux des déchèteries.

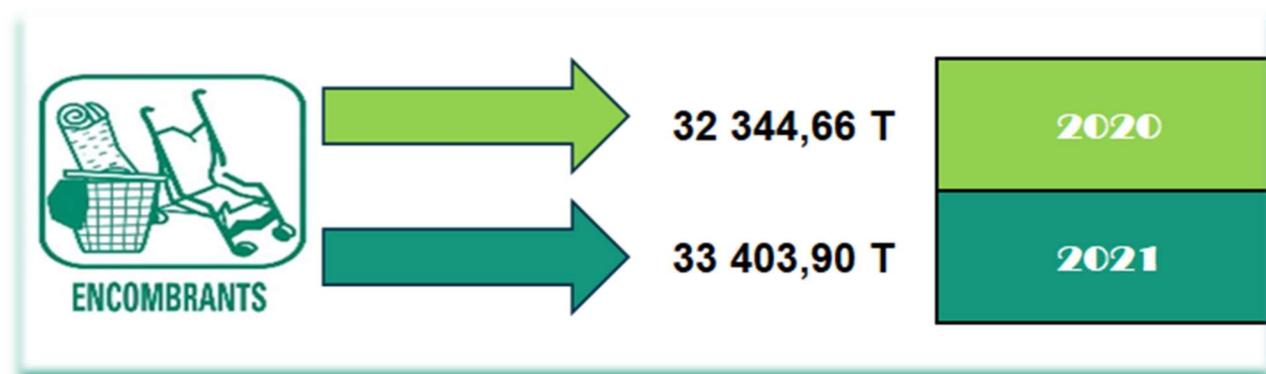
B. LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS DE LA RIVIERE SAINT-ETIENNE

Les apports de déchets encombrants des ménages et des professionnels sur le site du CTVD de la Rivière Saint-Etienne sont orientés puis déchargés sur la plateforme de tri.

Après avoir procédé au tri mécanique des apports et à l'extraction des déchets valorisables, les refus de tri ou déchets ultimes sont vidés au casier d'enfouissement.

➤ Déchets entrants

En 2021, **33 403.90 tonnes** ont été apportées sur la plateforme, à 96% des collectivités et 4% des activités économiques, contre pour **32 344.66 tonnes** de l'année **2020**.

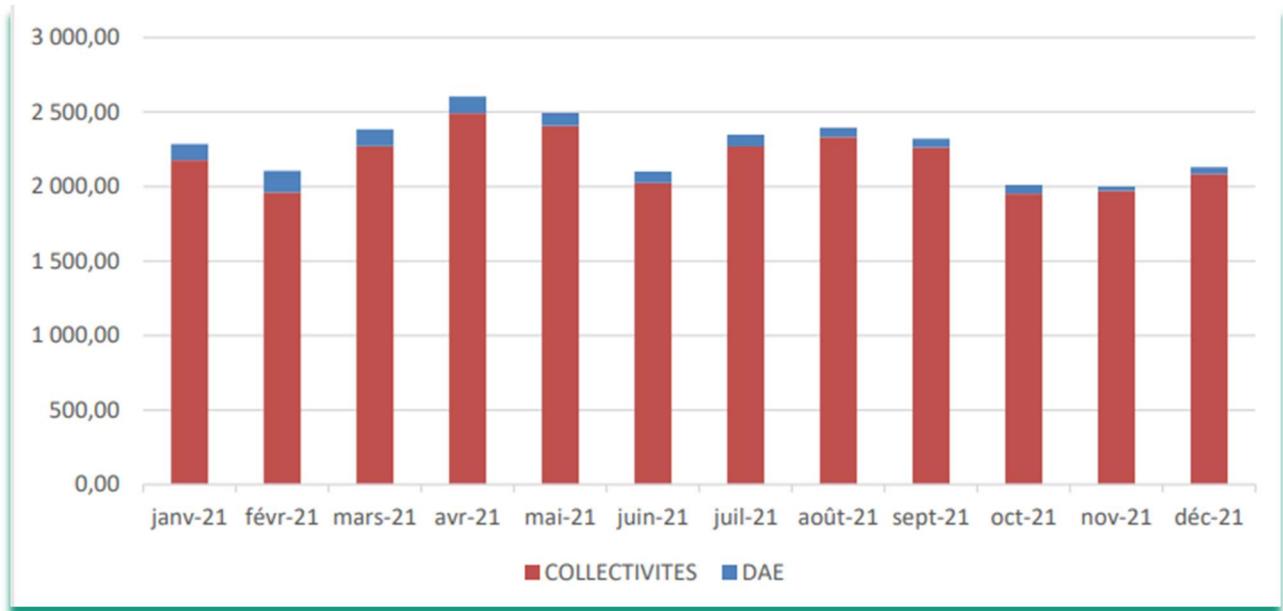


On constate une diminution de **3 812 tonnes**, soit **- 12 %** qui se décompose comme suit :

	Collectivités (Porte à porte)	DAE	Total
Tonnages 2020	29 120	1 872	30 992
Tonnages 2021	26 211	969	27 180
Variation en %	-10%	-48%	-12%
variation en tonnes	-2 909	-903	-3 812

Le tonnage moyen mensuel est d'environ **2 700 tonnes** dont l'évolution mensuelle sur 2021 se trouve ci-dessous :

Graphique : Evolution mensuelle des tonnages entrants 2021



Déchets valorisés par nature

4 344.12 tonnes des déchets entrants sur la plateforme ont été valorisés en 2021, soit un taux de valorisation de **15.99%** des déchets triés.

Les **filières de valorisation** concernées sont :

- ❖ Le centre de tri de Pierrefonds pour les cartons et films plastiques ;
- ❖ La société SOLYVAL au Port pour le recyclage des pneus ;
- ❖ Les sociétés GENERALL AUTOS et METAL REUNION pour les déchets métalliques ;
- ❖ La société RVE pour les DEEE ;
- ❖ La STARDIS pour les batteries ;
- ❖ La société STS pour les placo plâtre et les inertes.



➤ Déchets enfouis :

38 682.48 tonnes de refus de tri ont été enfouies en **2021** :

	ENC	DIB	TOTAL
Tonnages refus enfouis (en Tonnes)	37 780.04	902.44	38 682.48

Les **38 682.48 tonnes** de déchets enfouis incluent les refus de tri des encombrants du Port qui sont orientés vers la plateforme de tri de la Rivière Saint-Etienne pour broyage avant enfouissement.

C. LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS DE CYCLEA :

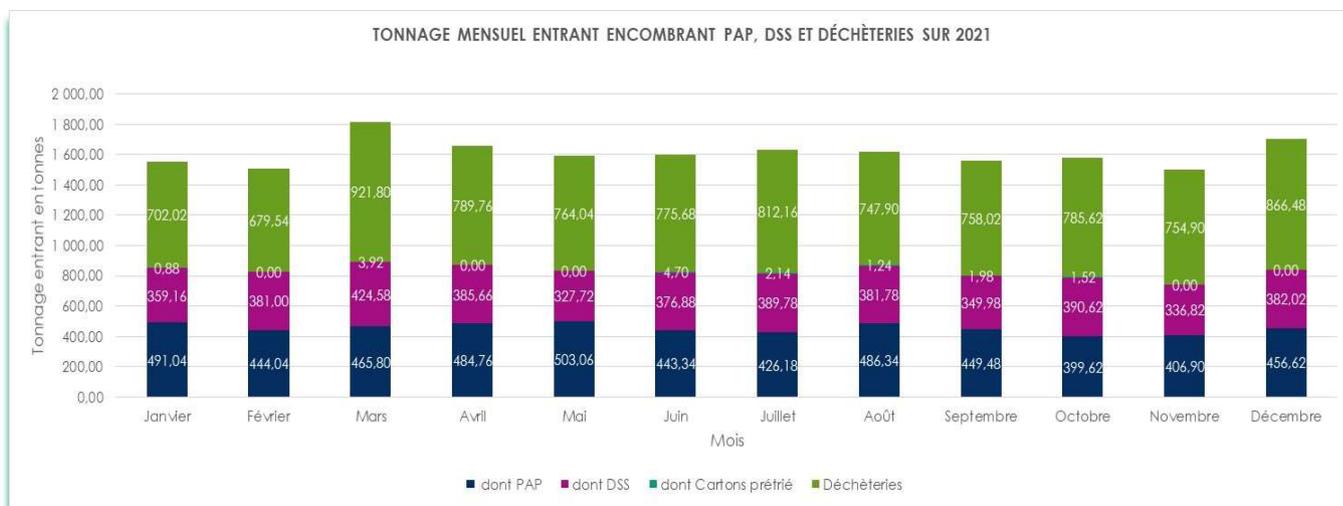
➤ Vue des tonnages des déchets entrants :

L'installation de tri des encombrants gérée en DSP par CYCLEA, localisée au Port réceptionne les **déchets exclusivement issus de la collecte en porte à porte et des déchèteries du territoire du TCO**. Le contrat de délégation de service public (2013-2021) transféré du TCO à ILEVA est arrivé à échéance le 30 septembre 2021. La concession a ainsi été relancée pour une période de 8 ans, et, le concessionnaire retenu reste CYCLEA.

Evolution entre 2020 et 2021 :

	Collectivités PAP/DSS	Collectivités Déchèteries	Total
Tonnages 2021	9 959,56	9 357,92	19 317,48
Tonnages 2020	9 928,62	7 813,94	17 742,56
Variation en %	0,31%	19,76%	8,88%
Variation en tonnes	30,94	1 543,98	1 574,92

Evolution des tonnages mensuels entrants sur la plateforme en 2021 :



➤ Les tonnages Encombrants collectés en Porte à Porte, Dépôts Sauvages et Dépôts sauvages sales :

Sur l'année 2021, ce sont **9 959.56 tonnes** qui ont été collectées et rapportées au centre de tri du Port. Comparativement à 2020 une **hausse de 17.14 %** est constatée.

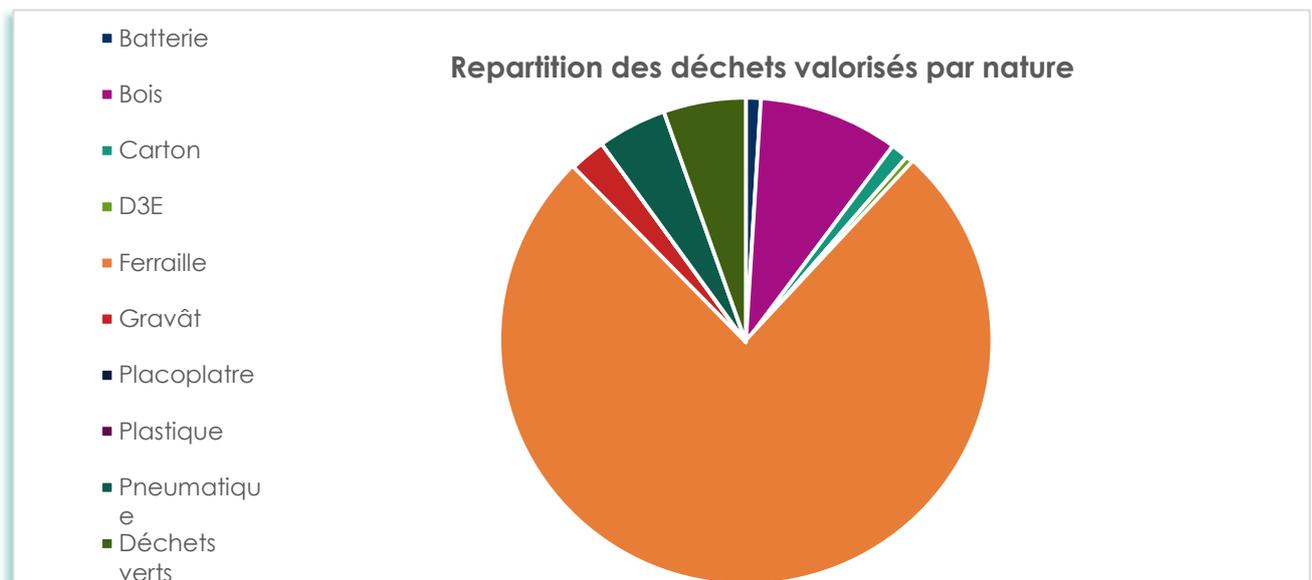
En analysant les données de **2006 à 2020**, nous observons tout d'abord une **augmentation des tonnages encombrants PAP et DSS de 2006 à 2008**, suivi d'une **diminution constante des tonnages de 2009 à 2014**. A partir de 2015, nous observons une remontée des tonnages certainement liée au démarrage des collectes de Dépôts sauvages sales, où nous retrouvons fortement la présence de batteries, de DEEE, de gravats, de pneumatiques ainsi que des déchets verts.

➤ Les tonnages Encombrants collectés en déchèteries :

Ce sont **9 357.92 tonnes** d'encombrants provenant des déchèteries du territoire qui ont été réceptionnées sur l'année **2021**, soit une **augmentation de 19.76%** par rapport à l'année 2020. Cette augmentation implique que la fréquentation des déchèteries est plus importante sans doute dû à l'allègement des consignes sanitaires (les déchèteries étaient fermées durant le confinement de l'année 2020). On réatteint plus ou moins un niveau comparable à celui de 2019.

➤ Déchets valorisés par nature :

Depuis 2019, le taux de valorisation des déchets sur la plateforme de tri des encombrants du Port reste stable, à un taux de **9 % avec une valorisation majeure sur la ferraille**.



		Tonnages Sortants	Répartition en %
Tonnages triés		19 317	
Tonnages valorisés	Batterie	17	1,0%
	Bois	160	9,2%
	Carton	20	1,1%
	D3E	10	0,6%
	Ferraille	1 320	75,8%
	Gravât	41	2,4%
	Placoplatre	0	0,0%
	Plastique	0	0,0%
	Pneumatique	79	4,5%
	Déchets verts	94	5,4%
	Total valorisé	1 741	100,0%
Taux de valorisation		9,0%	

3. LES CENTRES DE TRI DE DECHETS MENAGERS VALORISABLES



PLASTIQUES



PAPIERS / CARTONS

Les déchets ménagers valorisables sont orientés vers les centres de tri du Port et de Pierrefonds. Ils font l'objet d'un tri poussé par type de matériau puis sont exportés dans la zone Océan Indien et Europe pour valorisation.

Le centre de tri du Port est géré en DSP par CYCLEA et réceptionne les emballages provenant de la collecte sélective du TCO et les valorisables des professionnels.

Le centre de tri de Pierrefonds, géré par la SEMRRE en prestation de service, réceptionne les déchets provenant majoritairement de la collecte en porte à porte de la CIVIS et de la CASUD et en moindre mesure les DAE.

Ces centres de tri ont été récupérés en gestion par ILEVA le 1^{er} janvier 2018.

A. VUE GLOBALE DES CENTRES DE TRI EN 2021

Durant l'année **2021**, ces deux installations ont réceptionné plus de **23 000 tonnes** d'emballages provenant des ménages et plus de **9 000 tonnes** des professionnels.

	Port	Pierrefonds	Total
Quantités entrantes (collecte sélective + Déchèteries + Centre villes)	8 911	14 285	23 196
<u>dont CS :</u>	7 666	12 331	19 997
Tonnages valorisés	3 884	8 480	12 364
Tonnages enfouis	3 499	4 660	8 159
Taux de valorisation (hors DAE)	54,60%	64,20%	59,00%

Avec un taux de valorisation moyen de **59 %**, la qualité de la collecte sélective reste peu satisfaisante sur l'ensemble du territoire d'ILEVA.

B. LE CENTRE DE TRI DE COLLECTE SELECTIVE ET DE DECHETS DES PROFESSIONNELS DE PIERREFONDS

➤ Déchets entrants

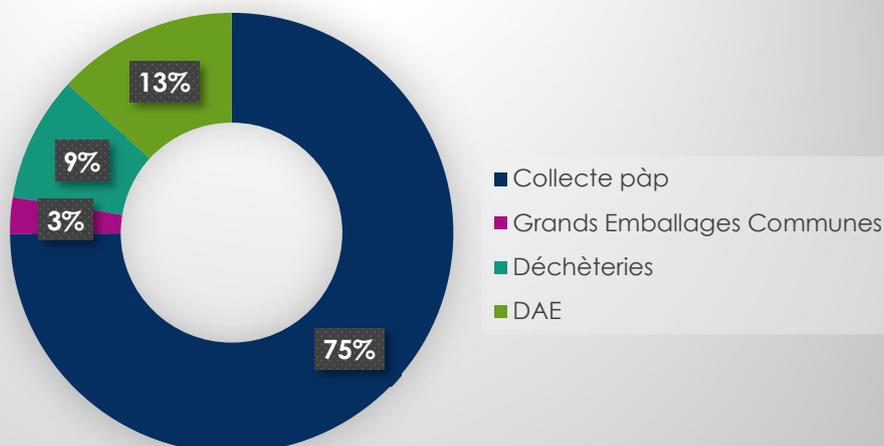
- **14 284.94 tonnes de déchets entrants issus de la collecte sélective et 2 176.94 tonnes apports des professionnels, soit 16 461.88 tonnes en 2021 :**

Ventilation des déchets entrants par producteur :

Producteur	Tonnage ENTRANT (en T)	%
CIVIS	8 823,10	53,60%
CASUD	5 375,58	32,65%
TCO	86,26	0,52%
DAE	2 176,94	13,22%
TOTAL	16 461,88	100,00%

Ventilation des déchets entrants par nature de déchets :

Représentation en % des tonnages entrants des déchets de la collecte sélective sur le Centre de tri de Pierrefonds par nature - année 2021



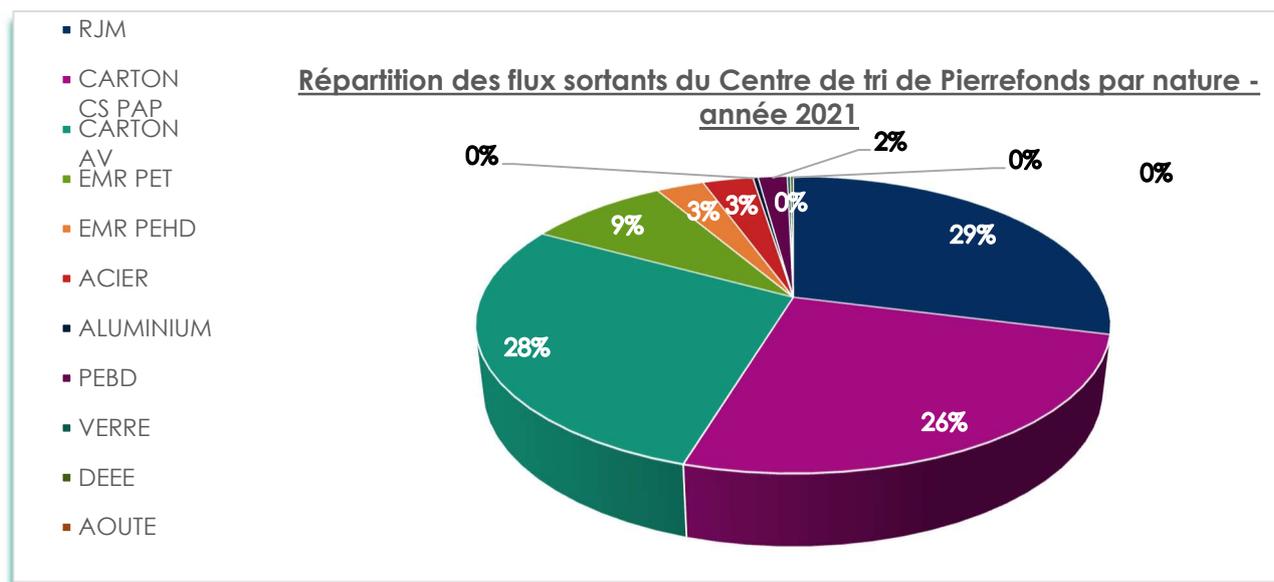
Il est constaté que **75 %** de déchets entrants sur le site de Pierrefonds, soit **12 330.70 tonnes** sont issues majoritairement de la collecte sélective en porte à porte au titre de l'année **2021**.

➤ Déchets sortants par nature

➤ **15 831.10 tonnes de déchets sortants en 2021 composées de 11 170.92 tonnes de MPS et de 4 660.18 tonnes de refus :**

Valorisation des déchets par nature en 2021 :

Les matières premières secondaires (MPS) valorisées sont principalement des **RJM** (28.99 %), des **cartons CS PAP** (25.68 %) et des **cartons AV** (28.33 %).



Evolution des déchets sortants par nature entre 2020 et 2021 :

Matières	2020	2021	Répartition	Evolution 2020/2021
RJM	2 843,08	3 238,26	28,99%	13,90%
CARTON CS P	2 580,24	2 869,24	25,68%	11,20%
CARTON AV	3 011,20	3 164,18	28,33%	5,08%
EMR PET	882,08	959,30	8,59%	8,75%
EMR PEHD	267,08	324,14	2,90%	21,36%
ACIER	331,60	342,02	3,06%	3,14%
ALUMINIUM	33,64	35,42	0,32%	5,29%
PEBD	186,62	197,40	1,77%	5,78%
VERRE	22,36	21,56	0,19%	-3,58%
DEEE	18,74	19,40	0,17%	3,52%
AOUTE	16,60	0,00	0,00%	-100,00%
TOTAL MPS	10 193,24	11 170,92	100,00%	9,59%

➤ Refus de collecte

Les refus totaux expédiés du centre de tri pour enfouissement en 2021 se sont élevés à **4 660.18 tonnes** ce qui correspond à **29.44 % des matières totales sortantes**.

La répartition des refus de collecte se présente comme suit :

Refus	2021
REFUS CS	4 358,58
REFUS DAE	301,60
TOTAL	4 660,18

➤ Bilan matière

Le bilan matière pour **l'année 2021** est le suivant :

2021	Collectivités	DAE	
ENTREES			
Apports	14 284,94	2 176,94	
TOTAL ENTREES			
SORTIES			
Refus	4 358,58	301,60	
Taux de refus (sur matières triés Refus + MPS)	30,51%	13,85%	
MPS	8 480,16	2 690,76	
Taux de valorisation (sur matières triés Refus + MPS)			71,69%
TOTAL SORTIES			15 831,10

➤ Taux de valorisation globale

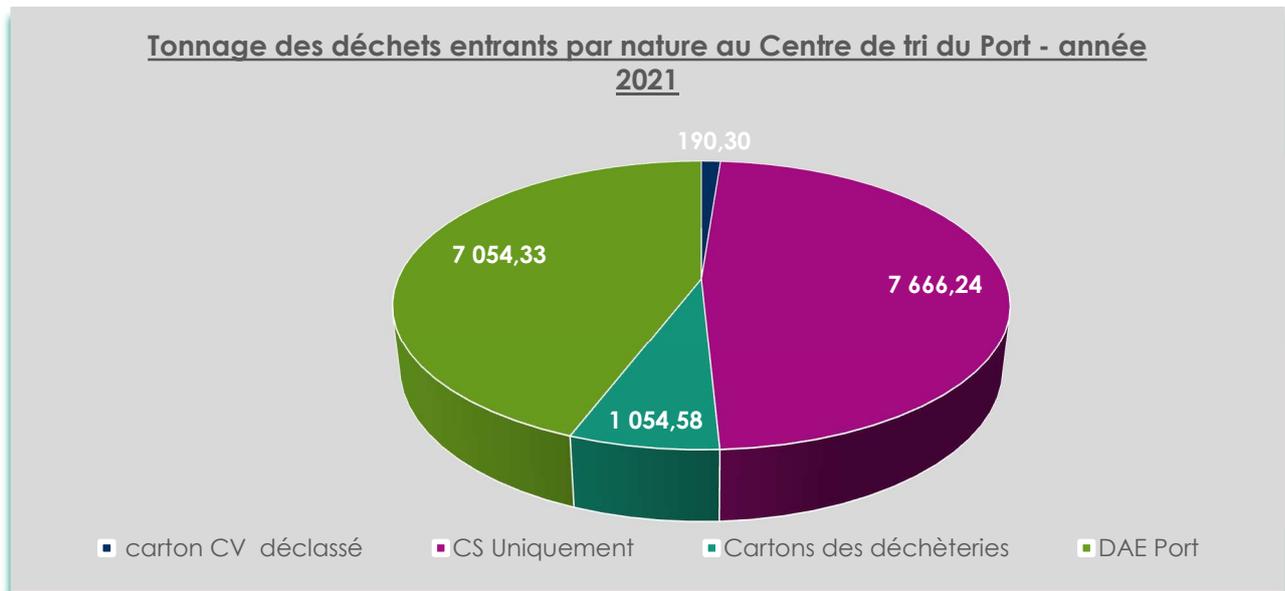
Le taux de valorisation (sur tonnage entrant : collectivités et DAE) de **2021** est de **67.86%**. Le taux de refus est de **28.31%**. La différence consiste au taux de freinte et aux écarts de stock entre le 1^{er} janvier 2021 et 1^{er} janvier 2022.

	2021
APPORTS	16 461,88
MPS	11 170,92
REFUS	4 660,18
Taux de valorisation*	67,86%

*calculé à partir des MPS

C. LE CENTRE DE TRI DE COLLECTE SELECTIVE ET DE DECHETS DES PROFESSIONNELS DU PORT – CYCLEA

15 965.45 tonnes de déchets entrants issus de la collecte sélective et des DAE réparties comme suit :



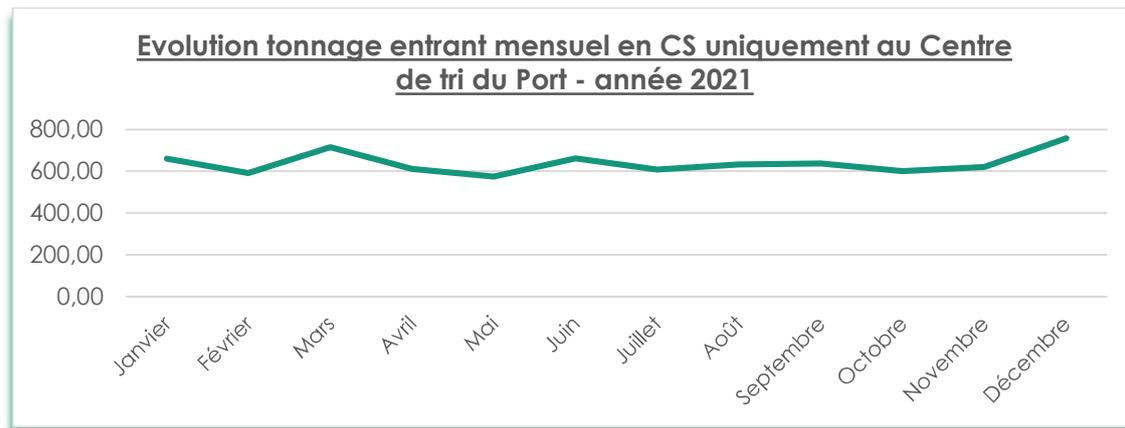
44.18 % des apports proviennent des activités économiques et **48.02 %** des collectes sélectives réalisées sur le territoire du TCO.

➤ Tonnages entrants issus de la collecte sélective :

Cartographie des déchets entrants en CS uniquement en 2021 :

Nous avons réceptionné **7 666.24 tonnes de collecte sélective** au cours de l'année **2021**. Les quantités restent variables sur l'année, néanmoins nous relevons une moyenne mensuelle de **638 tonnes**, contre 603 tonnes en 2020, soit une augmentation de **6 %** par rapport à **2020**.

Les volumes les plus importants sont identifiés en janvier, mars, juin et décembre, correspondant aux vacances scolaires et aux fêtes de fin d'année.



Analyse comparative des déchets entrants en CS en 2021 :

En analysant les résultats en comparaison des années antérieures, nous constatons :

- ❖ 7 666 T de CS ont été réceptionnés sur l'année 2021, le tonnage est supérieur de 6% au tonnage de 2020 sur la même période qui est de 7 232T.
- ❖ Un accroissement des apports de collecte sélective de 2006 à 2021 sur l'ensemble du territoire de la côte ouest. A noter que 2021 est une année record.
- ❖ Les apports de collecte sélective dans les déchèteries ont augmenté de 23 % en 2021 ;
- ❖ Aucun apport provenant des corbeilles de propreté urbaine (CPU) n'a été réceptionné depuis l'année 2016. Les flux sont directement orientés vers le quai de transit des ordures ménagères et n'entrent plus sur le centre de tri du Port.

➤ Tonnages entrants issus des Cartons de centres villes :

Au cours de l'année **2021**, ce sont **191 tonnes** de cartons centre-ville qui ont été ramassées et rapportées au centre de tri ; cela représente une augmentation de **17 %** par rapport à 2020.

En termes de qualité, les cartons centre villes sont déclassés lors du contrôle qualité entrant ; en effet, la majorité des apports ressemblent davantage à des apports de collecte sélective de mauvaise qualité.

➤ Tonnages entrants d'EMM (Emballages ménagers) CARTONS :

Sur l'année **2021**, **1 050 tonnes** d'EMM CARTONS proviennent des déchèteries ; cela représente une augmentation de **14 %** par rapport à l'année 2020.

En analysant les tonnages depuis 2006, des augmentations constantes sont observées. En effet, les apports de cartons déchèteries proviennent à 50% des particuliers et 50% des artisans et commerçants du territoire.

➤ Tonnages entrants annexes : les DAE

En 2021, ce sont **7 054 tonnes** de matières à valoriser provenant des professionnels qui ont été réceptionnées sur le centre de tri.

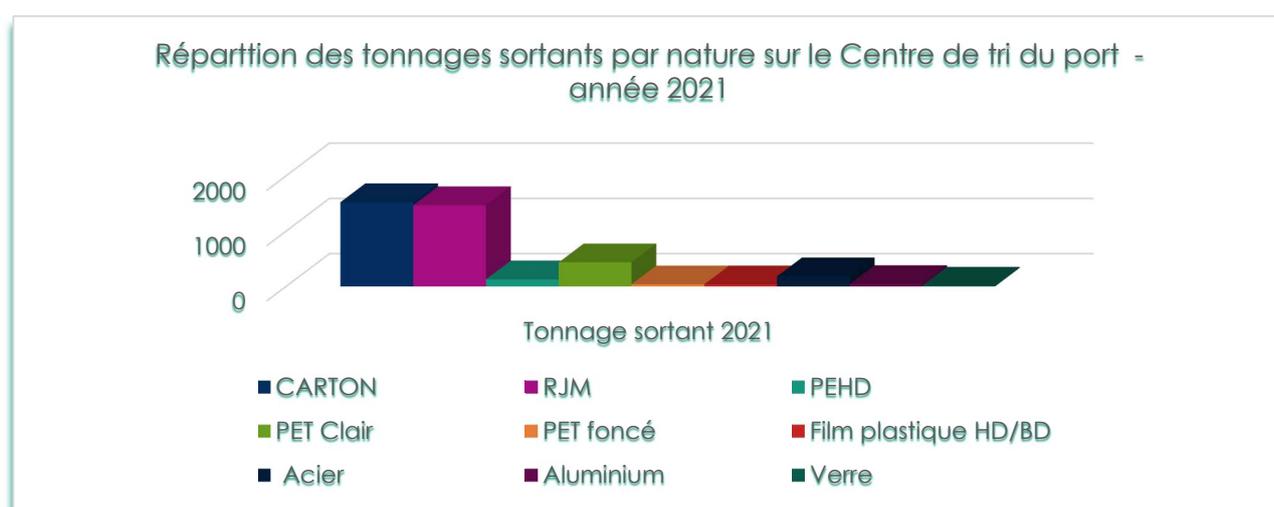
Le tonnage refus total DAE s'élève à **1 161 tonnes**, ce qui nous donne **un taux de valorisation de 83.54 %** sur 2021.

Le tonnage traité sur le site se répartit en catégorie distincte :

- Les **DAE à broyer** : archives, plastiques et autres matières spécifiques,
- Les **apports MONOMATERIAUX**, ce sont des déchets juste poussés dans la presse à balles afin d'y être compactés. Dans cette catégorie nous distinguons les mono-matières simples : 1 apport d'une même matière, et les mono-matières séparées : le même apport contient plusieurs matières parfaitement identifiées par le producteur sur son site de production.
- Les **apports en MELANGE VALORISABLES**, il y a plusieurs matières en mélanges qui demandent un tri, mais avec un minimum d'autres matières (bois, métal...)
- Les **apports en MELANGE PARTIELLEMENT VALORISABLES**, les matières sont vidées à l'extérieur dans un espace dédié, et sont triées au grappin.

➤ Tonnage et évolution des déchets valorisés de la collecte sélective :

Répartition des tonnages des déchets valorisés en 2021 par nature :



Comparatif des tonnages sortants de la collecte sélective entre 2020 et 2021 :

Matières	Tonnage sortant 2020	Tonnage sortant 2021	Variation 2020 / 2021
CARTON	1 423	1 526	7,24%
RJM	1 769	1 470	-16,90%
PEHD	136	129	-5,15%
PET Clair	426	437	2,58%
PET foncé	41	40	-2,44%
Film plastique HD/BD	43	39	-9,30%
Acier	200	184	-8,00%
Aluminium	38	44	15,79%
Verre	19	16	-15,79%
TOTAL	4 095	3 885	-5,13%

Nous observons une **baisse** générale de sortants sur les produits de collecte sélective de **5 %** entre 2020 et **2021**, certains postes sont plus impactés que d'autres. La baisse est significative concernant les **RJM (-16.90 %)**. Cette diminution est induite par le contexte sanitaire mais également, par l'augmentation des publicités dématérialisées.

➤ Les filières de valorisation :

Les matières premières secondaires issues des activités du centre de tri sont commercialisées par deux repreneurs : **RVE** et **Cycléa Négoce**, dans le cadre des accords contractuels pris avec CITEO.

Voici la répartition des matières entre les **deux repreneurs** au titre de l'année 2021

Société RVE

- Acier
- Aluminium

Cycléa département négoce

- Bouteilles PET clair et PET foncé
- Flaconnage PEHD
- Cartons issus des déchetteries (50% du tonnage assimilé au tonnage DAE)
- Cartons EMR collecte sélective
- Cartons issus des déchetteries
- PEBD films 98/2 triés sur le centre de tri sont assimilés au tonnage DAE
- RJM (bouquin II de désencrage 1.11)

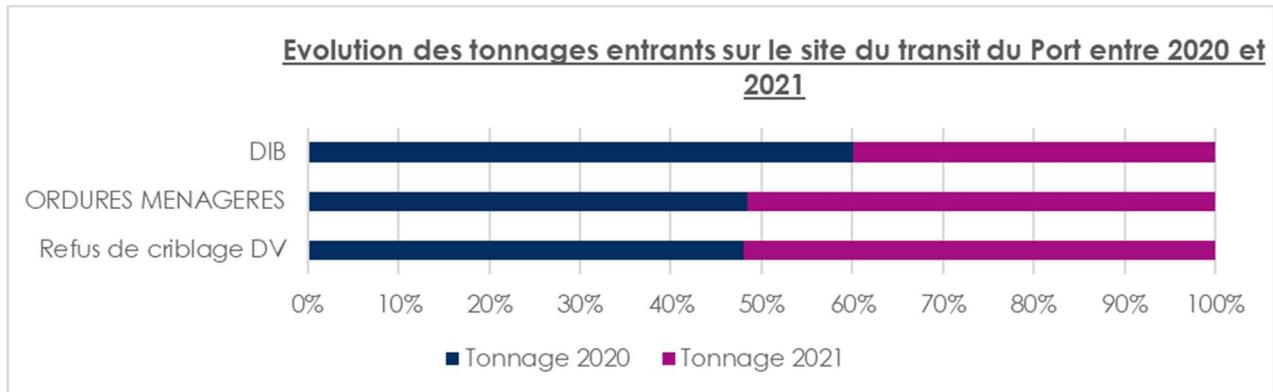
4. LE TRANSIT DU PORT

➤ Tonnages entrants par catégories de déchets

En **2021**, **60 706.42 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ultimes ont transité par l'installation de regroupement du Port (contre **57 754.10 tonnes** en **2020**).

➤ Evolution des tonnages et destination finale de chaque type de déchets sortants du site

Producteurs	Tonnage 2020	Tonnage 2021	% tonnage 2021	Evolution 2020/2021	Lieu
Refus de criblage DV	311,30	337,00	0,56%	8,26%	ISDND de la rivière Saint-Etienne
ORDURES MENAGERES	55 538,94	59 105,32	97,36%	6,42%	ISDND de la rivière Saint-Etienne
DIB	1 903,86	1 264,10	2,08%	-33,60%	ISDND de la rivière Saint-Etienne
TOTAL	57 754,10	60 706,42	100,00%	5,11%	



5. LES SITES DE TRAITEMENT DE DECHETS VERTS

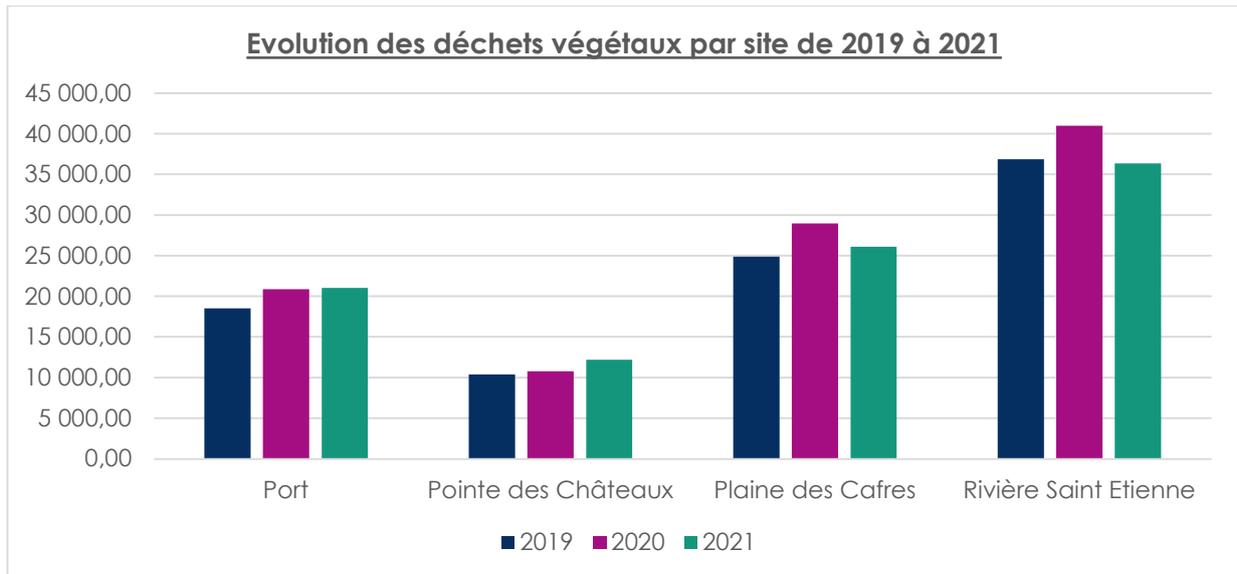
➤ Tonnage traité dans l'année par flux de déchets

Avec **4 installations** de traitement de déchets végétaux réparties sur son territoire, ILEVA réceptionne **plus de 95 000 tonnes** de déchets verts qui sont transformés en amendement organique pour un retour au sol.

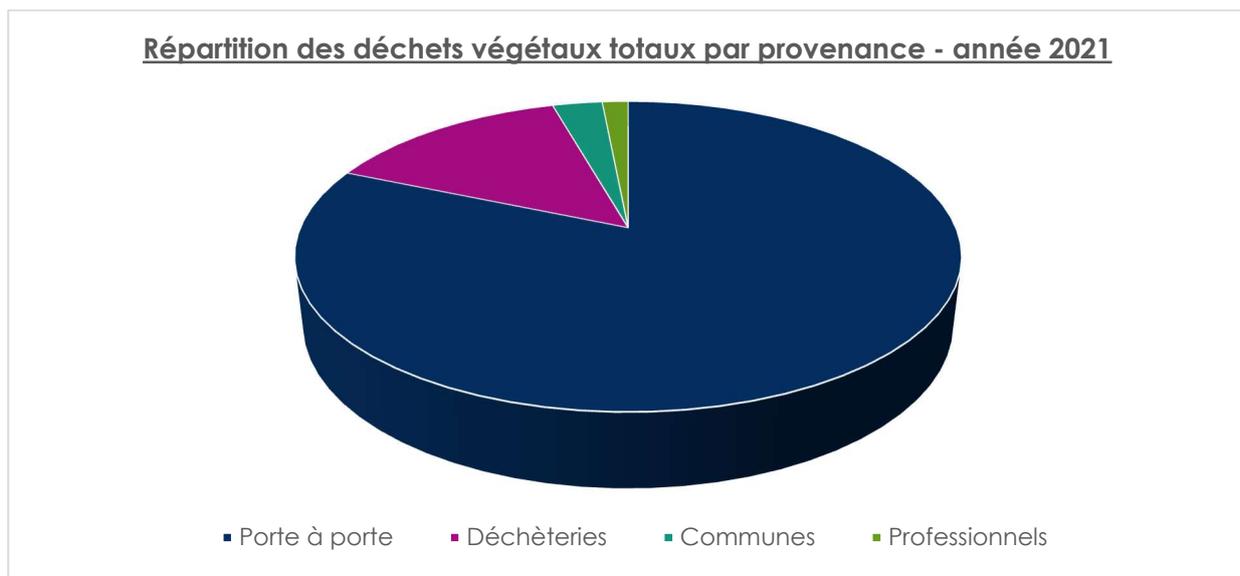
Evolution de la répartition des déchets végétaux par site de 2019 à 2021 :

Plateformes	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Le Port	18 516,11	20 879,98	21 024,78	0,69%
La Pointe des Châteaux	10 365,58	10 771,10	12 194,30	13,21%
La Plaine des Cafres	24 859,56	28 949,52	26 085,19	-9,89%
La Rivière Saint Etienne	36 851,66	41 000,35	36 333,32	-11,38%
TOTAL	90 592,91	101 600,95	95 637,59	-5,87%

Il est constaté une **diminution** de **5.87 %** des déchets réceptionnés sur les plateformes de déchets végétaux en **2021** en comparaison à 2020. En 2020, le confinement a eu un effet similaire au passage d'un cyclone près des côtes de la Réunion. En effet, les ménages se sont attachés à s'occuper de leur jardin et cela à occasionner un pic de production de déchets végétaux.



Répartition des déchets végétaux en 2021 par provenance :



Plus de **81 %** des déchets végétaux traités, proviennent de la **collecte en porte à porte** contre **14 %** issus des **déchèteries**, **3 % des communes** et **2 % des professionnels**.

Ces déchets réceptionnés sont triés puis subissent :

- ❖ Soit un broyage avant mise en vente (Saint-Leu, Rivière Saint-Etienne et Plaine des Cafres) ;
- ❖ Soit un broyage puis un process de compostage (fermentation puis maturation) avant mise en vente (Le Port et Plaine des Cafres).

Les refus de tri (plastiques, pneus, batteries, souches, ...) sont orientés vers les filières de valorisation locale ou vers l'installation de stockage de déchets ultimes de la Rivière Saint-Etienne pour les déchets ultimes.

Tableau représentant la répartition des tonnages des déchets végétaux en fonction des traitements par site :

Plateformes	Tonnages entrants 2021	Tonnages des refus de tri	Tonnages des refus de criblage	Tonnages à composter	Tonnages des sorties de composts	Tonnages des sorties de broyats
Le Port	21 024,78	407,18	2 248,46	18 369,14	7 226,44	
La Pointe des Châteaux	12 194,30	448,36		11 745,94		8 099,42
La Plaine des Cafres	26 085,19	951,32	7 009,10	18 124,77	9 722,92	7 755,10
La Rivière Saint Etienne	36 332,32	3 580,24		32 752,08		18 619,76
TOTAL	95 636,59	5 387,10	9 257,56	80 991,93	16 949,36	34 474,28

Taux de valorisation matière au titre de l'année 2021 :

Valorisation matière	Port	Pointe des Châteaux	Plaine des Cafres	Rivière Saint-Etienne
Tonnage à traiter avec refus de criblage	18 369,14	11 745,94	18 124,77	32 753,08
Taux de valorisation	87,37%	96,32%	69,48%	90,15%
Taux de valorisation moyen	85,83%			
Tonnage à traiter sans refus de criblage	20 617,60	11 745,94	25 133,87	32 752,08
Taux de valorisation	98,06%	96,32%	96,35%	90,14%
Taux de valorisation moyen	95,22%			

Avec un **taux de valorisation moyen de 86 % après tri**, les déchets végétaux sont transformés en amendements organiques pour un retour au sol via des usages agricoles (litière animale) et non agricoles (aménagement paysager notamment).

Evolution de l'amendement organique produit entre 2020 et 2021 :

Les déchets végétaux sont donc triés, broyés et mis en andain pour compostage (ou simple broyage) selon les sites, puis mis à la vente des usagers.

Plateformes	types	Amendements organiques produits 2020	Amendements organiques produits 2021	Evolution Amendements organiques produits 2020/2021
Port	Compost	9 258,86	7 226,44	-21,95%
	Broyat			
Pointe des Châteaux	Compost			
	Broyat	8 551,82	8 099,42	-5,29%
Plaine des Cafres	Compost	3 465,10	9 722,92	180,60%
	Broyat	2 824,88	7 755,10	174,53%
Rivière Saint-Etienne	Compost			
	Broyat	27 818,92	18 619,76	-33,07%
Total Amendements organiques	Compost	12 723,96	16 949,36	33,21%
	Broyat	39 195,62	34 474,28	-12,05%

On remarque que la production d'amendements organiques en matière de **compost** a augmenté de **+ 33 %** en **2021**, dû à l'accroissement exponentiel sur le site de la Plaine des Cafres. Cela s'explique notamment qu'en 2020, année de transfert de la gestion de la plateforme à la SPL SUDEC ; une avarie sur les engins, et notamment le cribleur et le broyeur était constatée. Il y a eu de ce fait, une faible production de broyats/composts au cours de cet exercice. Le rattrapage s'est donc effectué sur l'année 2021. Le stock important de déchets végétaux bruts a ainsi été broyé puis criblé, ce qui a conduit à une forte production d'amendements organiques en 2021. En moyenne, il est produit entre 10 000 à 12 000 tonnes d'amendements sur cette installation.

Indice des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de traitement de déchets végétaux avec une base 100 en 2014 (création du syndicat).

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déchets végétaux	88 903	89 680	95 175	88 204	102 353	91 725	102 470	95 637
Indice Base 100 en 2014 (déchets végétaux)	100	100,87	107,05	99,21	115,13	103,17	115,26	107,57

On constate une **hausse** de la quantité de déchets verts entrants depuis 2014. La tendance continue en 2021 avec un accroissement moins prépondérant.

Synthèse des éléments déclarés à l'Etat relatifs aux plateformes de traitement de déchets végétaux conformément aux arrêtés préfectoraux :

Par ailleurs, il est à noter que les déchets réceptionnés et traités sur ces installations doivent faire l'objet d'une déclaration annuelle aux services de l'Etat (déclaration annuelle des émissions et des transferts de polluants et des déchets, GEREP), et ce avant le 31 mars de l'année n+1. Une synthèse des éléments déclarés est présentée ci-après pour l'année 2021.

			PF TRAITEMENT de DV (Tonnes)					
	CODE DECHET	Intitulé	Port	Pointe des Châteaux	Plaine des Cafres	Rivière Saint- Etienne	nature du traitement	Exutoire
Ny 1/ Réception ou traitement de déchets								
Qté admise DV entrants	20 02 01	Déchets biodégradables	21 024,78	12 194,30	26 085,19	36 333,32	R3	
Qté DV traitées	-	Admises - refus (hors criblage)	20 617,60	11 745,94	25 133,87	32 752,08		
Nx1/ Production ou expédition de déchets								
Refus tri DV (ENC)	19 05 02	Fraction non compostée des déchets animaux et végétaux	337,00		738,58		D5 : Dépôt sur ou dans le sol (expl mise en décharge, ...)	CTVD
Refus de tri DV (ENC)	19 12 12	Déchets encombrants issus PF Broyage		403,62		3 462,28	D5 : Dépôt sur ou dans le sol (expl mise en décharge, ...)	CTVD
Refus de tri DV (ferrailles)	19 12 02	Métaux en mélange	2,68		3,62	14,18	R4 : Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	Métal réunion Général Autos
Refus de tri DV (gravats)	19 12 09	mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06	66,94	44,74	105,62	103,10	R5 : Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	VALORUN
Refus de tri DV (pneus)	19 12 12	Pneus hors d'usage	0,56			0,68	R5 : Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	Solyval
Refus de tri criblage	19 05 02	Fraction non compostée des déchets animaux et végétaux	2 248,46		7 009,10		D5 : Dépôt sur ou dans le sol (expl mise en décharge, ...)	ISDND
refus souche	19 12 07	Bois autres que ceux visés à la rubrique 19 12 06			103,50		R10 : Epandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie	Professionnels (EVE/sts) / Agri.
Batteries	19 12 11*	Accumulateurs au plomb			0,00		R13 : Stockage en vue d'une opération de recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	ATBR
Sortie Compost	19 05 99	Compost	7 226,44		9 722,92		R10 : Epandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie	Professionnels / Agri.
Sortie broyat	19 12 12	Broyat (la DEAL demande a déclaré en 19 12 12)		8 099,42	7 755,10	18 619,76	R10 : Epandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie	Professionnels / Agri.
Sortie broyat pollué	19 05 03	Déchets non spécifiés ailleurs					D5 : Dépôt sur ou dans le sol (expl mise en décharge, ...)	ISDND
Sortie broyat combustibles	19 12 10	Déchets combustibles autre que ceux visés aux rubriques 19 02 08 et 19 02 09					R1 : Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	ALBIOMA

C) Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la sante de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

1. Les déchets verts

L'activité de traitement des déchets végétaux retentit peu sur la santé de l'homme ou sur l'environnement. Les déchets traités sont d'origine naturel et présentent des taux d'indésirables relativement faibles. Les process utilisés (broyage simple ou compostage) sont exclusivement mécaniques, et les broyats ou composts obtenus retournent à la terre.

La gestion de ces installations de traitement des déchets végétaux est régie par des arrêtés ministériels et/ou préfectoraux. Ces derniers dictent les mesures à mettre en place pour prévenir ou atténuer les impacts de l'activité de traitement des déchets végétaux sur la santé de l'homme et sur l'environnement.

Pour exemple, l'ensemble des eaux pluviales ou de process transitant sur les installations de traitement est collecté au sein de lagunes de décantation et est systématiquement analysé avant rejet en milieu naturel. Les arrêtés règlementaires viennent fixer des seuils de polluants au-delà desquels tout rejet est proscrit.

ILEVA mène ainsi régulièrement des prélèvements dans ses bassins.

De même, des analyses sont réalisées sur chaque lot de broyat ou de compost afin de vérifier leur conformité à la norme NFU 44-051 relative à la mise sur le marché des amendements organiques.

2. Les déchets ménagers et assimilés

Synthèse des mesures prises en 2021 pour maitriser les effets et impacts sur l'environnement de l'exploitation de l'ISDND.

THEMATIQUE	MESURES
Sol Et Sous-Sol	Stabilité du massif de déchets : -suivis géotechniques des murs de soutènement en gabions -compactage en plusieurs passes pour limiter les tassements différentiels
Eaux Souterraines	-Maitrise et maintien des niveaux de lixiviats dans les casiers et assainissement des stocks historiques de lixiviats -Suivi de la composition des eaux souterraines -Mise en place d'un programme de suivi composé de 15 piézomètres
Eaux De Process	-Maintien des différents équipements de collecte, de stockage et de traitement des lixiviats en fonctionnement optimal -Location d'une unité de traitement mobile
Eaux Pluviales	-Contrôle des eaux des bassins dédiés et rejets si analyses conformes et dans le cas contraire, transfert vers les bassins lixiviats pour traitement
Rejets D'eaux De Surface	-Rejet dans le milieu naturel après analyse, si les résultats sont conformes, sinon traitement en tant qu'eaux souillées Effluents utilisés pour :

Effluents Issus Du Traitement Des Lixiviats	<ul style="list-style-type: none"> - l'irrigation des espaces verts du site avec les perméats de nanofiltration après contrôle de la conformité réglementaire, permettant ainsi une économie de 34 823 m³ d'eau sur 2021 - la réinjection de 3 174 m³ de concentrats issus du traitement des lixiviats par le BRM, pour le fonctionnement des casiers en mode bioréacteur (mise en service d'une unité de réinjection automatique en septembre 2020) -Rejet de 1 980 m³ d'effluents via l'émissaire en mer -Traitement des 3 823 m³ des boues produites en excédent par le traitement biologique des lixiviats
Alimentation En Eau	<ul style="list-style-type: none"> -Utilisation des perméats de nanofiltration du BRM pour l'irrigation des espaces verts du site permettant une économie sur les consommations d'eau d'irrigation : effet positif temporaire sur la ressource
Climat	<ul style="list-style-type: none"> -L'exploitation en mode bioréacteur favorise une production plus rapide de biogaz capté par le réseau mis en place à l'avancement dès le début de la phase de méthanogènes. -Valorisation énergétique du biogaz et présence d'un système palliatif en cas de défaillance (2 torchères) -Connexion des puits biogaz du casier de la tranche 4 au réseau de dégazage pour valorisation
Risques Naturels	<ul style="list-style-type: none"> -Levé topographique et contrôle visuel des épis de protection -Suivi mensuel des déformations des massifs avec instrumentation et cibles topographiques
Habitats Naturels	<ul style="list-style-type: none"> -Limitation des envols par le compactage, la réduction de la surface d'exploitation, les couvertures hebdomadaires, voir journalières, le choix de l'orientation des zones de vidage et par la mise en place de cages anti-envols en bordure des zones d'exploitation. -Ramassages réguliers des envols en bordure du site et en bordure de rivière. -Limitation des poussières par l'arrosage des voies d'exploitation en période sèche.
Flore	<ul style="list-style-type: none"> -Lutte contre les espèces exotiques envahissantes pour limiter leur propagation -Entretien des espaces verts. -Usage raisonné des produits phytosanitaires
Faune Invertébrée	<ul style="list-style-type: none"> -Entretien des milieux. -Usage raisonné des produits phytosanitaires. -Pas d'éclairage permanent et utilisation de lampes orientées vers le sol
Herpétofaune	<ul style="list-style-type: none"> -Entretien des milieux. -Usage raisonné des produits phytosanitaires. -Pas d'éclairage permanent et utilisation de lampes orientées vers le sol
Mammifères	<ul style="list-style-type: none"> -Entretien des milieux. -Usage raisonné des produits phytosanitaires. -Pas d'éclairage permanent et utilisation de lampes orientées vers le sol
Avifaune	<ul style="list-style-type: none"> -Entretien des milieux. -Usage raisonné des produits phytosanitaires. -Pas d'éclairage permanent et utilisation de lampes orientées vers le sol
Faune Aquatique	<ul style="list-style-type: none"> -Entretien des milieux. -Pas d'utilisation de produits phytosanitaires.

Nuisibles	<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation de la fréquence des opérations de dératisation pour lutter contre la prolifération des rats et autres rongeurs. -Limitation des surfaces de déchets non couvertes -Passages réguliers des services de la fourrière animale pour la capture des chiens errants. -Opérations de démoustication et de désinsectisation au besoin, et de dératisation régulière
Espèces Exotiques Envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> -Eradication des espèces exotiques envahissantes de façon mécanique
Continuité Ecologiques	<ul style="list-style-type: none"> -Entretien des milieux. -Pas d'utilisation de produits phytosanitaires. -Pas d'éclairage permanent et utilisation de lampes orientées vers le sol
Odeurs	<ul style="list-style-type: none"> -Exploitation de surfaces réduites couvertes régulièrement. -Couverture des alvéoles dès la fin du comblement. -Entretien et suivi quotidien du réseau de dégazage et captage à l'avancement et valorisation du biogaz
Emissions Gazeuses	<ul style="list-style-type: none"> -Exploitation avec réinjection permettant de favoriser la production de biogaz lors de la période d'exploitation de l'ISDND. -Suivi mensuel de la qualité du biogaz produit sur site. -Contrôle annuel des émissions et des rejets.
Poussières	<ul style="list-style-type: none"> -Arrosage des pistes par temps sec -Entretien régulier des pistes -Limitation des vitesses de circulation -Balayage des voies d'accès
Envol	<ul style="list-style-type: none"> -Compactage des déchets dès leur déchargement -Mise en place de cages côté Saint Louis, retenant les envols. -Ramassage manuel des envols sur le site et ses alentours, y compris dans le lit de la rivière Saint Etienne -Installation de filets fixes anti-envols
Emissions Lumineuses	<ul style="list-style-type: none"> -Limitation de l'éclairage, orientation des lumières vers le bas

III-INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

A) Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion – traitement

Les rapports d'activités annuels détaillent l'ensemble des modalités d'exploitation des sites d'ILEVA gérées par des prestataires par le biais de contrats de prestations de services ou concession ou contrat in house. Aussi, une représentation des modes de gestion des sites est détaillée ci-après :

INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS VEGETAUX				
Type d'installations	Installation de Compostage	Installation de Broyage	Installation de Broyage	Installation de Compostage/Broyage
				
Localisation	Boulevard La Marine	Route des Colimaçons	Rivière Saint-Etienne	Chemin des Sports mécaniques
Commune	Le Port	Pointe des Châteaux	Saint-Pierre	Plaine des Cafres
Régime ICPE	Autorisation	Autorisation	Autorisation	Déclaration
Exploitant	ILEVA	ILEVA	ILEVA	ILEVA
Mode De gestion	Marché de prestation de service	Marché de prestation de service	Marché de prestation de service	Contrat de prestation intégrée
Gérée par	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC) (à compter du 17/08/2020)	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)	SPL SUDEC (2 ^{ème} semestre 2020)
CENTRE DE TRANSIT DES DECHETS NON DANGEREUX				
Type d'installations	TRANSIT			
				
Localisation	Boulevard La Marine			
Commune	Port			
Régime ICPE	Déclaration			
Exploitant	ILEVA			
Mode De gestion	Marché de prestation de service			
Gérée par	SUEZ RV REUNION			

CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS DE LA RIVIERE SAINT ETIENNE			
Type d'installations	plateforme de tri et de valorisation des DAE et des encombrants	Installation de stockage des déchets non dangereux et ses installations connexes	Installation de Broyage
			
Localisation	Rivière Saint-Etienne		
Commune	Saint-Pierre		
Régime ICPE	Autorisation		
Exploitant	ILEVA		
Mode De gestion	Marché de prestation de service		
Gérée par	SEMRE	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)	GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)
CENTRE DE TRI			
Type d'installations	Centre de tri et installation de tri des encombrants	Centre de tri	
			
Localisation	Port	Pierrefonds	
Commune	Port	Saint-Pierre	
Régime ICPE	Autorisation	Autorisation	
Exploitant	ILEVA	ILEVA	
Mode De gestion	Marché de délégation de service public (DSP)	Contrat de prestation de service	
Gérée par	CYCLEA	SEMRE	

B) Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement y compris la répartition entre les différentes sources de financement

Exécution de la section de Fonctionnement :

Au titre de l'année 2021, le budget de la **section de fonctionnement** s'est exécuté à hauteur de **40 855 674.13 € HT** en **dépenses** dont près de **65 % des dépenses réelles** concernent la **nature 611** « prestations de services et **11 % les charges du personnel (chapitre 012)**.

Les **recettes** de fonctionnement quant à elle, s'élève à **41 432 893.23 € HT**. Elles se composent majoritairement :

- ❖ Des prestations à des tiers (professionnels et collectivités) et par la vente de compost et de biogaz ;
- ❖ Des soutiens d'Eco-organismes (OCAD3E) ;
- ❖ Des contributions des membres d'ILEVA.

En vertu de l'article 14 des statuts du Syndicat mixte ILEVA, les EPCI membres du dit syndicat versent une contribution annuelle afin d'assurer le financement des dépenses nécessaires à l'accomplissement de son objet. Le montant de ces **contributions** qui se chiffre à hauteur de **34 596 502 €** au titre de l'année 2021, se décomposent comme suit :

CIVIS	
Contribution versée au titre de l'année 2021 :	12 256 210,00 €
CA SUD	
Contribution versée au titre de l'année 2021 :	8 386 305,00 €
TCO	
Contribution versée au titre de l'année 2021 :	13 339 009,00 €
REGION REUNION	
Contribution versée au titre de l'année 2021 :	307 489,00 €
DEPARTEMENT DE LA REUNION	
Contribution versée au titre de l'année 2021 :	307 489,00 €

Exécution de la section d'Investissement :

En section d'**investissement**, **50 837 111.65 € HT** ont été mandatés dans le cadre de la programmation pluriannuel d'investissement. Près de **62 % de ces dépenses réalisées** ont été consacrées au paiement des factures rattachées au marché global de performances, de conception, de **réalisation du Pôle Déchet Sud**.

Ces investissements sont notamment financés sur l'exercice 2021, au travers des **emprunts, des subventions d'investissements et des recettes de FCTVA**. Le montant de ces encaissements s'élevait à hauteur de **88 775 412.38 € HT**.

Une représentation globale par chapitre de l'exécution budgétaire 2021 est détaillée ci-après.

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le 27/06/2022

SLOW

ID : 974-200045342-20220614-CS220603_07-DE

SECTION	DEPENSES				RECETTES			
	Chapitre	Libellé	Montant en TTC (en euros)	Montant en HT (en euros)	Chapitre	Libellé	Montant en TTC (en euros)	Montant en HT (en euros)
Section de Fonctionnement	011	Charges à caractère général	34 027 428,39	33 286 492,05	013	Atténuation de charges	270 875,10 €	270 875,10 €
	012	Charges de personnel, frais assimilés	4 531 930,57	4 531 930,57	70	Produits services, domaines et ventes diverses	5 812 133,82 €	5 812 133,82 €
	65	Autres charges de gestion courante	54 895,12 €	54 902,68 €	74	Dotations et participations	34 669 420,96 €	34 669 420,96 €
					75	Autres produits de gestion courante	2,71 €	2,71 €
		Total des dépenses de gestion courante	38 614 254,08 €	37 873 325,30 €		Total des recettes de gestion courante	40 752 432,59 €	40 752 432,59 €
	66	Charges financières	865 339,48 €	864 583,80 €	76	Produits financiers	9 970,00 €	9 970,00 €
	67	Charges exceptionnelles	1 503 164,16 €	1 502 623,82 €	77	Produits exceptionnels	670 490,64 €	670 490,64 €
		Total des dépenses financières et exceptionnelles	2 368 503,64 €	2 367 207,62 €		Total des recettes financières et exceptionnelles	680 460,64 €	680 460,64 €
		Total des dépenses réelles de fonctionnement	40 982 757,72 €	40 240 532,92 €		Total des recettes réelles de fonctionnement	41 432 893,23 €	41 432 893,23 €
	68	Dotations provisions semi-budgétaires	- €	- €	78	Reprises provisions semi-budgétaires	- €	- €
	042	Opérat° ordre transfert entre sections	615 141,21	615 141,21	042	Opérat° ordre transfert entre sections	- €	- €
		Total des dépenses d'ordres de fonctionnement	615 141,21 €	615 141,21 €		Total des recettes d'ordres de fonctionnement	- €	- €
		Total dépenses de fonctionnement	41 597 898,93 €	40 855 674,13 €		Total recettes de fonctionnement	41 432 893,23 €	41 432 893,23 €
	Section d'Investissement	20	Immobilisations incorporelles	778 946,24 €	718 227,10 €	13	Subventions d'investissement	21 755 250,00 €
21		Immobilisations corporelles	499 896,12 €	496 776,84 €	16	Emprunts et dettes assimilées	51 500 000,00 €	51 500 000,00 €
23		Immobilisations en cours	35 880 567,58 €	33 474 513,53 €	23	Immobilisations en cours	140 934,69 €	129 893,72 €
26		Participations créances rattachées à des participations	192 400,00 €	192 400,00 €				
		Total des dépenses d'équipements	37 351 809,94 €	34 881 917,47 €		Total des recettes d'équipements	73 396 184,69 €	73 385 143,72 €
10		Dotations, fond divers et réserves	1 736 906,42 €	1 736 906,42 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 355 707,77 €	3 355 707,77 €
16		Emprunts et dettes assimilés	2 812 375,50 €	2 798 868,08 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
		Total des dépenses financières	4 549 281,92 €	4 535 774,50 €		Total des recettes financières	3 355 707,77 €	3 355 707,77 €
		Total des dépenses réelles d'investissement	41 901 091,86 €	39 417 691,97 €		Total des recettes réelles d'investissement	76 751 892,46 €	76 740 851,49 €
040		Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	615 141,21 €	615 141,21 €
041		Opérations patrimoniales	11 437 181,80 €	11 419 419,68 €	041	Opérations patrimoniales	11 437 181,80 €	11 419 419,68 €
	Total des dépenses d'ordres d'investissement HT	11 437 181,80 €	11 419 419,68 €		Total des recettes d'ordres d'investissement	12 052 323,01 €	12 034 560,89 €	
	Total dépenses d'investissement	53 338 273,66 €	50 837 111,65 €		Total recettes d'investissement	88 804 215,47 €	88 775 412,38 €	
TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES	94 936 172,59 €	91 692 785,78 €	TOTAL RECETTES	130 237 108,70 €	130 208 305,61 €		

C) Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises relatif aux prestations réalisées en 2021

Sites / Prestation	Prestataire	Montant en € HT	Montant en € TTC
Exploitation de la Plateforme de compostage de déchets verts du Port	GREEN TROPICAL CIRCLE	1 114 510,02 €	1 137 514,73 €
Exploitation de la Plateforme de broyage de déchets verts de Saint-Leu	GREEN TROPICAL CIRCLE	1 010 436,97 €	1 035 726,08 €
Exploitation de la Plateforme de déchets verts de la Plaine des Cafres	SPL SUDEC	1 728 448,76 €	1 764 746,18 €
Gardiennage de la Plateforme de déchets verts de la Plaine des Cafres	SPM	68 000,00 €	73 780,00 €
Exploitation de la Plateforme de traitement de déchets verts de la Rivière Saint-Étienne	GREEN TROPICAL CIRCLE	1 672 312,05 €	1 707 430,60 €
Exploitation du Centre de transit des déchets non dangereux du Port	SUEZ REUNION RV	1 729 831,75 €	1 766 158,22 €
Traitement des effluents - Centre de transit des déchets non dangereux du Port	SUEZ REUNION RV	15 633,09 €	16 961,89 €
	OVIVE	62 134,54 €	63 439,33 €
Exploitation CTVD et traitement des lixiviats - L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de la Rivière Saint-Étienne	GREEN TROPICAL CIRCLE	4 058 716,27 €	4 140 317,36 €
Assistance à l'exploitation du BRM - ISDND	OVIVE	307 390,28 €	313 845,42 €
Gardiennage du CTVD de la Rivière Saint-Étienne - JANVIER A JUILLET 21	AGENCE SURETE SECURITE	150 475,59 €	163 266,03 €
Gardiennage du CTVD de la Rivière Saint-Étienne - JUILLET A DECEMBRE 21	RAS : SARL REUNION AIR SURETE	155 017,03 €	168 193,48 €
Gestion du biogaz - exploitation CTVD	GRS VALTECH	114 686,48 €	117 289,84 €
La plateforme de tri et de valorisation des encombrants et des déchets d'activité économique	SEMRRE	1 320 579,15 €	1 350 602,46 €
Exploitation du centre de tri de Pierrefonds	SEMRRE	4 690 996,90 €	4 822 947,93 €
Exploitation du centre de tri du Port et installation de tri des encombrants	Cycléa	6 216 958,50 €	6 363 134,56 €
TOTAL		24 416 127,38 €	25 005 354,11 €

D) Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes relatifs à l'exercice 2021

	Types de déchets	installation de traitement	Produits des droits d'accès en 2021
	Déchets ménagers et assimilés	ISDND de la RSE	3 715 930 €
 	Encombrants et DAE DV	PF DV et PF Encombrant	548 637 €
		Transit du Port	626 839 €
 PLASTIQUES	Déchets valorisables (CS/carton/EMM/DAE)	Centre de tri de Pierrefonds	213 779 €
 PAPIERS / CARTONS		Centre de tri du Port*	617 343 €
TOTAL DES DECHETS TRAITES EN 2021 TOUS SITES CONFONDUS			5 722 528 €

* Il s'agit d'un reversement du concessionnaire à ILEVA de certaines recettes et du paiement du loyer

E) Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement

➤ Soutiens reçus d'organismes agréés : OCAD3E

Eco-système est un organisme agréé par les pouvoirs publics depuis le 9 août 2006. Conformément à la directive européenne 2002/96-CE et au décret du 20 juillet 2005, Eco-système assure la mise en place sur tout le territoire français depuis le 15 novembre 2006, d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipement électriques et électroniques en fin de vie (DEEE), à l'exception des lampes.

Le montant des soutiens OCAD3E au titre de l'année 2021 s'élève à **64 786 €**.

➤ Aides publiques :

○ L'Agence de Services et de Paiement :

L'Agence de services et de paiement (ASP) est un établissement public interministériel qui contribue à la mise en œuvre de politiques publiques.

Le Syndicat a perçu **62 918.86** d'aides relatives aux CAE, CUI et contrats d'avenir au titre de l'exercice 2021.

F) Montant global et détaillé des recettes au titre de la valorisation relatifs à l'exercice 2021

PRODUITS ISSUS DE LA VALORISATION	Types de déchets	installation de traitement	Produits des droits d'accès en 2021
	BIOGAZ	ISDND	240 661 €
DECHETS VEGETAUX	PF DECHETS VEGETAUX *	326 442 €	
TOTAL			567 103 €

**hors recettes des communes*

G) Matrice des tonnages par flux de déchets, et types de traitement :

La **matrice** des tonnages ComptaCoût au titre de l'année 2021, est présenté en **annexe 1**.

H) Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années

Les coûts suivants ont été calculés selon la méthode **ComptaCoût**.

La matrice des coûts est un référentiel d'expression des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré par le Comité des connaissances des Coûts, instance nationale présidée par **l'ADEME** dont l'objectif est de favoriser l'information et la transparence.

Contrairement à la comptabilité publique cette matrice intègre les **dotations aux amortissements** concernant les équipements mis en service et les **reprises annuelles des subventions** de ces mêmes investissements.

La matrice 2021 prend donc notamment en compte les amortissements du bioréacteur, du casier I et de la Tranche 6 de l'ISDND.

La Matrice intègre également des charges extra-comptables non incluses au compte administratif comme par exemple la **provision pour post-exploitation, et les amortissements supplémentifs**.

Les charges exceptionnelles relatives aux **contributions**, ont été impactés sur le montant de ces dernières dans la matrice, afin de ne pas impacter les coûts d'exploitation par type de traitement, et les dépenses de structure.

Par ailleurs, les recettes exceptionnelles relatives aux remboursements liés aux dépenses de personnel, ont été intégrées en tant qu'atténuation de charges sur ces dépenses. De même, les remboursements de la SPL SUDEC relatives aux charges de personnels ont été affectés dans la matrice en tant qu'atténuation de charge sur ces dépenses d'exploitation.

A l'inverse, est exclu le remboursement du capital de la dette. En conséquence, l'élaboration de la **matrice des coûts et les analyses qui en découlent doivent être distinguées de celles du compte administratif**.

Par ailleurs, les données de la Matrice sont présentées en **Hors Taxe**.

En 2019, par **délibération CS191031_03**, le Syndicat mixte a adopté une clé de répartition pour l'affectation des charges indirectes aux dépenses d'exploitation des équipements de traitement et aux dépenses liées à l'exploitation générale du budget principal du Syndicat. Cette clé de répartition a donc été appliquée afin d'affecter les charges indirectes de la Matrice ComptaCôt 2021, hormis celles du 012.

La matrice présentée a été validée sur SINOË.

Les indicateurs financiers sont exprimés en **€ HT**, en **€ HT par tonne** et en **€ HT par habitant**.

Au sens de l'annexe XIII du décret n°2015-1827, le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques. »

➤ Coût aidé tous flux confondus pour tout le territoire d'ILEVA :

Coût aidé tous flux confondus (en € HT)	2021
a - Coût Complet	43 095 105
b- Produits industriels	6 260 863
c- Soutiens	64 786
d- Aides reçues	490 543
Coût aidé tous flux confondus (en € HT)	36 278 913

➤ Coût aidé par flux de déchets pour tout le territoire d'ILEVA :

La matrice détaillée du Coût aidé par flux de déchets est présentée en **annexe 2**.

➤ **Evolution du coût aidé sur les 4 dernières années pour tout le territoire d'ILEVA :**

Evolution du coût aidé tous flux confondus (en € HT)				
Années	2021	2020	2019	2018
Coût aidé (en € HT)	36 278 913	32 749 406	30 368 068	32 410 062

I) Coût complet par étapes TECHNIQUES TOUS flux confondus et pour chaque flux de déchets

Les indicateurs financiers sont exprimés en € HT, en € HT par tonne et en € HT par habitant.

Les coûts suivants ont été calculés selon la méthode ComptaCoût.

➤ **Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets**

○ **Coût complet par étapes techniques tous flux confondus**

ANNEE 2021			TOTAL EN € HT	TOTAL EN € HT/ T	TOTAL EN € HT/ HAB	
En € HT						
CHARGES	Fonctionnelles	Charges de structure	5 371 638	15,35	10,04	
		Communication	209 635	0,60	0,39	
		TOTAL DES CHARGES FONCTIONNELLES	5 581 273	15,95	10,43	
	Techniques	Transit/ Transport	1 827 045	9,89	3,42	
		Tri et Conditionnement	7 021 727	73,29	13,13	
		Traitement des déchets non dangereux	6 053 399	24,01	11,32	
		Compostage	5 752 719	37,44	10,75	
		Stockage des déchets non dangereux	16 858 942	91,28	31,51	
	TOTAL DES CHARGES TECHNIQUES	37 513 832	107,18	70,12		
	COÛT COMPLET PAR FLUX DECHETS (EN HT)			43 095 105	123,13	80,56

○ **Coût complet par flux de déchets (€ HT)**

Le coût complet par flux de déchets est présenté en **annexe 3**.

○ **Coût complet par flux de déchets à la tonne (€ HT/T) et par habitant**

Le coût complet par flux de déchets est présenté en **annexe 4**.

ANNEXES



Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le 27/06/2022



ID : 974-200045342-20220614-CS220603_07-DE

ANNEXE 1

MATRICE COMPTA COUT : TONNAGE ET POPULATION CONSIDEREE

Population de la collectivité (habitants)	534 957,00
Typologie de la collectivité	MIXTE à dominante urbaine

Année 2021	Flux de déchets											
	Ordures ménagères résiduelles	Papiers et emballages hors verre	Déchets verts	Déchets en déchèterie			Encombrants	Déchets des collectivités			Déchets des professionnels	
				Déchets Verts	Encombrant	RSOM hors verre		OMR	Déchets Verts	Encombrant		RSOM hors verre
Population desservie	534 957,00											
Tonnage pris en charge	140 616,62	19 996,94	77 858,27	13 590,72	15 574,22	2 565,42	35 721,20	1 002,34	2 752,94	456,82	633,70	39 228,45

ANNEXE 2

MATRICE COMPTA COUT : COUT AIDE DETAILLE PAR FLUX DE DECHETS

Année 2021 Montants HT			Flux de déchets											Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Papiers et emballages hors verre	Déchets verts	Déchets en déchèterie			Encombrants	Déchets des collectivités					Déchets des professionnels
						Déchets Verts	Encombrant	RSOM hors verre		OMR	Déchets Verts	Encombrant	RSOM hors verre		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	2 122 404,00	891 489,00	671 923,00	115 223,00	273 641,00	47 027,00	403 010,00	7 260,00	24 315,00	2 674,00	13 745,00	798 927,00	5 371 638,00
		Communication	82 830,00	34 792,00	26 223,00	4 497,00	10 679,00	1 835,00	15 728,00	283,00	949,00	104,00	536,00	31 179,00	209 635,00
		TOTAL Fonctionnelles	2 205 234,00	926 281,00	698 146,00	119 720,00	284 320,00	48 862,00	418 738,00	7 543,00	25 264,00	2 778,00	14 281,00	830 106,00	5 581 273,00
	Techniques	Transfert/Transport	1 754 477,00							29 541,00				43 027,00	1 827 045,00
		Traitement des déchets non dangereux	43 191,00				1 911 021,00		2 814 499,00	65,00		18 671,00	214,00	1 265 738,00	6 053 399,00
		Tri et conditionnement		6 225 879,00				328 424,00					95 775,00	371 649,00	7 021 727,00
		Compostage			4 692 501,00	804 680,00						169 807,00		85 731,00	5 752 719,00
		Stockage de déchets non dangereux	13 024 537,00								21 097,00			3 813 308,00	16 858 942,00
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	13 067 728,00	6 225 879,00	4 692 501,00	804 680,00	1 911 021,00	328 424,00	2 814 499,00	21 162,00	169 807,00	18 671,00	95 989,00	5 536 426,00	35 686 787,00
	TOTAL Techniques	14 822 205,00	6 225 879,00	4 692 501,00	804 680,00	1 911 021,00	328 424,00	2 814 499,00	50 703,00	169 807,00	18 671,00	95 989,00	5 579 453,00	37 513 832,00	
TOTAL Charges	17 027 439,00	7 152 160,00	5 390 647,00	924 400,00	2 195 341,00	377 286,00	3 233 237,00	58 246,00	195 071,00	21 449,00	110 270,00	6 409 559,00	43 095 105,00		
Produits	Industriels	Compost			218 179,00	38 085,00					7 714,00		4 020,00	267 998,00	
		Energie	185 536,00							280,00				54 845,00	240 661,00
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	185 536,00	---	218 179,00	38 085,00	---	---	---	280,00	7 714,00	---	---	58 865,00	508 659,00
		Prestations à des tiers												5 715 191,00	5 715 191,00
	Autres produits												37 013,00	37 013,00	
	TOTAL Industriels	185 536,00	---	218 179,00	38 085,00	---	---	---	280,00	7 714,00	---	---	5 811 069,00	6 260 863,00	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes					12 414,00		51 453,00			919,00			64 786,00
Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	267 758,00						77 399,00	404,00				82 063,00	427 624,00	
	Aides à l'emploi	29 204,00	12 267,00	9 245,00	1 585,00	3 765,00	647,00	5 545,00	100,00	335,00	37,00	189,00		62 919,00	
	TOTAL Aides	296 962,00	12 267,00	9 245,00	1 585,00	3 765,00	647,00	82 944,00	504,00	335,00	37,00	189,00	82 063,00	490 543,00	
TOTAL Produits	482 498,00	12 267,00	227 424,00	39 670,00	16 179,00	647,00	134 397,00	784,00	8 049,00	956,00	189,00	5 893 132,00	6 816 192,00		
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		-89 553,00	72 662,00	93 101,00	16 246,00	42 992,00	5 507,00	67 072,00	495,00	3 293,00	354,00	1 306,00	11 188,00	224 663,00
	Financement déchets direct	Redevance spéciale & facturations usagers								246 871,00					246 871,00
		TOTAL Financement déchets direct	---	---	---	---	---	---	---	246 871,00	---	---	---	---	246 871,00
	Contribution des collectivités		15 757 491,00	6 618 734,00	4 988 600,00	855 456,00	2 031 607,00	349 147,00	2 992 095,00	53 903,00	180 522,00	19 849,00	102 046,00		33 949 450,00
TOTAL Financement déchets		15 757 491,00	6 618 734,00	4 988 600,00	855 456,00	2 031 607,00	349 147,00	2 992 095,00	300 774,00	180 522,00	19 849,00	102 046,00	---	34 196 321,00	
Coût aidé HT			16 544 941,00	7 139 893,00	5 163 223,00	884 730,00	2 179 162,00	376 639,00	3 098 840,00	57 462,00	187 022,00	20 493,00	110 081,00	516 427,00	36 278 913,00
Coût aidé TTC			16 455 388,00	7 212 555,00	5 256 324,00	900 976,00	2 222 154,00	382 146,00	3 165 912,00	57 957,00	190 315,00	20 847,00	111 387,00	527 615,00	36 503 576,00

ANNEXE 3										
MATRICE COMPTA COUT : COUT COMPLET DETAILLE PAR FLUX DE DECHETS										
Année 2021 Montants HT			Flux des déchets							Total
			Ordures ménagères résiduelles	Papiers et emballages hors verre	Déchets verts	Déchets en déchèterie	Encombrants	Déchets des collectivités	Déchets des professionnels	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	2 122 404,00	891 489,00	671 923,00	435 891,00	403 010,00	47 994,00	798 927,00	5 371 638,00
		Communication	82 830,00	34 792,00	26 223,00	17 011,00	15 728,00	1 872,00	31 179,00	209 635,00
		TOTAL Fonctionnelles	2 205 234,00	926 281,00	698 146,00	452 902,00	418 738,00	49 866,00	830 106,00	5 581 273,00
	Techniques	Transfert/Transport	1 754 477,00	---	---	---	---	29 541,00	43 027,00	1 827 045,00
		Traitement des déchets non dangereux	43 191,00	---	---	1 911 021,00	2 814 499,00	18 950,00	1 265 738,00	6 053 399,00
		Tri et conditionnement	---	6 225 879,00	---	328 424,00	---	95 775,00	371 649,00	7 021 727,00
		Compostage	---	---	4 692 501,00	804 680,00	---	169 807,00	85 731,00	5 752 719,00
		Stockage de déchets non dangereux	13 024 537,00	---	---	---	---	21 097,00	3 813 308,00	16 858 942,00
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	13 067 728,00	6 225 879,00	4 692 501,00	3 044 125,00	2 814 499,00	305 629,00	5 536 426,00	35 686 787,00
		TOTAL Techniques	14 822 205,00	6 225 879,00	4 692 501,00	3 044 125,00	2 814 499,00	335 170,00	5 579 453,00	37 513 832,00
TOTAL Charges			17 027 439,00	7 152 160,00	5 390 647,00	3 497 027,00	3 233 237,00	385 036,00	6 409 559,00	43 095 105,00
Produits	Industriels	Compost	---	---	218 179,00	38 085,00	---	7 714,00	4 020,00	267 998,00
		Energie	185 536,00	---	---	---	---	---	54 845,00	240 661,00
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	185 536,00	---	218 179,00	38 085,00	---	7 994,00	58 865,00	508 659,00
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	5 715 191,00	5 715 191,00
		Autres produits	---	---	---	---	---	---	37 013,00	37 013,00
	TOTAL Industriels	185 536,00	---	218 179,00	38 085,00	---	7 994,00	5 811 069,00	6 260 863,00	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	---	---	---	12 414,00	51 453,00	919,00	---	64 786,00
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	267 758,00	---	---	---	77 399,00	404,00	82 063,00	427 624,00
		Aides à l'emploi	29 204,00	12 267,00	9 245,00	5 997,00	5 545,00	661,00	---	62 919,00
		TOTAL Aides	296 962,00	12 267,00	9 245,00	5 997,00	82 944,00	1 065,00	82 063,00	490 543,00
TOTAL Produits			482 498,00	12 267,00	227 424,00	56 496,00	134 397,00	9 978,00	5 893 132,00	6 816 192,00
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		-89 553,00	72 662,00	93 101,00	64 745,00	67 072,00	5 448,00	11 188,00	224 663,00
	Financement déchets direct	Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	---	---	246 871,00	---	246 871,00
		TOTAL Financement déchets direct	---	---	---	---	---	246 871,00	---	246 871,00
	Contribution des collectivités		15 757 491,00	6 618 734,00	4 988 600,00	3 236 210,00	2 992 095,00	356 320,00	---	33 949 450,00
	TOTAL Financement déchets		15 757 491,00	6 618 734,00	4 988 600,00	3 236 210,00	2 992 095,00	603 191,00	---	34 196 321,00
Coût complet			17 027 439,00	7 152 160,00	5 390 647,00	3 497 027,00	3 233 237,00	385 036,00	6 409 559,00	43 095 105,00

ANNEXE 4

MATRICE COMPTA COUT : COUT COMPLET DETAILLE PAR FLUX DE DECHETS EN C / TONNE ET EN C / HABITANT

Année 2021 Montants HT			Flux des déchets							Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Papiers et emballages hors verre	Déchets verts	Déchets en déchèterie	Encombrants	Déchets des collectivités	Déchets des professionnels		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	2 122 404,00	891 489,00	671 923,00	435 891,00	403 010,00	47 994,00	798 927,00	5 371 638,00	
		Communication	82 830,00	34 792,00	26 223,00	17 011,00	15 728,00	1 872,00	31 179,00	209 635,00	
		TOTAL Fonctionnelles	2 205 234,00	926 281,00	698 146,00	452 902,00	418 738,00	49 866,00	830 106,00	5 581 273,00	
	Techniques	Transfert/Transport	1 754 477,00	---	---	---	---	29 541,00	43 027,00	1 827 045,00	
		Traitement des déchets non dangereux	43 191,00	---	---	1 911 021,00	2 814 499,00	18 950,00	1 265 738,00	6 053 399,00	
		Tri et conditionnement	---	6 225 879,00	---	328 424,00	---	95 775,00	371 649,00	7 021 727,00	
		Compostage	---	---	4 692 501,00	804 680,00	---	169 807,00	85 731,00	5 752 719,00	
		Stockage de déchets non dangereux	13 024 537,00	---	---	---	---	21 097,00	3 813 308,00	16 858 942,00	
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	13 067 728,00	6 225 879,00	4 692 501,00	3 044 125,00	2 814 499,00	305 629,00	5 536 426,00	35 686 787,00	
		TOTAL Techniques	14 822 205,00	6 225 879,00	4 692 501,00	3 044 125,00	2 814 499,00	335 170,00	5 579 453,00	37 513 832,00	
TOTAL Charges			17 027 439,00	7 152 160,00	5 390 647,00	3 497 027,00	3 233 237,00	385 036,00	6 409 559,00	43 095 105,00	
Produits	Industriels	Compost	---	---	218 179,00	38 085,00	---	7 714,00	4 020,00	267 998,00	
		Energie	185 536,00	---	---	---	---	280,00	54 845,00	240 661,00	
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	185 536,00	---	218 179,00	38 085,00	---	7 994,00	58 865,00	508 659,00	
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	5 715 191,00	5 715 191,00	
		Autres produits	---	---	---	---	---	---	37 013,00	37 013,00	
	TOTAL Industriels			185 536,00	---	218 179,00	38 085,00	---	7 994,00	5 811 069,00	6 260 863,00
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	---	---	---	12 414,00	51 453,00	919,00	---	64 786,00	
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	267 758,00	---	---	---	77 399,00	404,00	82 063,00	427 624,00	
		Aides à l'emploi	29 204,00	12 267,00	9 245,00	5 997,00	5 545,00	661,00	---	62 919,00	
		TOTAL Aides	296 962,00	12 267,00	9 245,00	5 997,00	82 944,00	1 065,00	82 063,00	490 543,00	
TOTAL Produits			482 498,00	12 267,00	227 424,00	56 496,00	134 397,00	9 978,00	5 893 132,00	6 816 192,00	
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		-89 553,00	72 662,00	93 101,00	64 745,00	67 072,00	5 448,00	11 188,00	224 663,00	
	Financement déchets direct	Redevance spéciale & facturations usagers	---	---	---	---	---	246 871,00	---	246 871,00	
		TOTAL Financement déchets direct	---	---	---	---	---	246 871,00	---	246 871,00	
	Contribution des collectivités		15 757 491,00	6 618 734,00	4 988 600,00	3 236 210,00	2 992 095,00	356 320,00	---	33 949 450,00	
	TOTAL Financement déchets			15 757 491,00	6 618 734,00	4 988 600,00	3 236 210,00	2 992 095,00	603 191,00	---	34 196 321,00
Coût complet en € HT			17 027 439,00	7 152 160,00	5 390 647,00	3 497 027,00	3 233 237,00	385 036,00	6 409 559,00	43 095 105,00	
Tonnage			140 616,62	19 996,94	77 858,27	31 730,36	35 721,20	4 845,80	39 228,45	349 997,64	
Coût complet en € HT / Tonne			121,09	357,66	69,24	110,21	90,51	79,46	163,39	123,13	
Population			534 957	534 957	534 957	534 957	534 957	534 957	534 957	534 957	
Coût complet en € HT / habitant			31,83	13,37	10,08	6,54	6,04	0,72	11,98	80,56	

